

Le 21 juin 2019
A Saint-Genis-Laval,
Rapporteur : Guillaume Couallier

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU mardi 28 mai 2019**

PARTICIPANTS :

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

EXCUSÉS :

Marylène MILLET, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Olivier BROSSEAU, Bernadette PIERONI

ABSENTS :

POUVOIRS :

Marylène MILLET à Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT à Pascale ROTIVEL, Marie-Paule GAY à Nicole CARTIGNY, Yves GAVault à Christian ARNOUX, Lucienne DAUTREY à Michel MONNET, Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

M. le MAIRE.- « *M. COUALLIER est désigné secrétaire de séance et va procéder à l'appel des membres du Conseil Municipal. »*

Monsieur COUALLIER procède à l'appel et Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

M. le MAIRE.- « *En propos liminaire, je souhaite saluer la mémoire de Cédric de PIERREPONT et d'Alain BERTONCELLO, deux soldats de l'Armée française tués en opération, membres du Commando Hubert, ils ont perdu la vie lors d'une opération des forces spéciales en sauvant celle des civils retenus en otages dans le Sahel. Deux de nos compatriotes ainsi qu'une citoyenne américaine et une citoyenne sud-coréenne.*

Au-delà de ces deux soldats morts au champ d'honneur, ayons une pensée pour les milliers d'hommes et de femmes qui, au nom de la France et de notre sécurité, sont mobilisés dans des opérations extérieures.

L'engagement des militaires porte en lui la possibilité du sacrifice ultime. Ils le savent. À nous civils de ne pas l'oublier dans le cadre du contrat qui lie la Nation à son Armée.

Dans le cadre de cet hommage, je voudrais associer aussi les forces de police et les secours, qui sont intervenus pour l'explosion qui a touché Lyon tout récemment.

Je vous propose d'observer une minute de silence en la mémoire de ces deux soldats de l'Armée française. »

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2019

M. le MAIRE : « *Une correction a été demandée page 38 par Monsieur CRUBELLIER. Il y avait une erreur entre « augmentation » et « implémentation, la correction a été faite. »*

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

ADMINISTRATION GENERALE

Décisions n° 2019010 à 2019 015

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMERO D'ORDRE	DATE	TITRE	OBJET
2019-008	08/04/2019	Avenant n°4 à la convention de mise à disposition d'un emplacement Parc de la maison des champs en vue de l'implantation d'une Givebox au profit de l'association Ecoclicot	La présente décision vise à prolonger l'autorisation d'implantation d'une « Give Box » jusqu'au 30 juin 2020 dans le parc de la Maison des Champs.
2019-009	08/04/2019	Tarif Festival du Parc de Beauregard 2019	Considérant que la treizième édition du Festival des Musiques de Beauregard aura lieu du 24 au 26 mai 2019 au Parc de Beauregard, la présente décision vise à fixer les tarifs applicables pour chaque spectacle.
2019-010	15/05/2019	Avenant de prolongation de la convention portant occupation temporaire de la parcelle AA43	Dans le cadre du Projet Nature, la Métropole de Lyon via une convention avec la Ville mis à disposition d'un éleveur de chevaux une parcelle AA43 jusqu'au 31 mars 2019. Considérant que chacune des parties est intéressée pour prolonger la dite convention d'un an, la présente décision vise à signer un avenant concrétisant cette prolongation jusqu'au 31 mars 2020.
2019-011	15/05/2019	Indemnisation dégâts des eaux FLPA les Oliviers	Le 28 décembre 2018, la salle de restauration au FLPA Les Oliviers a subi un dégât des eaux. La présente décision vise à accepter de l'assureur Dommages aux biens de la Commune, une indemnisation du sinistre à hauteur de 549,50€ correspondant aux réparations.
2019-012	15/05/2019	Indemnisation main courante Chapelle de BEAUNANT	Le 25 septembre 2018, en manoeuvrant, un poids lourd des transports Montbrisonnais a percuté la main courante de la Chapelle de Beaunant. La présente décision vise à accepter de l'assureur une indemnisation du sinistre à hauteur de 7888€ correspondant aux réparations.

NUMERO D'ORDRE	DATE	TITRE	OBJET
2019-013	15/05/2019	Indemnisation flotte auto véhicule scénic EJ828QE	Dans la nuit du 17 au 18 octobre 2018, le véhicule a fait l'objet d'une effraction. La présente décision vise à accepter de l'assureur de la flotte automobile une indemnisation du sinistre à hauteur de 160,46€ correspondant aux réparations du véhicule.
2019-014	15/05/2019	Indemnisation Muret Beauregard	Le 24 Janvier 2019 , un conducteur identifié a perdu le contrôle de son véhicule, en descendant l'avenue de Gadagne à hauteur du 169 et a démolit le grillage et le muret du parking du Stade côté Rugby. La présente décision vise à accepter de l'assureur une indemnisation du sinistre à hauteur de 820€ correspondant aux travaux de réparations.
2019-015	15/05/2019	Convention de location sur la parcelle BX24 située au 80 route de Vourles	La présente décision vise à signer avec Free Mobile un contrat de bail pour occuper sur la parcelle BX 24 une surface de 45 m2 située au 80 route de Vourles à Saint-Genis-Laval pour une durée de 12 ans et un loyer annuel révisable de 12 000€

T. MONNET : « Nous souhaitons intervenir sur la dernière décision, à savoir la 2019-015 : Convention sur la parcelle BX24 au 80 route de Vourles.

Nous souhaiterions connaître la fréquence des installations de communication électronique que Free souhaite installer sur cette parcelle ainsi que la fonction de ces installations. Nous regrettons que l'implantation de telles structures, vraisemblablement des antennes relais, ne puisse pas être vue en Conseil Municipal, car le principe de précaution voudrait que nous nous y intéressions de près. Plusieurs associations nationales, comme celle de Robin des Toits ou plus spécifiquement l'association saint-genoise au sein de l'Ecoclicot, qui luttent contre la pollution électromagnétique des téléphones mobiles et des antennes relais, mais également contre les compteurs Linky.

Il nous semble qu'une concertation préalable avec ce type d'association pour tout projet de ce type de structure permettrait d'avoir un échange constructif et une prise de décision en toute transparence et en connaissance de cause. C'est là le rôle des élus municipaux et une décision qui devrait émaner du premier d'entre eux !

Nous pourrions au moins prendre ce type de décision en Conseil Municipal pour être davantage associé à la discussion.

La carte des antennes relais du site www.antennesmobiles.fr localise le nombre d'antennes par opérateurs et fréquences. Nous constatons qu'elles sont nombreuses sur Saint-Genis-Laval et que leur fréquence est majoritairement de 800 et 900 Mhz avec une de 2 100 Mhz et une autre de 2 600 Mhz.

L'arrivée prochaine de la 5G exigera d'ajouter des milliers de nouvelles antennes au niveau national qui, en plus, émettront à de très hautes fréquences, entre 30 et 300 GHz, soit à un niveau nettement plus élevé qu'aujourd'hui.»

M. le MAIRE : «*La concertation préalable peut toujours avoir lieu. Néanmoins, la loi ELAN a largement modifié les conditions d'implantation de ces antennes. Ainsi les choses se font en transparence et, vous l'avez rappelé, un site donne l'ensemble des antennes sur le secteur et donc les voisins concernés ont la possibilité de demander des vérifications de fréquence. Cela arrive très rarement mais arrive quand même. Jusqu'à maintenant, selon les résultats qui ont été donnés, nous sommes très largement en-dessous des seuils maximums préconisés, y compris sur des habitations quand il y en a. Il y a eu une ou deux vérifications et nous étions largement en dessous des seuils. La personne a d'ailleurs pu choisir à l'intérieur du logement les endroits où elle voulait mesurer, tels que la chambre des enfants, etc. Il n'y a pas de souci particulier.*

Il y a des antennes certes mais il y a encore des zones de mauvaise réception, on le voit bien à la mairie où il y a des difficultés de réception et c'est aussi un outil de travail pour beaucoup de personnes. Je ne connais pas précisément sur les fréquences. Nous vous la donnerons. Monsieur CRUBELLIER a demandé la convention. Nous vous la remettons. »

F. VURPAS : « *Quelle est l'entreprise qui s'occupe des antennes ?* »

M. le MAIRE : « *C'est FREE.*

Je vous propose de prendre acte des décisions. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement

Rapporteur : Monsieur Serge BALTER

En application de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est présenté au Conseil le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Au 1^{er} janvier 2018, et sur la base d'une consommation semestrielle de 60 m³ sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, le prix de l'eau produite, distribuée et dépolluée s'élève à 3,13 € TTC/m³ (taxes, redevances et abonnement compris).

Le prix de 3,13 € TTC/m³ reste inférieur au prix moyen de l'eau dans le bassin Rhône Méditerranée Corse (3,63 € TTC/m³) et en France (3,93 € TTC/m³).

1 - Le service public de production et de distribution de l'eau potable

La Métropole est l'autorité organisatrice garante du service public d'eau potable et propriétaire d'un patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs, 12 043 poteaux d'incendie, 5 500 bouches de lavage et 4 057 kilomètres de conduite d'eau potable de divers diamètres pour une production annuelle de 87,6 millions de mètres cubes par an ; 309 125 mesures de qualité de l'eau ont été effectuées. La consommation d'eau a diminué entre 2016 et 2017 pour l'ensemble des 59 communes du Grand Lyon, elle est de 75 387 228 m³, soit 206 540 m³ d'eau potable par jour (-1,45% par rapport à 2016) pour 362 374 abonnés (soit + 0,79% par rapport à l'année précédente).

1° - L'exploitation du service public d'eau potable

La Métropole a choisi de déléguer l'exploitation du service public de production et de distribution sur l'ensemble de son territoire. Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Métropole en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage

du service ainsi que de la gestion du service délégué au cours de l'année 2017 par les exploitants pour son compte et sous son contrôle.

Le nouveau contrat de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable a pris effet le 3 février 2015 avec le prestataire Eau du Grand Lyon, filiale de Veolia. Pour les 362 374 abonnés, il s'est traduit par une baisse du prix de l'eau.

Au 1^{er} janvier 2018, le prix du mètre cube d'eau potable payé par l'utilisateur, comprenant une part Métropole et une part délégataire pour l'abonnement et pour la consommation, s'établit à 1,7240 € HT par mètre cube.

Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, la part eau potable de la facture semestrielle de référence s'élève, abonnement et tous prélèvements pour tous organismes compris, à 109,13 € TTC soit 1,8188 € TTC par mètre cube (TVA à 5,5 % sur l'ensemble des postes) au 1^{er} janvier 2018, contre 108,60 € TTC soit 1,81 € TTC par mètre cube au 1^{er} janvier 2017.

2° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe des eaux

En 2017, la Métropole a réalisé 12,007 M€ HT d'études et de travaux, dont 0,054 M€ HT au titre de l'informatique, 10,187 M€ HT au titre des travaux sur les réseaux d'eau potable et réservoirs, 0,938€ HT au titre de la sécurité de la ressource et de la production et 0,828 M€ HT la sécurité de la distribution.

Enfin, dans le cadre de leurs obligations contractuelles de renouvellement, les délégataires ont dépensé 23,865 M€ HT décomposé de la manière suivante :

- 14,737 M€ HT pour le renouvellement des équipements (Ressources, Usines primaires de production d'eau, Stations relais et réservoirs, Réseaux et Divers...)
- 9,128 M€ HT pour les travaux de 1^{er} établissement (capteurs de recherches des fuites, télé-relevés, nouveaux postes de comptage...)

Ainsi, ce sont 35,872 M € HT d'investissements réalisés par la Métropole et les délégataires en charge de l'exploitation du service dans le cadre de leurs engagements contractuels de renouvellement sur les réseaux et installations du service public d'eau potable.

II - Le service public d'assainissement collectif

La Métropole est propriétaire de 3 322 kilomètres de réseau de divers diamètres dont 608 kms visitables, 75 stations de relevage et de 12 stations d'épuration (7 exploitées en régie et 5 en marché d'exploitation) qui permettent de traiter 475 000 m³ d'eaux usées par jour. On dénombre 192 dessableurs, 433 déversoirs d'orage, 58 stations de mesure et plus de 600 bassins de retenue ou d'infiltration des eaux pluviales.

L'un des faits marquants de l'année 2017 est la signature d'un nouveau contrat d'exploitation confié à la SAUR pour la station d'épuration de Saint Fons, pour une durée de 8 ans. Celui ci permet d'assurer l'exploitation courante de l'usine, d'optimiser les process industriels et de remettre à neuf de nombreux équipements critiques datant de 1977. De plus, une valorisation énergétique inédite en France, à cette échelle, sera mise en place en récupérant la chaleur des fours d'incinération pour produire de l'électricité (13% de la consommation du site).

Par ailleurs, en 2017, Eau du Grand Lyon a mis en œuvre une technologie déployant 5 500 capteurs intelligents qui permettent de pré-localiser la position d'une fuite à distance, d'économiser 16 000 m³ par jour et ainsi d'atteindre un taux de rendement du réseau à 84 % mais aussi de réduire les dépenses d'électricité puisqu'in fine, il faudra moins d'énergie pour pomper l'eau dans les nappes.

1° - L'exploitation du service public d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif est géré en régie par la Métropole. Il est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Métropole sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement collectif.

Le taux de la redevance d'assainissement collectif qui était de 0,9985 € HT par mètre cube au 1^{er} janvier 2017 devient 1,0150 € HT par mètre cube au 1^{er} janvier 2018. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, la part variable assainissement de la facture semestrielle de référence s'élève au 1^{er} janvier 2018, tous prélèvements pour tous organismes compris, à 78,85 € TTC, soit 1,3141 € TTC par mètre cube (TVA à 10 % sur l'ensemble des postes) ; il est précisé que la tarification assainissement ne comporte pas de part fixe.

2° - L'exploitation du service public d'assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé au 1^{er} janvier 2006.

En 2017, 63 contrôles de conception et 27 contrôles de réalisation ont été effectués. Au total, 124 instructions d'urbanisme ont été menées dans les délais réglementaires.

Concernant Saint-Genis-Laval, on dénombre en 2017, 177 installations, soit 3,82% du nombre total d'assainissement non collectifs, 6 diagnostics et ventes (soit 1,83%), 7 conceptions (soit 11,1%) et 1 réalisation (3,7%).

3° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe de l'assainissement

En 2017, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, la Métropole a réalisé pour 23,065 M € HT d'investissements au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration et de relèvement et des raccordements à l'égout public selon le détail ci-dessous :

- sur la construction des réseaux, branchements et relèvements : 17,362 M€ HT,
- sur les 12 stations d'épuration : 4,454 M€ HT,
- sur les diverses études, acquisition de matériel et véhicules d'exploitation, informatique dont logiciels techniques (télégestion et systèmes d'information géographiques) : 1,143 M€ HT,
- pour les travaux sur bâtiments : 0,106 M€ HT

En 2017, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a apporté 0,257 M € de financements pour ces travaux sur les réseaux d'assainissement et stations d'épuration, sous forme de subventions à la Métropole.

À titre d'information, concernant Saint-Genis-Laval, on note au 31 décembre 2017, 5 393 abonnés pour l'eau potable et 5 166 abonnés assainissement assujettis à la redevance assainissement collectif (bassin versant de Pierre-Bénite).

Par ailleurs, la Commune, dans le cadre de sa politique de développement durable, participe au rendement du réseau par la mise en œuvre de la récupération des eaux pluviales à la nappe phréatique et au sein des bâtiments communaux. Ainsi, 9 cuves de récupérations d'eau sont désormais implantées sur la commune avec une nouvelle cuve installée à l'été 2016 au gymnase Giono, la capacité totale de ces cuves est de 430 m³ pour une économie d'eau estimée à environ à 600 m³. Ces cuves permettent principalement l'arrosage des espaces verts (massifs...) dont la toiture végétalisée du gymnase l'Équinoxe.

Concernant le ruisseau de la Mouche (prenant sa source à Saint-Genis-Laval et se jetant dans le

Rhône à Irigny), les Communes, leurs élus et les associations conjuguent leurs actions pour réhabiliter le ruisseau et faire connaître ce patrimoine naturel.

Le rapport annuel 2017 complet sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est consultable sur le site de la Métropole www.grandlyon.com.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau, dans son édition 2019 de la note d'information sur la fiscalité de l'eau, indique qu'environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances qui lui sont versées.

Celle-ci a aidé en 2018, dans les Bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, les actions suivantes :

- Économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (57,4 M €) ;
- Dépolluer les eaux (158,5 M € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement) ;
- Réduire les pollutions toxiques (20,1 M€) ;
- Lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (60,4 M €) ;
- Redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (80 M €) ;
- Participer à la solidarité internationale (4,4 M €).

En 2017, on constate que le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années ; ce qui représente la moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 90 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières, les barrages, et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49%) ou les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33%).

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.
- **PRENDRE ACTE** de la note d'information de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau.

M. le MAIRE : « *Merci Monsieur BALTER pour cette synthèse intéressante. Des travaux importants ont eu lieu sur Saint-Genis-Laval, Chemin de la Vidaude. La canalisation a été complètement renouvelée. Le chemin a d'ailleurs profité d'une rénovation.*

Il y a actuellement des travaux rue Charles André. Ce sont des rénovations qui se font par tubage de l'ancienne conduite. On est aujourd'hui sur la requalification de notre réseau, mais on a plutôt un réseau en bon état. Je vous rappelle que l'avenue Clémenceau avait aussi été entièrement refaite par tubage. Nous sommes aussi dans cette dynamique de rénovation et de limitation des fuites.

Je rappelle que dans les consommations d'eau les bornes incendie pour les pompiers et d'autres choses ne sont pas comptabilisées et font partie des 15 % de non distribués.

Nous avons également bénéficié de subventions de l'Agence de l'Eau pour financer des réserves et des cuves, qui sont sous nos équipements publics. Ce sera d'ailleurs le cas de la

halle multi-sport du complexe Henri Fillot, qui collectera l'eau pour l'injecter dans la réserve associée au gymnase L'Equinoxe.

Nous avons une politique de l'eau dynamique au niveau de la commune. C'est une ressource première précieuse et rare qu'il faut bien entendu préserver. Moins on met d'eau dans l'assainissement, moins on a besoin d'augmenter les tuyaux d'assainissement et moins on a besoin de traiter les choses.

Je rappelle également que La Mouche a fait l'objet d'une rénovation complète avec des remises de source à l'eau. Il n'y a maintenant plus de sécheresse dans La Mouche. Même pendant l'été dernier qui a été très sec, il y a toujours eu de l'eau dans La Mouche. Nous avons une personne qui veille au grain et quelques riverains qui nous aident.

Je voulais vous donner ces compléments pour vous dire que nous sommes très vigilants, comme nous le serons également pour le Vallon des Hôpitaux et la gestion de la ressource en eau. Le sous-sol saint-geinois est extrêmement riche et lié à de la géologie très particulière, qui a d'ailleurs été mise en exergue par sondages du métro. Il y a beaucoup de collecte d'eau et l'eau qui circulent. C'est la raison des galeries, dont certaines sont de l'époque Renaissance. »

LE CONSEIL PREND ACTE

ENVIRONNEMENT

Convention de délégation de gestion du plateau des Hautes-Barolles - Projet Nature 2019

Rapporteur : Monsieur Michel MONNET

Plusieurs sites naturels inaltérables des espaces d'intérêt paysager et agricole méritent une vigilance permanente et des moyens constants pour assurer leur préservation et leur valorisation.

Le site du plateau des Hautes-Barolles, désormais un lieu prisé, sur lequel se côtoient activités de loisirs, agriculture, biodiversité et patrimoine est donc inscrit depuis 20 ans dans le réseau des Projets Nature métropolitain comme dans celui des espaces naturels sensibles (ENS) issu du transfert de la politique départementale à la Métropole de Lyon. Les objectifs conduits par ces deux politiques sont similaires, à savoir la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des habitats naturels leur gestion, leur valorisation et leur ouverture au public.

Dans ce cadre d'intervention, il est proposé la signature d'une convention de délégation de gestion, entre la Commune et la Métropole. La commune de Saint-Genis-Laval est désignée "pilote du projet" et réalise, pour le compte de la Métropole de Lyon, la programmation. En tant que Commune pilote, la ville se verra rembourser les frais engagés par la Métropole de Lyon selon les conditions prévues dans la convention de délégation de gestion.

Le programme d'actions 2019 validé en comité de pilotage par les partenaires comprend, en **investissement** pour un montant maximum de 35 500 € TTC, les actions suivantes :

- animation foncière
- plantation et gestion du réseau bocager
- plan d'aménagement et de gestion des mares
- création de lisières étagées (bois de Sacuny, bosquets de Pressin)
- étude de faisabilité de développement et de sécurisation du réseau de sentiers

Et, en **fonctionnement**, un programme d'animations pédagogiques, et des actions d'entretien pour un montant maximum de 29 815€ TTC.

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le programme d'actions 2019 du Projet Nature des Hautes-Barolles et son plan de financement ;
- **SOLLICITER** la Métropole de Lyon pour l'attribution annuelle du fonds de concours à hauteur maximum de 35 500€ TTC en investissement et 29 815€ TTC en fonctionnement ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation gestion annuelle avec la Métropole et tous les actes, documents et avenants se rapportant au Projet Nature, et intervenir chaque année par avenant pour la programmation, plan de financement et sollicitation de fonds de concours.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

ENVIRONNEMENT

Convention de partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement retenues pour les animations pédagogiques du Projet Nature du plateau des Hautes-Barolles 2019-2020

Rapporteur : Monsieur Michel MONNET

Dans le cadre d'une convention de délégation de gestion avec la Métropole, la commune réalise et met en œuvre la programmation annuelle relative au projet nature et à ce titre coordonne notamment les actions d'éducation à l'environnement. Ainsi, depuis 2009, près de 500 demi-journées d'animations pédagogiques ont été dispensées à quelques 4700 saint-geinois, en majorité des enfants et adolescents.

Le programme d'actions pour l'année 2019 du Projet Nature des Hautes-Barolles, en particulier l'action n° 14 vise le programme d'animations, **de sensibilisation et d'éducation** dans le but de créer des liens entre citoyens et agriculteurs et développer une meilleure connaissance des uns et des autres.

Aussi la commune de Saint-Genis-Laval a lancé un appel à projet en 2018 pour que des associations de connaissance et/ou d'éducation à l'environnement ou d'éducation populaire assurent cette mission. Huit associations ont été retenues par le comité de pilotage du Projet Nature, à savoir :

- ARDAB (association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire)
- ARTHROPOLOGIA;
- CUEILLE ET CROQUE
- DEPL (Des espèces parmi'lyon)
- FNE (ex FRAPNA - France Nature Environnement)
- LPO (ligue pour la protection des oiseaux)
- MNLE69 (Mouvement national de lutte pour l'environnement)
- OIKOS

Une convention de partenariat (dite convention d'objectifs) sera signée entre la Ville et chacune des huit associations sélectionnées.

Cette convention précise notamment que les objectifs généraux des animations de sensibilisation et d'éducation sont de :

- faire découvrir et comprendre le fonctionnement et la valeur d'un espace naturel agricole ;
- apporter aux bénéficiaires les connaissances nécessaires pour favoriser un comportement respectueux vis-à-vis de son environnement et développer leur sens critique pour agir de manière responsable et efficace face aux problèmes et à la gestion qualitative de l'environnement ;
- décliner les grands principes et valeurs du respect de l'environnement (écocitoyenneté...) ;
- expliquer les règles de conduite à tenir en milieu naturel et agricole ;
- faire appréhender le contexte territorial : ancrer les animations dans les réalités locales, les spécificités du territoire doivent être intégrées dans les animations ;
- montrer et partager la richesse du patrimoine local ;
- mettre en évidence la gestion de la qualité environnementale du territoire à travers ses espaces naturels et ses paysages ;
- permettre une appropriation de ce patrimoine et impliquer les enfants et la population locale dans la démarche de préservation.

Le montant maximum de la subvention globale à partager entre les huit associations est de 24 000 euros TTC et couvrira l'ensemble des dépenses liées aux projets. La répartition de la subvention sera déterminée par le comité de pilotage en fonction des demandes d'inscription émises par les structures bénéficiaires.

A noter que la Métropole prend en charge à 100 % du montant TTC de ces animations pour un montant maximum de 24 000 euros TTC.

La subvention sera versée à chaque association selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant total du nombre d'animations réservées en début d'années scolaires sur attestation d'inscription aux animations, la Ville se réservant le droit de valider ou non ces inscriptions ;
- le restant à la fin des animations, sur présentation de factures, justificatifs et bilans.

Mesdames et Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le projet de convention de partenariat ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec chacune des huit associations précitées.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

M. le MAIRE : « *Merci. Effectivement il y a beaucoup de personnes et de jeunes enfants concernés sur l'éducation à l'environnement. C'est un sujet très important.* »

COHESION SOCIALE

Programmation cohésion sociale 2019 - Contrat de Ville

Rapporteur : Madame Pascale ROTIVEL

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini une nouvelle géographie prioritaire sur la Commune. A Saint-Genis-Laval, le quartier des Collonges a été maintenu comme Quartier Politique de la Ville (QPV), tandis que celui des Barolles a été inscrit en Quartier de Veille Active (QVA).

La Ville a établi un diagnostic partagé avec tous les partenaires du territoire, puis a rédigé le nouveau Contrat de Ville 2015-2020 (CDV) signé le 22 janvier 2016. Ce contrat décline le projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté. Il vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la Commune, à améliorer le cadre de vie des habitants, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

Il est à noter qu'en 2018, l'Etat a prolongé la durée des Contrats de Ville sous leur forme actuelle jusqu'en 2022.

La programmation ci-après présente donc les objectifs prioritaires ainsi que les actions 2019. **Ainsi, les objectifs prioritaires pour la Ville de Saint-Genis-Laval sur 2019 sont :**

1. Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier

La Ville poursuivra la mise en œuvre du projet de **renouvellement urbain aux Barolles**. Les travaux de la seconde phase (place carrée, allée des Barolles, parking de la pharmacie, et mail des Barolles) ont débuté à l'automne 2018 et seront terminés en août 2019.

2. Mobiliser les principales politiques publiques

- **En matière d'insertion sociale et économique et d'accès à l'emploi**, des projets seront menés en direction des jeunes (pépinière de compétences, préparation aux entretiens d'embauche), mais aussi en termes de maîtrise de la langue française, de lutte contre la fracture numérique, de recherche d'emploi et de création d'entreprise.

- **En matière de prévention - sécurité**, des actions sont menées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Elles reposent à la fois sur divers groupes de travail partenariaux qui permettent l'échange d'informations (services de la Ville, forces de l'ordre, Éducation Nationale, Services de protection et de prévention, associations socio-culturelles, bailleurs...), mais aussi sur diverses actions participant à la prévention de la délinquance et la tranquillité publique (chantiers éducatifs avec les bailleurs sociaux, accueil de jeunes soumis à des peines de Travail d'Intérêt Général, rappels à l'ordre, vidéo-protection, prise en charge des exclus scolaires dans les collèges, aide aux victimes, accompagnement des violences intrafamiliales et suivi individualisé de jeunes vers l'insertion).

- Un fonds de petits travaux sera sollicité auprès de la Métropole dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (**GSUP**).

Il servira à la **rénovation de la salle de boxe** sur le QPV qui s'appuiera sur un **chantier d'insertion en partenariat avec le service Jeunesse**.

Ce fonds sera également utilisé pour gérer l'accessibilité et la sécurisation de l'esplanade du Mixcube.

3. Renforcer le lien social

- Cette année, le **volet culturel s'inscrit** dans le cadre de la participation de Saint-Genis-Laval au projet « Veduta » lors de la biennale d'art contemporain de Lyon. Il est porté sur le territoire communal par la médiathèque B 612.

- Des actions de sensibilisation sur les **thématiques de la santé** seront proposées en 2019 à travers le projet « à votre santé » porté par le Mixcube. Elles concerneront notamment l'équilibre alimentaire, le bien être et les activités physiques, ainsi que la santé domestique (produits ménagers et cosmétiques naturels).

- Enfin, une action sur la **parentalité** sous la forme d'ateliers portés par l'association « Apprendre Autrement en s'Amusant » sera organisée dans le QPV. Ces ateliers ont pour but

d'aider les parents dans leur rôle éducatif en leur donnant des outils et en renforçant leur confiance dans la posture parentale.

Ainsi en 2019, la programmation « cohésion sociale » intègre 16 actions : 8 menées en 2018 sont reconduites, 1 est développée et 7 sont des projets nouveaux.

1. RATTACHER LES QUARTIERS A LA VILLE ET LES DIVERSIFIER

Action 1.1 : Requalification urbaine des Barolles, Tranche 2 (action développée)

En août 2019, les travaux de réaménagement des Barolles seront finalisés. Ils auront permis de « casser » le linéaire minéral du Mail des Barolles, en végétalisant et repensant les cheminements adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite mais également d'augmenter l'offre de stationnement public. L'allée des Barolles et la « Place Carrée » auront également été reprises et végétalisées ; cette dernière permettant un accueil plus agréable des familles. Comme pour la 1^{ère} tranche, la ville a confié la réalisation des travaux de sa compétence (essentiellement éclairage public et espaces verts) à la Métropole par convention qui définit les participations financières correspondantes.

Porteur de projet : **Métropole**

Coût prévisionnel : **228 000€**

- **Participation de la Commune : 228 000 €**

Action 1.2 : Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Cette année dans le cadre de la GSUP, la Commune a sollicité un cofinancement de la Métropole à travers un fonds de petits travaux qui financera :

- L'installation de garde-corps sur les deux escaliers reliant la résidence du Champlong au Mixcube, afin d'en faciliter l'accessibilité. Cet objectif est inscrit dans le Contrat de ville.
- L'installation de garde-corps en haut du talus de l'esplanade du Mixcube, dans le but de sécuriser les cheminements depuis le square Bagne vers la maison de quartier.
- Un chantier de peinture pour rénover une salle multisports en pied d'immeuble du Champlong. Utilisée dans un premier temps par la boxe éducative, elle pourra également héberger tous types d'activités physiques et sportives pour les usagers du Mixcube.

Maître d'ouvrage : **Ville de Saint-Genis-Laval**

Coût prévisionnel : 12 288 €

- Participation attendue de la Métropole : 8 288 €
- **Participation de la Commune : 12 288 €**

2. MOBILISER LES PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES

Action 2.1 : Plateforme linguistique (Cofinancement CDV : action reconduite)

La plateforme linguistique du Sud Ouest Lyonnais met en place des permanences d'accueil pour le public rencontrant des difficultés en langue française (analphabétisme, illettrisme....) afin de les orienter vers les structures les plus adaptées. Cette plateforme permet aussi la mise en réseau des acteurs (pour impulser, suivre et coordonner les actions en matière d'apprentissage de la langue française) et des actions socio-linguistiques (échanges de pratiques, mise en place d'outils communs...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes de Pierre-Bénite, Oullins, Brignais, La Mulatière et Givors.

Porteur de projet : **AFI (Association Formation et Ingénierie)**

Coût prévisionnel : **37 600€**

- Participation des usagers : 200 €
- Participation attendue de l'État : 15 000€
- Participation attendue de la Région : 3 600€
- Participation attendue des autres Villes : 14 527€
- **Participation de la Commune : 4 273 €**

Action 2.2 : Mon image, ma voix (Cofinancement CDV : action reconduite)

De nombreux jeunes (16 - 25 ans) connaissent des difficultés dans leur recherche d'emploi et lors de toutes les étapes de leur parcours d'insertion professionnelle. A travers divers outils, cette action a pour objectif de leur apprendre les « codes » en vigueur dans le cadre d'une embauche : rédaction d'un CV, formulation de la candidature, tenue vestimentaire adaptée à la situation, manière de se présenter (ton et vocabulaire attendus, gestuelle...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes d'Oullins, Pierre-Bénite, Brignais et la Mulatière.

Porteur de projet : **Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais**

Coût prévisionnel : **16 900 €**

- Participation attendue des autres Villes : 7 900€
- Participation attendue de la Mission Locale: 6 360€
- **Participation de la Commune : 2 640€**

Action 2.3 : Appui à la création d'entreprise (Cofinancement CDV : action reconduite)

Depuis 2006, la coopérative « Graines de SOL » basée à Pierre-Bénite promeut l'esprit d'initiative en accompagnant de futurs créateurs d'entreprise pour un démarrage immédiat de leur activité. La coopérative est en effet conçue comme un outil d'accueil, de test, d'accompagnement et d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur (gestion financière, commerciale, comptabilité, droit, fiscalité).

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, la COPAMO et la CCVG.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **219 700€**

- Participation attendue de l'Europe : 20 000€
- Participation attendue de la Région : 48 000€
- Participation attendue de la Métropole : 12 000€
- Participation attendue des autres Villes, COPAMO et CCVG : 41 000€
- Autofinancement : 87 700€
- **Participation de la Commune : 11 000 €**

Action 2.4 : CitésLab, service d'amorçage de projets (Cofinancement CDV : action reconduite)

« CitésLab » est un dispositif aidant la création d'entreprise dans les quartiers concernés par la politique de la ville. Il a pour objectifs de détecter les initiatives des habitants, de les accompagner dans la construction de leur projet de création d'activité afin de sécuriser au mieux leur parcours professionnel.

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite et Brignais.

Porteur de projet : Graines de SOL

Coût prévisionnel : **65 056 €**

- Participation attendue de l'Etat : 8 000 €
- Participation attendue de la CDC : 19 500 €
- Participation attendue de la Métropole: 10 000 €
- Participation attendue des autres Villes : 19 388 €
- **Participation de la Commune : 8 168 €**

Action 2.5 : Techniques de recherche d'emploi (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Cette action repose sur l'organisation d'ateliers d'accompagnement à la recherche d'emploi à destination des publics des quartiers prioritaires, portée par l'association Saint-Genis emploi. Ils visent à aider les demandeurs d'emploi à créer leurs outils (CV ou lettres de motivation), mais aussi à s'imprégner des réalités du marché du travail, à savoir identifier les entreprises à démarcher et à se préparer à passer un entretien d'embauche. Ces ateliers, collectifs, donnent aussi l'occasion aux bénéficiaires de sortir de leur isolement, d'échanger, et de s'entraider. Ils fonctionnent par cycles de 5 modules de 2 heures avec entrée permanente.

Porteur de projet : Saint-Genis Emploi

Coût prévisionnel : **6 600 €**

- Participation attendue de l'État : 5 600 €
- **Participation de la Commune : 1 000 €** (valorisés dans la subvention municipale 2019 à l'association)

Action 2.6 : La Médiation citoyenne (Cofinancement CDV : action reconduite)

L'association AMELY accompagne des médiateurs sociaux bénévoles. L'objectif de l'intervention d'AMELY est de permettre la poursuite des permanences de médiations sur la Commune, mais aussi la supervision mensuelle, le recrutement et la formation de nouveaux médiateurs et une journée de formation continue.

Porteur de projet : AMELY

Coût prévisionnel : **15 100 €**

- Participation attendue de l'Etat : 2 000 €
- Bénévolat : 11 100 €
- **Participation de la Commune : 4 300 € dont 2 300 € de mise à disposition de locaux**

Action 2.7 : Solidarités (Action reconduite)

Cette action vise à permettre le financement de projets portés par des habitants ou des associations désirant mettre en place un projet d'intérêt général. Elle permet une flexibilité et une adaptation facilitée et réactive aux besoins de la population en terme de cofinancement de projets citoyens.

Porteur de projet : Ville

Coût prévisionnel : **2 044 €**

- **Participation de la Commune : 2 044 €**

Action 2.8 : Permanences d'aide aux victimes (Action reconduite)

Ces permanences sont assurées par l'association LAVI (Lyon Aide Aux Victimes) un après-midi par mois sur le territoire saint-genois. Elles sont une aide psychologique et juridique pour les personnes victimes d'accidents, attentats ou agressions verbales, physiques, sexuelles ou intrafamiliales.

L'association s'intègre également dans le partenariat local, en participant aux cellules de veille du CLSPD tous les deux mois, et au groupe de travail relatif aux violences intrafamiliales qui en est issu.

Porteur de projet : **LAVI (Lyon Aide Aux Victimes)**

Coût prévisionnel : **1 800 €**

- **Participation de la Commune : 1 800 €**

Action 2.9 : Plan d'actions fracture numérique (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Cette action fait suite au diagnostic sur la fracture numérique piloté par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Rhône et auquel a participé la Ville de Saint-Genis-Laval en 2018.

Elle se compose de 3 volets :

- Animation d'un réseau intercommunal sur le numérique avec un RDV trimestriel des acteurs de l'accompagnement, dans le but de favoriser une connaissance mutuelle ainsi qu'un partage des outils existants et de l'actualité des partenaires.
- Sensibilisation accrue autour de l'offre de services avec édition de guides pratiques à destination du public présentant l'offre intercommunale détaillée (format papier et numérique).
- Formations à l'accueil, à la pédagogie d'accompagnement et à la notion d'illectronisme à destination des structures recevant du public : assurer un premier accueil et une compréhension des problématiques particulières pour pouvoir ensuite orienter vers les accompagnants adéquats.

Porteur de projet : **Ville d'Oullins.**

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite, Brignais, La Mulatière, Irigny et Vernaison.

Coût prévisionnel : **47 000 €**

- Participation attendue de l'État : 8 000 €
- Participation attendue des autres Villes : 37 500 €
- **Participation de la Commune : 1 500 €**

Action 2.10 : Pépinière de compétences (Cofinancement CDV : action nouvelle)

La pépinière de compétences est un collectif de recherche d'activités qui accueillera des jeunes qualifiés en recherche d'emploi. La pépinière leur fournit un statut (le CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) pour travailler en indépendant, ainsi qu'une base de rémunération. Les membres de cette pépinière proposeront leurs savoir-faire techniques à des particuliers, des entreprises et à des collectivités. Elle s'adresse à tous les jeunes de plus de 18 ans ayant terminé un cursus scolaire ou de formation dans un domaine professionnel.

Cette action vise à permettre aux jeunes une mise en pratique de leurs compétences techniques afin de les maintenir à jour, avant de créer leur activité ou d'intégrer un emploi salarié.

Porteur de projet : **Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais**

Coût prévisionnel : **65 553 €**

- Participation attendue de l'État : 23 000 €
- Participation attendue de la Région: 16 000 €
- Participation attendue de Michelin Développement : 10 000 €
- Participation attendue de 3 missions locales : 16 553 €
- **Pas de coût pour la Commune**

3. RENFORCER LE LIEN SOCIAL

Action 3.1: Soutien au développement social et culturel (action reconduite)

Afin d'accompagner la sortie du quartier des Barolles du dispositif de la politique de la ville, la Commune financera les actions concourant au « mieux vivre ensemble », à la parentalité ou la culture.

Porteur de projet : **Centre Social et Culturel des Barolles**

Coût prévisionnel : **2 700 €**

- **Participation de la Commune : 2 700€**

Action 3.2 : Veduta (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Chaque année, la Ville porte une action artistique / culturelle dans la programmation politique de la ville. La Culture est en effet un levier pour impliquer les habitants dans un projet et les faire réagir sur une thématique sociétale. C'est également dans ce cadre que la Ville a décidé de s'impliquer dans le projet de charte de coopération culturelle métropolitaine 2017-2020. Cette année, à l'occasion de la biennale d'art contemporain de Lyon, la Ville a souhaité s'impliquer dans le dispositif « Veduta », volet participatif de la dite biennale. Il permet à des habitants de différentes villes de la Métropole de prendre part directement à certaines animations.

Pour Saint-Genis, il se décline en deux volets :

- exposition au B612 d'une œuvre empruntée au musée d'art contemporain de Lyon. Elle sera choisie par un groupe d'habitants saint-genois, qui seront formés pour en faire la médiation au public dans l'enceinte de la médiathèque.
- participation à des ateliers de confection et de création d'un spectacle de marionnettes autour de l'artiste Lionel ESTEVE.

Porteur de projet : **B 612**

Coût prévisionnel : **9 300 €**

- Participation attendue de l'État : 5 000€
- Participation attendue du mécénat : 3 000 €
- **Participation de la Commune : 9 300 € (B 612 droit commun)**

Action 3.3 : Ateliers parentalité (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Cycle de 10 ateliers de 2 à 3 heures, animés par des professionnels de la parentalité qui réuniront une dizaine de parents autour d'une thématique définie par le groupe. Ces ateliers se composent d'enseignements théoriques, d'exercices concrets, de jeux de rôle et d'échanges. Ils ont pour objectif la co-construction d'outils qui permettront aux parents de les adapter à leur contexte familial et à leur « style parental ».

Les thèmes abordés pourront être par exemple la gestion de l'agressivité et de la colère chez l'enfant, les rythmes de l'enfant et les troubles du comportement associés ou encore le travail scolaire sans conflit.

Porteur de projet : **Apprendre Autrement en s'Amusant**

Coût prévisionnel : **4 700 €**

- Participation attendue de l'État : 4 000€
- **Participation de la Commune : 700 €**

Action 3.4 : A votre santé (Cofinancement CDV : action nouvelle)

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville fin 2018 a mis en exergue la pertinence de travailler sur la thématique de la santé à destination des habitants du QPV.

Aussi, dans la programmation politique de la ville 2019, une action intitulée « à votre santé » sera portée par le Mixcube. Il abordera ce thème sous plusieurs formes :

- des interventions dans les collèges sur les risques liés aux conduites addictives
- l'animation d'un réseau local sur la thématique de la santé afin d'identifier les besoins prioritaires de la population en termes de sensibilisation
- des soirées thématiques sur le bien manger à destination des publics du QPV et du QVA
- des ateliers de fabrication de produits naturels maison, meilleurs pour la santé des familles (produits ménagers ou cosmétiques)
- une activité physique à destination des 8-10 ans sous la forme d'ateliers de danse hip-hop

Porteur de projet : **Mixcube**

Coût prévisionnel : **14 510 €**

- o Participation attendue de l'État : 6 300 €
- o **Participation de la Commune : 14 510 € (Mixcube droit commun)**

4. POSTES DU SERVICE COHESION SOCIALE

Poste 4.1 : Chef de projet Contrat de Ville

Le Chef de projet du Contrat de Ville est responsable de la mise en œuvre de la politique de développement social et urbain, assure l'animation, le suivi administratif, technique et financier des différents dispositifs (Contrat de Ville, CLSPD) mis en place sur le territoire de la commune.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **41 212 €**

- o Participation attendue de l'Etat : 13 700 €
- o Participation attendue de la Métropole : 13 700 €
- o **Participation de la Commune : 41 212 € (RH droit commun)**

Poste 4.2: Gestionnaire administrative et financière

L'agent, à mi-temps sur cette thématique, a en charge le secrétariat et assure le suivi des dossiers administratifs et financiers ainsi que le budget du service dans sa globalité.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **29 280 €**

- o Participation attendue de la Métropole : 7 345 €
- o **Participation de la Commune : 29 280 € (RH droit commun)**

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DIRE** qu'au titre du **fonctionnement**, les subventions versées aux associations, par la commune, pour les actions suivantes seront imputées sur le compte **6574**.

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Subventions à verser en 2019
Plateforme linguistique	2.1	AFI	4 273 €
Mon image, ma voix	2.2	Mission Locale	2 640 €
Appui à la création d'entreprise	2.3	Graines de SOL	11 000 €
Cités Lab	2.4	Graines de SOL	8 168 €
La Médiation citoyenne	2.6	AMELY	2 000 €
Soutien au développement social et culturel	3.1	Centre Social et Culturel	2 700 €
Ateliers parentalité	3.3	Apprendre Autrement en s'Amusant	700 €

- **DIRE** que la participation de la Commune en **fonctionnement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur les comptes **6068 - 6188 - 6228** pour les participations à verser aux prestataires

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestations à verser en 2019
GSUP	1.2	Divers Prestataires	12 288 €
Solidarités	2.7	Divers Partenaires	2 044 €
Permanences d'aide aux victimes	2.8	LAVI	1 800 €
Plan d'actions fracture numérique	2.9	Divers Prestataires	1 500 €

- **DIRE** que la participation de la Commune en **investissement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur le compte **204 1512**

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestations à verser en 2019
Requalification des Barolles, Tranche 2	1.1	Métropole	228 000 €

- **SOLLICITER** auprès des partenaires les **recettes** des actions suivantes :

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Institution(s) sollicitée(s)	Montant
GSUP	1.2	Commune	Métropole	8 288 €

VEDUTA	3.2	Commune (B612)	État	5 000€
A votre santé	3.4	Commune	État	6 300 €
Chef de Projet Contrat de Ville	4.1	Commune	État	13 700 €
			La Métropole	13 700 €
Gestionnaire Administrative et Financière	4.2	Commune	La Métropole	7 345 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser aux divers porteurs de projets les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au titre des actions concernées
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires concernés.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions nécessaires au versement des participations de la Ville aux diverses associations porteuses lorsque le porteur ou les sommes ne sont pas définies.
- **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action décrite et qu'elles font l'objet d'un remboursement à la Ville au prorata de la non-réalisation.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération et intervenir par avenant si nécessaire.

M. le MAIRE : « *Merci Madame ROTIVEL de cette présentation synthétique de cette délibération qui montre que les partenariats avec les acteurs locaux et les acteurs du bassin de vie et d'emplois sont extrêmement importants, à la fois dans l'insertion, dans le social, dans le domaine culturel et dans le domaine de la santé. On couvre tous les secteurs qui sont à mobiliser pour permettre d'avancer dans le domaine de la cohésion sociale.* »

Y. CRUBELLIER : « *Monsieur le Maire, chers collègues, pourquoi un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ?* »

Lors du précédent Conseil Municipal, Madame DAUTREY, malheureusement absente ce soir, a souhaité me répondre sur le sujet de la culture au sujet du retour sur investissement.

Nous la citons : « Je pense que l'on peut difficilement quantifier mais quand même s'apercevoir qu'il y a peut-être trop d'incivilités dans notre ville, que l'on a une certaine paix sociale, que les voitures ne brûlent pas toutes les semaines ou tous les week-ends à Saint-Genis-Laval. Peut-on dire que c'est un retour sur investissement de la culture ? Eh bien oui, je le dis. »

Nous répondons à Madame DAUTREY et bien sûr notre réponse s'adresse à vous tous présents ici ce soir : « Madame, vous vivez certainement dans un quartier protégé et sécurisé de notre ville. Nous en sommes ravis pour vous. Mais ce que vous voyez autour de vous ne correspond pas à ce que d'autres vivent au quotidien dans un ou plusieurs autres quartiers de notre ville, malheureusement.

Trouveriez-vous normal d'être agressée par une dizaine de jeunes lorsque vous allez poster un courrier et que votre look ne correspond pas à celui que ces jeunes souhaitent ?

Trouveriez-vous normal de ne pouvoir entrer ou sortir de votre immeuble sans s'être agressée verbalement, parfois même par des gamins entre 10 et 15 ans et que les mères viennent vous

insulter jusque chez vous parce que vous n'avez pas baissé les yeux devant leur progéniture qu'elles ne se donnent pas la peine de surveiller et d'éduquer ?

Trouveriez-vous normal d'avoir peur de sortir ou de rentrer chez vous à partir d'une certaine heure, plus précoce en hiver puisque les jours sont plus courts ?

Trouveriez-vous normal de ne pouvoir accéder à votre garage par période parce que des individus assez nombreux s'installent devant l'entrée dudit garage et se moquent pas mal que vous ayez envie d'y rentrer ou d'en sortir ?

Trouveriez-vous normal de ne pouvoir vous rendre à des conférences, des spectacles ou autres animations qu'à condition de trouver une personne pour au moins vous raccompagner chez vous ?

Trouveriez-vous normal, chez vous, d'appréhender de glisser la clé dans la serrure parce qu'il arrive parfois que des voisins malveillants y glissent de la colle ?

Est-il normal d'avoir des « shooters » en bas de nos cités, qui vous surveillent quand vous arrivez et qui donnent un coup de sifflet pour avertir la délinquance de la drogue ?

Je suis allé au Champlong pour voir dans quel état était le local qui a été dégradé ou qui est très abîmé. Apparemment, il est dégradé extérieurement puisque les lucarnes sont bien cassées. Je n'ai pas pu accéder à l'intérieur puisqu'il était fermé. C'est normal. Nous allons encore payer des jeunes en cohésion sociale pour aller repeindre ce que leurs petits camarades dégradent à longueur de temps. Il y en a assez. Je le dis clairement. En plus, au moment où j'arrivais dans ce local, des jeunes, filles et garçons, de 8 à 10 ans, avec des crayons étaient en train de gribouiller sur les murs.

On met de l'argent à longueur de temps dans ces banlieues pour les rénover et les rendre plus agréables mais elles sont dégradées par de la petite délinquance. Un jour, il faudra bien que cela stoppe.

Comme les années précédentes nous dirons que comme partout en France les municipalités, la nôtre, comme une grande majorité, achètent la paix sociale.

Depuis que ce système existe, que ce soit sous le nom de cohésion sociale ou autres, des milliards d'euros ont été versés en vain dans ces quartiers qui pour beaucoup sont devenus des zones de non-droit. Alors, offrir aux jeunes de ces quartiers des activités, nous ne sommes pas contre, à condition que tous les quartiers de la ville puissent y accéder à égalité. Pas de priorité pour certains. C'est la devise de notre pays. Egalité, qu'elle s'applique ici comme ailleurs. »

T. MONNET : *« Parmi les objectifs prioritaires pour la ville de Saint-Genis-Laval sur 2019, le premier est le rattachement des quartiers à la ville et leur diversification.*

Qu'est-ce que vous entendez par rattachement des quartiers à la ville et quelles sont les actions que vous proposez pour y parvenir ? Depuis plusieurs années les programmations sont plutôt orientées vers l'amélioration du cadre de vie, ce qui en soit est déjà une très bonne chose.

Le deuxième point consiste à mobiliser les principales politiques publiques :

Nous assistons à un très grand nombre d'actions en matière d'insertion économique et d'accès à l'emploi, et nous nous en réjouissons. Nous avons par le passé trop souvent critiqué une forme d'attentisme, ce qui n'est donc plus le cas aujourd'hui. Cependant, plusieurs actions, à la lecture de leurs objectifs, semblent parfois redondantes avec ce que réalise déjà un certain nombre de structures, structures qui sont d'ailleurs porteuses de projets des dites actions.

Globalement, nous n'avons pas de vision générale quant à la politique de l'emploi menée sur Saint-Genis-Laval par des structures municipales ou intercommunales. Peut-être serait-il intéressant d'avoir un livret de présentation synthétisant les actions, et les champs d'intervention des différents acteurs que sont la mission locale Sud-Ouest-Lyonnais, Graine de Sol, Saint-Genis-Emploi, Maison de l'emploi. J'imagine que pour une personne en recherche d'emploi ou souhaitant devenir auto-entrepreneur, il ne doit pas être aisé de connaître, d'identifier les acteurs qui sont en mesure de répondre à ses demandes ou besoins particuliers, de s'adresser à la structure qui fait office de guichet d'entrée ou guichet unique

et qui oriente la personne vers les bons services... Tout un tas de questions auxquelles l'intéressé peut se heurter.

Pour en revenir aux actions du programme de cohésion sociale 2019, nous constatons qu'il intègre 16 actions dont 9 sont reconduites et 7 sont nouvelles. Par conséquent d'autres, des années précédentes, ne sont pas reconduites. En commission, nous avons demandé quelles étaient les raisons de ce non-renouvellement des actions abandonnées et de la mise en place des nouvelles qui nous sont présentées. La réponse nous a été donnée dans ses grandes lignes, mais dans le détail nous ne savons quelle action n'est plus cofinancée par l'État, et donc abandonnée et ne pouvant pas rentrer dans le droit commun, quelle action n'a pas porté ses fruits, quelle est l'opportunité nouvelle qui conduit à la création d'une nouvelle action (est-ce parce qu'il y a un nouveau financement État, ou parce que cela correspond à un besoin nouveau, et dès lors quelles sont les raisons qui justifient ce besoin...) ? Nous n'en savons rien, nous découvrons une nouvelle liste à cinq jours de la commission, sans éléments qui justifient son contenu, sans bilan qui justifie le renouvellement ou l'abandon de certaines actions, etc. Nous avons fait un décompte des actions que comprend la cohésion sociale depuis 2007 :

2016 - 17 actions dont 15 reconduites et 2 nouvelles.

2017 - 13 actions dont 8 reconduites et 5 nouvelles.

2018 - 17 actions dont 13 reconduites et 4 nouvelles.

2019 - 16 actions dont 9 reconduites et 7 nouvelles.

J'ai également fait un tableau récapitulatif par année de chacune des actions menées pour voir lesquelles étaient reprises d'année en année.

Le récapitulatif des actions menées depuis 2016 montre une permanence de 6 actions de 2016 à 2019 (Plateforme linguistique Mon image ma voix / Appui à la création d'entreprise / Citéslab, service d'amorçage de projets / la Médiation / le soutien au développement social et culturel). Deux actions perdurent depuis 2017 (Aide aux victimes / Fonds de participation des habitants). Quatre n'ont duré que deux ans (Informatique et insertion professionnelle / Boîte éducative / mieux vivre ensemble dans la République). Beaucoup n'ont duré qu'une année ou sont nouvelles depuis cette année).

Abandon des actions car passées dans le droit commun, plus subventionnées par l'État ou la métropole, peu intéressantes ou mobilisatrices. Nouvelles, pour quels objectifs, quelle pour quelle population ?

Enfin, nous souhaiterions avoir quelques éléments d'information sur le fonctionnement du conseil citoyen de Champlong, collectif créé en 2015 conformément à l'obligation faite par l'État dans le contrat de ville. Rencontre-t-il des problèmes en particulier ? Sa démarche de participation des habitants fonctionne-t-elle bien ? Le conseil a-t-il porté et défendu des projets sur le quartier des Collonges ?

La somme des questions et de nos interrogations montre bien tout l'intérêt que chacun devrait avoir sur ce sujet primordial de la cohésion sociale dans les quartiers des Collonges et des Barolles, comme vient de le souligner M. CRUBELLIER, mais pas que, car bien évidemment toute la population saint-genoise doit également bénéficier de cet objectif auquel nous sommes très attachés. La somme des questions et de nos interrogations montre bien également l'insuffisance de dialogue et d'information au sein du Conseil Municipal, et que les commissions en l'état ne répondent pas à nos attentes et à notre volonté d'apporter notre pierre à cette construction du bien vivre ensemble pour tous. »

P. ROTIVEL : « Tout d'abord, Monsieur CRUBELLIER, j'ai eu du mal à comprendre le lien qui me semble ténu entre la culture, le CLSPD et Madame DAUTREY, mais je laisserai Monsieur le Maire, responsable de la sécurité, s'exprimer sur le CLSPD.

Je reviens sur votre longue intervention. Effectivement, vous avez constaté de l'incivisme mais je constate aussi que vous faites l'amalgame entre des incivilités et les « camarades », je ne sais pas ce que vous appelez les « camarades », mais ce sont des jeunes à qui on veut offrir des actions et des possibilités dans tous les domaines, que ce soit dans la culture ou dans l'insertion, pour justement éviter qu'ils soient en déshérence et qu'ils aient envie de faire tout et n'importe quoi. Cet amalgame est impossible à entendre.

Comme chaque année, on n'en fait pas assez pour Monsieur MONNET et on en fait trop pour Monsieur CRUBELLIER. D'habitude, c'est Madame PIERONI qui intervient. Je rappelle ce chiffre des 70/30, à savoir que c'est une obligation. C'est entre 70/30 et 60/40 en fonction des actions qui sont à destination des quartiers prioritaires. Cela laisse toujours la place des 30 % qui ne sont jamais occupés ou rarement par les autres jeunes du quartier.

Vous parlez des crédits. Effectivement, ce sont des crédits spécifiques car c'est un dispositif spécifique qui est mis en place par l'État, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, et que l'on vient compléter avec des crédits de droit commun en cohérence pour offrir des actions dans le cadre de la cohésion sociale.

Monsieur MONNET, je ne sais pas si je vais pouvoir répondre à toutes vos questions. Et il me semble que j'ai fait le maximum pour répondre à vos questions en Commission. Je vais réitérer. Je ne fais pas de langue de bois en commission 1. Ce n'est pas vrai. Vous dites que je ne vous donne pas les renseignements que vous demandez.

Rattacher les quartiers à la ville : je ne l'ai pas développé cette fois car cela fait plusieurs années que je présente la même délibération. Il s'agit effectivement de rattacher les deux quartiers prioritaires, soit le QVA, soit le QPV, au centre-ville. Pour cela des animations sont organisées sur nos équipements. On essaie d'alterner. On fait des actions dans lesquelles des Saint-Genois du centre vont au Mixcube. On crée des animations aux Barolles, dans le centre, dans lequel on fait venir des habitants du QPV. L'important est non seulement de rattacher les quartiers à la ville mais aussi de rattacher les quartiers entre eux.

Les actions sur l'emploi, l'insertion, et Monsieur GUOUGUENI pourrait vous en parler longuement, sont reconduites. Elles font partie des actions que l'on mène sur le sud ouest lyonnais (SOL). Je vous ai donné la réponse que vous avez demandée, à savoir qu'il y avait un maillage et un lien entre toutes les associations qui portaient des actions insertion emploi et qu'il y avait une prescription d'une association à une autre association. Malheureusement, il n'y a pas de guichet unique, pour l'instant, mais le lien est fait en fonction des demandes des jeunes ou des moins jeunes. S'ils veulent monter leur entreprise ou leur CV, n'importe quelle association peut orienter sur une autre association du territoire.

Concernant les actions non reconduites, effectivement, des actions n'ont pas vocation à être pérennisées, sauf si nous les inscrivons dans des crédits de droit commun, sauf en emploi insertion, car ce sont des actions pérennisées. C'est une exigence de l'État. Je peux vous donner un exemple : la boxe éducative du Mixcube, que nous avons fait passer en action de droit commun.

Nous pouvons aussi, en accord avec les communes du SOL, supprimer une action si les bilans ne nous paraissent pas satisfaisants. C'est d'ailleurs l'État qui nous l'impose. Si la thématique sort de la lettre de cadrage de l'État, cette action n'est pas reconduite. Les actions peuvent être aussi ponctuelles et liées à un événement précis comme les 50 ans des Collonges.

Plus précisément, les quatre actions dont vous parliez :

Le diagnostic de la fracture numérique. C'était un diagnostic. Elle a été supprimée et remplacée par une action qui donne une nouvelle action sur les communes du SOL.

La fraternité en actions : suite aux attentats, l'État avait demandé un travail autour de vivre ensemble la République. Ce cadrage a changé et l'État a axé santé et parentalité principalement, d'où nos deux nouvelles actions santé et parentalité.

Les permanences numériques de Saint-Genis emploi ont été supprimées parce qu'elles avaient été mises en place par la Ville pour pallier l'année où il y avait le diagnostic mais pas d'action. Cette action est remplacée par l'action du SOL. Pour patienter, car elle ne sera mise en place qu'en septembre, des permanences pour les démarches administratives par un bénévole au Mixcube, depuis le lundi 6 mai, ont lieu entre 16 heures 30 et 18 heures 30.

Quatrième action que nous avons abandonnée : Les Collonges mémoire et transformation, puisque c'était une action planifiée pour les 50 ans du Champlong, action que nous avons remplacée par une autre action culturelle : l'action Véduta portée par le B 612.

Le conseil citoyen : effectivement, on doit le déplorer mais ce n'est pas faute d'avoir essayé de l'aider que notre conseil citoyen a périclité. Nous sommes en train de faire un plan

d'action avec le délégué du préfet pour essayer de remonter ce conseil citoyen, qui manque de bonnes volontés pour l'instant.

Vous me parliez d'un projet issu du conseil citoyen, je veux prendre par exemple le Jardin des Collonges, qui a été une proposition puisque les conseils citoyens sont force de propositions. Ils ont fait une proposition. On l'a entendu et avec l'aide de l'État et des bailleurs de la Ville, nous avons mis en place le Jardin des Collonges.

Ce sont les questions que j'avais retenues. »

K. GUÉRIN : « Pour revenir sur l'emploi et plus précisément les situations liées à l'emploi, deux choses. Il ne faut pas se plaindre que les actions changent. C'est plutôt une bonne nouvelle. Cela correspond à l'air du temps. Les personnes en situation d'insertion ou d'emploi ne sont pas toujours les mêmes. Avoir des actions qui correspondent à un moment donné est plus intéressant. Il faut le vivre comme une bonne nouvelle. L'innovation n'a jamais tué personne.

Deuxièmement, on parlait, à un moment donné, des personnes qui veulent créer leur entreprise et se remettre en activité. Je crois que cela va être traité par la Ville prochainement puisque Sud-Ouest Emploi va assurer une permanence, qui sera mise en place à partir de juin ou septembre. On pourra accueillir toute personne à Saint-Genis-Laval, qui n'est pas forcément bénéficiaire du RSA ou en situation de demandeur d'emploi mais qui s'interroge sur l'évolution professionnelle. C'est un vrai plus. Cela pourra correspondre à tout type de public. Il faut saluer cette nouveauté. Merci. »

M. GUOUGUENI : « Deux choses. La première, Monsieur MONNET, je suis étonné de vos interrogations concernant ce dispositif. Voilà quelques années que Madame ROTIVEL vous le présente avec les spécificités, notamment sur la question des dispositifs sur les actions menées, reconduites ou pas, avec les différents critères. Je rappelle que ce sont des dispositifs qui émanent d'une lettre de cadrage, à partir de laquelle des porteurs de projet sont source de propositions pour pouvoir mener une action sur laquelle à la fin de ces actions un bilan est fait pour pouvoir dire s'il est pertinent ou pas de la reconduire, de la maintenir telle quelle ou d'aller dans le droit commun. J'ai eu l'occasion de vous expliquer qu'il y avait eu quelques exemples sur Saint-Genis-Laval de dispositifs qui sont rentrés dans le droit commun.

Sur la question de l'emploi et de l'insertion, je m'associe à ce qui a été dit précédemment par Madame GUÉRIN. Simplement, oui, il n'y a pas de guichet unique mais le travail partenarial qui a été mis en place, notamment les deux dispositifs qui nous concernent, le Service d'amorçage de projets et Graine de Sol, est un dispositif qui est mis en place pour aider à la création d'entreprise. On a rajouté il y a quatre ou cinq ans, au vu de ces dispositifs, le Service d'amorçage de projets, qui permet de pouvoir accompagner les éventuels porteurs de projets, qui ne sont pas forcément à maturité pour pouvoir intégrer la coopérative d'entreprise. Tous les acteurs de la Ville, au sens divers, c'est-à-dire à la fois les structures de la Ville et les prescripteurs sur ces questions-là, sont au fait de ces éléments-là. Je rappelle qu'environ une fois tous les trois mois des informations collectives sont faites sur le territoire d'une manière générale. Un rappel : ce dispositif est en intercommunalité et résonne dans le bassin de vie.

Sur la question de la cohésion sociale, je suis un peu étonné, pour ne pas dire déçu, que vous ayez une vision de la cohésion sociale uniquement par cet axe de ce dispositif. Je suis très régulièrement sur le terrain et j'ai eu l'occasion récemment d'aller assister à différentes assemblées générales, notamment d'un partenaire important sur la ville, qui œuvre sur la question de la cohésion sociale, le Centre Culturel et Social des Barolles. Il est parti prenante sur ce dispositif mais le soutien que nous avons voté récemment va au-delà de la cohésion sociale et ne se résume pas à ce dispositif uniquement. Ce dispositif permet à travers les thématiques de pouvoir initier des démarches. Néanmoins, il faudra faire l'exercice, Madame

ROTIVEL, de quantifier quel est le budget alloué à la cohésion sociale d'une manière générale au niveau de la ville. Il est très largement supérieur à cette question-là.

Après, Monsieur CRUBELLIER, je suis ravi que vous soyez allé sur le terrain car apparemment vous avez compris, pourtant nous avons eu l'occasion de l'expliquer plusieurs fois, qu'il y avait la boxe éducative et un club de boxe. Vous faisiez la confusion. Au moins, cela a permis de clarifier cet aspect-là. Merci. »

T. MONNET : « Je regrette qu'à chaque fois qu'il y ait déformation de ce que je dis. Soit je m'exprime mal, soit je rédige mal, bref, je n'ai jamais remis en cause quoi que ce soit au niveau des actions que vous portez. Je m'interrogeais simplement sur le fait qu'il y avait, comme vous l'avez pointé et comme je l'ai également pointé, un certain nombre d'actions qui étaient abandonnées et d'autres qui étaient reconduites. C'était simplement, et Monsieur GUOUGUENI l'a bien reprécisé, qu'il y avait une lettre de cadrage de l'État, des bilans qui généraient éventuellement un abandon ou une reconduite d'actions mais, nous, nous ne les avons pas. Comment voulez-vous que l'on sache quand une action est abandonnée, quels sont les critères et les raisons pour lesquels elle est abandonnée ? S'il y avait en commission une petite explication, un petit document, qui dise que cette année il y a tant d'actions reconduites, tant de nouvelles, par rapport à l'année dernière, tant ont disparu et pour telle raison, parce qu'elles sont rentrées dans le droit commun ou bien ce n'est plus dans la lettre de conduite de l'État. Il suffit de l'expliquer simplement. Pourquoi faut-il absolument que l'on vous demande systématiquement en commission pourquoi telle action a été refusée ? Qu'est-ce qui a motivé la création d'une nouvelle action ? Etc. C'est tout. Je ne mets pas en cause les actions que vous proposez. À aucun moment donné, je ne l'ai dit.

Monsieur GUOUGUENI, je vous remercie d'avoir rappelé effectivement ce que faisait un certain nombre de structures saint-genoises concernant l'emploi. Depuis le temps que nous en entendons parler dans les conseils municipaux et autres, je sais maintenant comment cela fonctionne. Ce qui m'interroge, et vous l'avez rappelé, c'est l'articulation de ces services avec toutes les nouvelles actions, qui parfois se rajoutent à tout cela. Vous avez dit effectivement qu'il n'y avait pas de guichet unique et je trouve que c'est fort dommageable parce que les personnes qui sont en demande ne le savent pas. Évidemment, elles peuvent s'adresser à l'un des organismes existants qui les dirigera mais il faudrait une structure et un guichet unique permettant d'analyser tout de suite avec la personne demandeuse ses besoins en lui indiquant quelle structure elle peut aller voir. C'est surtout cette question que je voulais vous poser.

Peut-être serait-il intéressant que nous soyons davantage informés en amont et que l'on puisse éventuellement participer à ces projets d'action. On peut avoir des idées et des propositions, en dehors de tout contexte politique que les uns et les autres pourraient imaginer, et pourquoi ne pas discuter sur le bien-fondé de telle action par rapport à une autre ? Ce n'était pas du tout pour polémiquer. Simplement, vous en avez fait une affaire personnelle. Cela vous regarde. C'était simplement pour mettre en exergue ce que je viens de résumer. Je vous remercie.

Quant au conseil citoyen, je regrette fortement qu'il ait périclité, alors que nous l'avions demandé régulièrement, mais ce n'était jamais le bon moment. Vous n'aviez jamais le compte rendu, etc. On n'avait jamais l'information concernant ce conseil citoyen. Aujourd'hui, il se trouve qu'il a périclité mais à aucun moment on nous en a parlé en disant que c'est quelque chose qui est en train de mal se dérouler. Après, effectivement, peut-être qu'il y a des causes précises ou pas. En tout cas, cela m'intéresse de savoir pourquoi il a périclité. Je trouve que c'est un support intéressant à l'échelle d'une commune. Je l'avais déjà dit précédemment. C'est quelque chose que j'aimerais voir apparaître dans d'autres quartiers. Peut-être faudrait-il revoir la manière dont ils fonctionnent, les accompagner davantage et ne pas trop les laisser seuls. Ils sont certainement accompagnés mais peut-être faudrait-il les accompagner davantage et pas trop les laisser seuls. Effectivement, il y a des problèmes de volonté, de présence, etc. Merci. »

P. ROTIVEL : « Un mot sur le fait que vous vouliez participer à la mise en place des actions. Je rappelle simplement le fonctionnement. En aucun cas nous élus nous portons une action. C'est la lettre de cadrage, une pré-programmation avec le délégué du préfet, qui assiste aux associations. Nous n'avons pas notre mot à dire. C'est l'État qui valide la programmation. Au mois de février, les associations ou les équipements porteurs des actions ont leur financement pour mener leur action. »

M. GUOUGUENI : « Pour compléter, vous avez bien compris qu'en termes de programmation il ne faut pas que ce soit les élus qui décrètent telle ou telle action. Ce sont bien les porteurs de projets qui viennent soumettre leurs idées et leurs projets pour la simple et bonne raison qu'ils ont toute légitimité en termes d'expertise sur le cadre de vie. Ce n'est pas l'élu ou les élus qui décrètent les différentes actions. Il y a une lettre de cadrage à travers des thématiques. Sur la base de ces thématiques très généralistes les porteurs de projets soumettent ce projet avec un dossier et un budget et effectivement des actions avec des éléments d'évaluation, ce qui permet a posteriori de dire si elles sont reconduites ou pas en fonction de ces éléments-là.

Ensuite, je voulais revenir sur le guichet unique. La problématique, et notamment la valeur ajoutée de ce dispositif sur la question de l'insertion et de l'emploi, est justement d'avoir une démarche partenariale pour pouvoir atteindre les publics qui sont très éloignés. La question du guichet unique n'est pas une réponse en tant que telle. L'idée est de fédérer un maximum de partenaires, dont la compétence n'est pas forcément l'insertion ou l'emploi. Cela peut être des structures comme les maisons de quartier qui, à travers les contacts et les publics qu'ils s'adressent, sont au fait puisqu'il y a des informations collectives qui sont faites pour pouvoir expliquer ces éventualités par rapport à ces dispositifs. Il semble que la démarche multi-partenariale est plus efficace que le guichet unique.

M. le MAIRE : « Monsieur MONNET, avant que je ne puisse conclure. »

T. MONNET : « Je suis désolé pour ceux qui n'aiment pas que j'intervienne trop longtemps. Tant pis pour eux. Simplement, j'entends bien que le guichet unique ne soit pas forcément quelque chose de probant selon vous mais ce sont des choses qui existent par ailleurs dans d'autres communes et qui se portent tout à fait bien. Que vous dites qu'il y ait des structures différentes et complémentaires, je l'entends aussi tout à fait, c'est normal, mais pour la personne qui est demandeuse ou qui cherche des informations, savoir qu'il y a une personne qui saura vous répondre, plutôt que d'être dispersée dans vos recherches, je trouve que c'est intéressant. C'est mon point de vue. »

F. VURPAS : « J'ai entendu tout à l'heure que quand une action ne fonctionnait pas, on demandait à celui qui la portait de la rembourser. »

M. le MAIRE : « Non. Ce n'est pas ce qui a été dit. »

F. VURPAS : « Quand une action n'est pas portée dans l'objectif prévu, en principe elle peut être remboursée. C'est ce que j'ai entendu.

Ensuite, ce qui m'inquiète c'est que vous dites que les élus ne sont pas du tout capables d'être décisionnaires. C'est curieux. À quoi servent les élus s'ils ne décident pas les actions ? Ils connaissent les actions et les encadrent. Ils en parlent. Si elles ne fonctionnent pas, c'est quand même eux qui décident de ne pas les poursuivre. Vous dites qu'il y a le droit commun et l'État. Au moins, c'est le droit commun, ce qui ne concerne pas l'État. On pourrait donner aux élus le droit de décider si une action est bonne ou pas. Ce qui m'inquiète c'est que les élus soient mis en dehors du coup. »

M. le MAIRE : « Les élus ne sont pas mis en dehors du coup. En effet, ce sont des partenaires des associations qui proposent des actions aux élus, qui les retiennent avec l'accord du préfet et les différents partenaires.

Simplement, Monsieur CRUBELLIER, je ne vais pas vous réexpliquer l'utilité du CLSPD. Nous l'avons fait ici avec l'ensemble de l'approche partenariale, qui a donné de bons résultats. Je ne vais pas recommencer.

Concernant votre introduction, vous faites toujours une description apocalyptique de la situation. Mais sur quels chiffres vous appuyez-vous pour dire que des personnes ne pourraient pas sortir le soir ? Si c'est par rapport au nombre d'agressions la nuit à Saint Genis Laval, je peux vous dire qu'il faut quand même chercher beaucoup, y compris dans les statistiques de la gendarmerie. On est un peu dans la politique des fake news et dans votre fonds de commerce habituel, qui ne correspond pas à la réalité de notre commune, même s'il y a dans quelques quartiers ou sur l'ensemble de la ville des faits d'incivisme ou de non-citoyenneté sur lesquels on essaie de lutter par ces dispositifs. Je ne partage pas. Simplement, je voulais remettre les choses au point car on a l'impression que c'est le Bronx mais ce n'est pas tout à fait cela. Saint-Genis-Laval c'était plus de 7 500 personnes au Festival de musique de Beauregard avec des familles, des gens de toute origine, de tout niveau social. C'est plutôt cela qui est à valoriser et pas comme vous le faites pour faire peur ou pour inquiéter. Ce sont surtout des généralités sans aucun fait. Je rappelle un seul fait que vous aviez relaté ici au sujet de voitures de police Chemin de la Citadelle. C'était le Bronx mais en fait c'était des violences intra-familiales et la police était intervenue pour calmer ces violences. Ce n'était pas un problème d'insécurité.

Sur le guichet unique, c'est un peu méconnaître les potentiels bénéficiaires. Ils ne vont pas plus dans un guichet unique du CCAS, où on a beaucoup de difficultés à les faire venir. Il faut aller les chercher. On a autant de difficultés. Le guichet unique est une fausse bonne réponse. À la limite, cela peut être intéressant pour le back office mais pour cela il faut être sur le terrain, Monsieur MONNET. Je suis allé à Saint-Genis emploi et j'ai rencontré les personnes de la mission locale qui intervenaient. Ils sortent de leurs bureaux et vont à la rencontre des jeunes. Ces jeunes ne viennent pas au guichet unique, virtuel ou pas. Il faut aller les rencontrer. C'est méconnaître la population que l'on essaie de toucher par ces actions. On le fait via des relais : les centres sociaux, les travailleurs sociaux, le CCAS, un certain nombre d'associations porteuses de l'emploi, comme l'a expliqué Madame GUÉRIN tout à l'heure, où la Ville a financé un dispositif nouveau pour essayer d'aller... Il ne faut pas avoir des solutions simplistes car les choses ne fonctionnent pas comme cela. On essaie de s'adapter en tissant ce réseau de partenaires et ce maillage, qui permet d'aller au plus près des jeunes en situation d'emploi ou dans la précarité, dont on sait qu'ils ne viendront pas. Ils sont éloignés des dispositifs. Les choses ne fonctionnent pas comme cela. Elles fonctionnent avec un réseau maillé. On le voit bien d'ailleurs pour les seniors dans le cadre des plans canicules ou des aides pour les minimums vieillesse, etc. La démarche de venir au CCAS n'est pas si simple. Il faut en tenir compte pour que notre action soit en cohérence avec les besoins mais en même temps le mode d'action pour aller vers ces personnes-là. Je suis convaincu que cela fonctionne ainsi. Ce n'est pas le guichet unique. Chacun peut avoir sa vue.

Sur la cohésion sociale, j'ai parlé tout à l'heure du Festival de musique de Beauregard mais ce sont de nombreuses actions que nous portons sur le culturel, dans le périscolaire aussi, avec le sport également. On est dans cette dimension-là et je crois que Saint Genis Laval est plutôt dans ce maillage-là. Effectivement, les actions de la cohésion sociale sont repérées et identifiées mais proposées pour des partenaires.

Monsieur MONNET, vous dites toujours qu'il faut participer à tout mais si on enlevait la possibilité aux associations d'être pertinentes dans leurs propositions pour qu'elles soient retenues et si au contraire on leur imposait, que n'entendrions-nous pas de votre part disant que cela vient du haut, etc. Il y a vraiment une émergence des actions associatives, des partenaires institutionnels ou pas, qui remontent et c'est tout l'intérêt de cette opération-là. Je crois que là vous vous trompez mais c'est la politique que l'on poursuit depuis quelques années, qui fonctionne et qui donne des résultats.

Vous comptabilisez les actions absentes ou pas mais ce n'est pas cela le problème. Quand le diagnostic est fait, il n'est plus à faire. L'action s'arrête d'elle-même. C'est sa vie naturelle. Il n'y a pas de reconduction automatique. En revanche, quand elles fonctionnent, comme

Graine de Sol, l'amorçage de projets, on les fait perdurer. On essaie d'avoir ce bon sens. Je ne dis pas que nous l'avons pour tout, mais on essaie d'avoir le bon sens de s'adapter à la demande et à l'évolution.

Aujourd'hui, il y a des personnes en grande précarité. Néanmoins, il y a des choses sur lesquelles on est attentif. J'étais hier à l'assemblée générale du Secours Populaire. Nous en avons parlé. Certains de nos élus étaient à l'assemblée du Centre Social. On voit bien qu'il se passe des choses sur notre territoire. Il faut aller au plus près des territoires pour s'en rendre compte et sentir les choses. Il suffit d'aller à l'assemblée de l'emploi de Saint-Genis pour se rendre compte de la réalité de notre terrain et des différentes actions qui sont faites.

Nous ne sommes pas des élus stratosphériques mais des élus sur le terrain et on voit ce qui s'y passe d'une manière très proche. Ce sont simplement ces quelques mots que je voulais vous dire. La commune de Saint-Genis-Laval va s'engager sur le PTIE (le Pacte Territorial d'Insertion par l'Emploi). Nous avons fait des propositions. Nous allons essayer de fédérer à la fois le front-office et le back-office pour essayer d'avoir ce réseau maillé. Ce sont uniquement les propositions qui sont faites. C'est la Ville qu'il l'a fait. Nous sommes aussi dans cette dynamique-là avec le PTIE.

Pour être associé, il faut aller dans toutes les associations et faites des propositions d'actions par le biais des associations. Nous n'allons pas prendre votre proposition et votre idée comme cela, parce que nous, nous l'avons nourrie avec les différents partenaires, qu'ils soient du CLSPD, des acteurs de l'emploi, des acteurs sociaux, de l'ensemble de notre territoire, qui bouge et qui vit. Effectivement, nous sommes très à l'écoute de ce qui se passe sur le territoire. Allez proposer dans les associations des actions qui vous semblent pertinentes. Ce sera mieux car ce n'est pas la bonne méthode que de dire que les élus décident.

Après, sur le process, on est aussi sur des bassins de vie et d'emploi. Plusieurs communes participent et cela mobilisent beaucoup de monde. On avance et on s'adapte au fur et à mesure. On essaie d'évaluer les nouveaux besoins. Ce n'est pas si simple que cela et ce n'est pas tous les jours facile mais on essaie d'avancer dans ce domaine-là. Les assemblées générales des structures sont un bon lieu de réflexion pour ce que j'en ai vu jusqu'à maintenant.»

T. MONNET : « *C'est effectivement sur le terrain que l'on découvre. C'est évident. Simplement, nous ne sommes que deux. Je travaille. Je ne suis pas payé à plein temps pour aller voir toutes les structures et associations. Dites-moi dans l'assemblée qui va à toutes les assemblées générales des associations. Levez la main.*

S'il vous plaît, arrêtez de me dire que nous n'allons nulle part et que nous pourrions faire autrement. Simplement, concernant les actions, je pensais et à tort que la mairie avait un peu plus de moyens d'action. Je constate qu'il n'en est rien. Quand des dossiers remontent, je ne sais pas quel nombre. À un moment donné, il faut bien faire un tri. Vous n'allez pas présenter tous les dossiers que différentes structures vous proposent. À un moment donné, vous en faites un tri. J'apprends des choses et je le reconnais tout à fait. Merci. »

M. le MAIRE : « *Merci Monsieur MONNET. On a pris l'engagement d'être élu municipal. Cela demande du temps le soir des uns et des autres. Au moins dans votre secteur de commission, il faut aller voir ce qui se passe sur le terrain. Il y a aussi des salariés. Je l'étais avant d'être retraité. Le premier adjoint l'est aussi. Vous n'êtes que deux mais c'est le résultat des élections. Vous dites que vous travaillez et que vous n'avez pas le temps. C'est un engagement municipal.*

T. MONNET : « *Monsieur COUALLIER, s'il vous plaît, gardez vos réflexions pour vous. Un engagement c'est un engagement. J'ai des engagements et ils sont peut-être plus respectables que les vôtres ! »*

G. COUALLIER : « *On ne vous voit jamais les jours fériés et lors des commémorations. »*

T. MONNET : « *Et alors ? C'est mon droit de ne pas y être. Si je veux rester avec mon épouse et mes enfants, c'est mon droit ! Vous n'avez aucune remarque à faire concernant mes actions et ma vie personnelle ! Est-ce que je m'occupe de la vôtre ? Pour qui vous prenez vous !* »

M. le MAIRE : « *Ne vous fâchez pas à chaque fois. C'est pareil quand vous portez des jugements.* »

T. MONNET : « *De là à me dire qu'il faut faire ceci ou cela le week-end et puis quoi encore ? Je vais peut-être arrêter de travailler aussi ?* »

M. le MAIRE : « *Il n'y a pas que vous qui avez une vie familiale.* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE - Motion adoptée par 32 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

Contre
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

ENSEIGNEMENT

Programmation Annuelle des Temps d'Activités Périscolaires 2019-2020

Rapporteur : Monsieur Yves DELAGOUTTE

L'ambition de la Ville de Saint-genis-Laval est de construire et de proposer un parcours de réussite éducative pour les enfants et les jeunes Saint-Genois et de donner sens et cohérence aux diverses actions proposées par les services municipaux et les associations à destination des enfants, que ce soit pendant et hors temps scolaire.

Elle s'illustre :

- Sur le temps scolaire :

Depuis plusieurs années maintenant, différents acteurs de la Ville (B612, la Mouche Théâtre & Cinéma, l'intervenante en musique, celui en audiovisuel, le service du développement durable et le service des Sports...) présentent un projet commun à destination des écoles saint-genoises : Le « parcours Educatif Croisé »

Ils y inscrivent notamment des liens entre des œuvres et des idées de parcours thématiques qu'ils ont imaginés ensemble.

Ce schéma permet de collaborer avec les différents établissements scolaires de la ville, dans une dynamique d'accompagnement de l'enfant et dans une complémentarité de rôles et d'actions :

- pour une ouverture des enfants sur le monde du sensible ;
- pour élargir l'horizon des enfants et les ouvrir sur le monde par la diversité des projets, des partenariats ;
- pour un partenariat en tenant compte de nos singularités complémentaires : enseignants/artistes/médiateurs culturels/acteur du développement durable/éducateurs sportifs.

Ainsi, par le biais du « Parcours éducatif croisé », la Ville accompagne l'action éducative des enseignants et développe, en cohérence avec leurs projets pédagogiques, des activités culturelles, artistiques, sportives et environnementales.

- Sur le temps périscolaire :

Depuis 2014, des activités périscolaires variées sont proposées chaque soir aux enfants d'élémentaire des 3 groupes scolaires de la Commune de 16h30 à 17h30.

Aussi c'est environ 350 enfants par an qui bénéficient de ces TAP en maternelle et 700 en élémentaire - 35 associations ont collaboré aux activités.

Cette année encore les associations innovent dans leurs propositions d'activités culturelles, sportives, citoyennes...afin de permettre une offre nouvelle pour les enfants et favoriser l'ouverture d'esprit.

La programmation annuelle dont les activités sont détaillées ci-dessous s'élève à 78 288€ dont 3 018€ maximum de PSO à reverser en fonction des présences réelles des enfants sur les jours d'activités. En effet, dans le cadre des déclarations d'ouverture d'accueil de loisirs auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville centralise les inscriptions aux TAP. La Prestation de Service Ordinaire (PSO) correspondant à ces activités d'accueil de loisirs sera versée directement par la CAF à la Ville. Cette dernière reversera la partie correspondante au partenaire assurant les activités (CLESG). Le montant définitif attribué est fonction de la réalisation effective de l'activité.

ASSOCIATION	ACTIVITES	Montant 1 ^{er} période <i>De septembre 2019 à décembre 2019</i>	Montant 2 ^{ème} période <i>De janvier 2020 à mars 2020</i>	Montant 3 ^{ème} période <i>D'avril 2020 à juillet 2020</i>	TOTAL <i>Année scolaire 2019/2020 complète</i>
SGOFF BASKET	Basket – Floorball – Spikeball - ...	6 600,00	6 120,00	4 160,00	16 880,00
AMICALE LAÏQUE HANDBALL	Handball	1 120,00	1 040,00	680,00	2 840,00
PATADOME	Théâtre improvisation	728,00	676,00	416,00	1 820,00
TENNIS DE TABLE	Tennis de table	532,00	494,00	266,00	1 292,00
COMPAGNIE LA ROUQUINE	Fais ton cinéma – Conte sonore - ...	2 255,00	2 090,00	1 375,00	5 720,00
CLESG	Langue des signes – Danger du web	1 184,00	1 096,00		2 280,00
CLESG	Je m'amuse	4 455,00	4 131,00	2 592,00	11 178,00
CLESG	Reversement de la prestation de service ordinaire (PSO)			3 018,00	3 018,00
SMARTFR	Danse contemporaine	700,00	650,00	450,00	1 800,00
ACCUEIL ENFANCE	Fil à fil – Découverte du monde – Yoga...	1 759,00	1 631,00	1 024,00	4 414,00
BALE	Basketball – Kinball	2 090,00	1 938,00	1 216,00	5 244,00
BRIN DE CANNELLE	Création recyclée	650,00	600,00	400,00	1 650,00
ESCRIME OUEST LYONNAIS	Escrime	1 064,00	988,00	570,00	2 622,00
OSGL FOOTBALL	Football	2 160,00	2 000,00	1 200,00	5 360,00
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES	Théâtre – Art plastique – Ciné club	1 778,00	1 651,00	1 043,00	4 472,00
CENTRE MUSICAL ARTISTIQUE	Chansons	1 080,00	1 000,00	600,00	2 680,00
TAÏ FU	Pelote basque – Roller – Kung-fu	1 120,00	520,00	680,00	2 320,00
CISGO VOLLEY	Volleyball	1 064,00	988,00	646,00	2 698,00
	TOTAL	30 339,00	27 613,00	20 336,00	78 288,00

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus et leur versement;
- **APPROUVER** Le versement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) par la Caisse d'Allocations Familiale (CAF) à la Ville correspondant aux activités d'Accueil de Loisirs
- **APPROUVER** le reversement de la PSO par la Ville au partenaire assurant les activités d'accueil de loisirs dans la limite du montant perçu de la CAF pour ces activités
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférant, notamment les conventions avec les bénéficiaires, et à intervenir par avenant si nécessaire.

M. le MAIRE : « On oublie souvent les activités que la Ville met à disposition pendant le temps-scolaire avec des animateurs musicaux, des animateurs sportifs, un intervenant multimédia. Les activités et les sorties sont nombreuses. Il y a une vraie politique de parcours éducatif de qualité sur l'ensemble du temps scolaire et périscolaire, que nous avons souhaité maintenir, malgré le retour à la semaine de quatre jours.

Je rappelle également, comme pour le Festival de Beauregard, que 25 partenaires associatifs ou institutionnels ont participé. En même temps, on le fait en concertation et en implication avec les différents clubs sportifs, avec le Centre Social et Culturel des Barolles, les associations artistiques etc. C'est aussi la politique de la Ville d'une certaine façon. On est vraiment dans ce maillage de liaison inter-quartiers, de découverte de quartiers et autres, d'échange entre les habitants. Cela rentre tout à fait dans ce cadre-là. C'est plutôt cette cohérence globale qu'il faut noter alors que les délibérations sont dans une logique très administrative. »

S. PATAUD : « Comme nous avons pu le souligner l'an passé, nous nous réjouissons à nouveau que les petits saint-geinois puissent continuer à enrichir leurs connaissances et leurs compétences aussi bien dans le domaine culturel que dans le domaine sportif et développer toutes les compétences transversales associées à ces disciplines.

Nous notons également les approches plus sensorielles avec une écoute de soi à travers l'activité yoga. La belle offre d'activités complémentaires, diversifiées, et parfois peu connues comme l'escrime, rendues accessibles à tous par le faible coût des activités, favorise à notre sens l'épanouissement de nos enfants. »

Y. CRUBELLIER : « Une demande d'information complémentaire. Ces sommes d'argent doivent être versées à des associations. Cela peut être une entreprise ou pas ? Brin de Cannelle a un magasin qui n'est pas sous forme d'association, il me semble. »

M. le MAIRE : « Les sommes sont versées par rapport à une animation, la structure juridique associative n'est pas obligatoire d'autant que des associations peuvent avoir un aspect lucratif et qui vendent des prestations. Cela se fait sur appel à projet et très majoritairement ce sont des associations. » . »

F. TIRTIAUX : « Je voudrais en profiter pour remercier les services. Monsieur le Maire parlait des parcours croisés mais on parle beaucoup de transversalité et là c'est vraiment une concrétisation de ce qu'est la transversalité entre les services car aussi bien les services de la culture que le sport, le social, l'environnement, se sont regroupés pour préparer une

programmation. Je trouve que c'est à souligner. Toutes ces équipes et les services dont je viens de parler se sont accordés pour repérer des actions menées dans les différents domaines et sont allées voir toutes les écoles pour leur présenter ces parcours croisés et différents enseignants ont pu ainsi choisir parmi plus de 20 propositions. C'est bien que la Ville propose cela. Cela mérite d'être souligné. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

CULTURE

Mécénat - Festival du Parc Beauregard

Rapporteur : Monsieur Bernard GUEDON

Le Festival de Beauregard est devenu en quinze ans un temps fort incontournable de la saison culturelle saint-genoise. Originellement tourné sur la musique baroque et la valorisation du Parc, il s'est enrichi progressivement de la politique culturelle développée par la ville.

Aujourd'hui en biennale dans « sa grande forme » les années impaires telle que 2019, le Festival du Parc de Beauregard fédère des artistes nationaux et internationaux à des énergies locales qui inventent un moment de fête, à partager avec le grand public. Porté par une envie de partage et de diversité des formes culturelles, il propose des créations insolites capables de susciter la curiosité de tous et invite à la découverte de l'environnement naturel et bâti de la Ville.

Les années paires, une édition « clin d'œil » plus modeste et resserrée dans le temps et dans les moyens est proposée, toujours en s'appuyant sur le mécénat.

En effet, si depuis l'origine les entreprises apportent leurs concours financier à ce festival (en nature ou financièrement), depuis 2011, ce partenariat s'inscrit dans le cadre du mécénat. Compte tenu du rayonnement, du caractère insolite de l'événement et du travail d'ouverture, de médiation et d'accessibilité pour tous les publics, le montant des dons, et le cercle des mécènes, n'ont cessé de croître au fil des éditions.

Ces dons permettent de proposer une programmation plus ambitieuse, de développer des outils de communication (notamment vidéos), de mieux financer des mesures environnementales (coût du tri des déchets pendant le festival, recyclage de certains matériaux en produits dérivés, etc.), d'organiser des actions culturelles en direction des publics spécifiques (scolaires, public en situation de handicap) et cette année de proposer l'essentiel de la programmation en accès gratuit.

Il peut s'agir de mécénat financier et/ou matériel et/ou de compétence ; dons numéraires, de biens ou de services.

Pour les deux dernières catégories, les dons de biens ou de services sont valorisés à leur coût de revient.

Une convention de mécénat est établie avec chaque mécène, stipulant les obligations des parties (communication, délivrance d'un reçu fiscal notamment).

SOCIETE	MONTANT ALLOUE EN € (TTC)
Cardinal	10 000 €
Auchan	10 000 €
Serpollet	9 500 €
STEF	6 000 €
Altarea Cogedim	5 000 €
Enedis	4 500 €
Sybord	4 000 €
St Genis 2	4 000 €
Métaconcept	3 500 €
Toque et sens	3 000 €
Cofagest - Cabinet Grillon	3 000 €
Peix entreprise	3 000 €
Géode Conseils	3 000 €
Engie	3 000 €
Diatex	3 000 €
Utei	2 500 €
Mtg	1 500 €
Alice Au Pays	1 000 €
TOTAL	79 500 €

Considérant l'intérêt d'accepter ces apports en mécénat financier et/ou matériel et/ou de compétence, pour l'organisation du festival.

Mesdames et Messieurs,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir,

- **ACCEPTER** les dons et les imputer sur le budget 2019 (70/7062/311).
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant, à signer les conventions de mécénat et tout avenant afférent

S. PATAUD : « *En fait, pour avoir participé au festival ce week-end, j'ai trouvé que c'était un moment très chouette en famille. On a vu les gens profiter de ces temps-là, découvrir la culture, naviguer auprès de ces petites caravanes, voir un beau spectacle funambulesque. Avec le beau temps qui était présent, surtout dimanche, c'était un agréable moment. On voyait aussi les petits qui étaient contents de sauter sur les cartons pour clôturer le festival. Je trouve qu'au niveau des enfants, à mon avis, ils ont passé un moment agréable et découvert des choses qu'ils méconnaissaient. En tout cas, à mon sens.* »

Y. CRUBELLIER : « *Vous nous proposez de voter sur les dons versés par les mécènes que nous remercions au passage. Ils s'élèvent à 79 500 €. Heureusement que les sociétés vont pouvoir*

bénéficier de la réduction fiscale. Bien évidemment, nous allons voter pour. Cependant, nous aimerions avoir communication des éléments suivants.

Pouvez-vous nous transmettre le budget détaillé de la manifestation de cette année ? 79 000 €. Vous nous dites que cela a coûté le double, donc 140 000 à 150 000 €. On aimerait avoir le détail plus tous les avenants à côté. L'utilisation de la police municipale, le label de la Métropole, etc., pour voir le coût réel de cette manifestation.

Pouvez-vous nous transmettre aussi, depuis le temps que nous le demandons, les bilans de ces manifestations et ceux des années précédentes ? Vous allez le faire et il va sûrement nous parvenir mais nous n'avons toujours pas ceux de l'année dernière. Nous aimerions bien qu'ils soient communiqués.

Pouvez-vous aussi nous éclairer quant au but de la construction éphémère évoqué lors de l'inauguration du vendredi à laquelle notre groupe a assisté ? Nous étions invités et nous avons pu répondre à cette invitation. C'est plus facile d'y aller quand on a les invitations. Quand on ne les a pas, on ne peut pas deviner qu'il y a des assemblées générales aux Basses-Barolles et dépêcher un de nos élus, s'il est disponible. On n'a pas reçu de mail ni de papier. »

M. le MAIRE : « C'était ouvert à tous. »

Y. CRUBELLIER : « Il faut le savoir. Quand vous nous envoyez des invitations, nous essayons de répondre et nous remercions les services. C'était le cas avec la Fresque récemment, cet après-midi à 16 heures pour la signature du contrat de participation citoyenne avec les gendarmes. Quand on les a, on y va mais quand on ne les a pas, je ne peux pas les inventer. Je ne vais pas faire le tour de Saint-Genis-Laval pour voir toutes les portes ouvertes et s'il y a une manifestation, même si j'ai du temps, même si j'aime Saint-Genis-Laval, même si j'aime me balader.

Donc cette invitation de cet artiste ne nous a pas été fournie face aux mécènes et aux invités. Cela aurait été sympathique de voir ce qu'il a voulu représenter, quelle était son ambition, sa tour en carton, etc., alors que lors de la dernière inauguration de la Fresque, on a pu rencontrer l'artiste, discuter et échanger avec lui, même si on n'est pas d'accord et voir sa création, etc., entre l'égalité entre une femme et un garçon... Il faut aller le chercher très loin mais c'est mon opinion. Ce sera la vôtre aussi. D'ailleurs, un homme et une femme ne sont pas égaux, ils sont complémentaires. On pourra en discuter... Nous avons des divergences mais nous avons aussi de la culture. On peut échanger. On était présent et on a échangé avec l'artiste. Nous pouvons le remercier même si nous n'étions pas d'accord. D'ailleurs, sa dernière présentation était très drôle. C'était un migrant dans l'eau en train de dire : « Au secours ! » et la bouée européenne en béton. C'est l'Europe qui coule. C'est encore des opinions. On apprécie ou pas. On peut en débattre. C'est tout à fait votre sujet. Je reviens sur la Fresque. J'y étais. Certains étaient sympathiques, d'autres un peu moins à notre goût. Ce sont les goûts et les couleurs. C'est fait.

Nous tenons aussi à vous dire tout notre étonnement quant à ce projet éphémère. On nous parle sans cesse de durabilité. Nous devons lutter contre le gaspillage des matières premières, contre la pollution. Mais là, le moins que l'on puisse dire c'est que ce projet n'est pas durable. Il n'a même pas résisté jusqu'au dimanche. Malheureusement, le climat a encore fait des siennes. Il a plu. En Lyonnais, au printemps parfois, il pleut. Et la construction éphémère fut plus qu'éphémère. Elle ne dura qu'un seul soir. Quelle déception ! Cette pauvre tour ! C'était la tour de Babel.

Sans informer des groupes d'opposition, vous avez décidé, Madame TIRTIAUX et votre équipe, unilatéralement, de dépenser les deniers publics dans cette fameuse tour en carton qui s'est écroulée tel un château de cartes à la première averse printanière. Si vous nous aviez consultés, nous aurions pu vous indiquer, Madame TIRTIAUX, qu'il existe des cartons résistant à l'humidité. Il faut vous renseigner. Vous avez peut-être pris des cartons espagnols. Il fallait prendre des cartons français. Il y a plein d'entreprises dans notre département qui en fabriquent. Ce n'est pas une fake news. Monsieur le Maire dit souvent que je fais des fake news. C'est la réalité. Il existe des cartons spéciaux pour ce genre de choses. Tout cela a un

coût. Est-ce bien raisonnable quand même ? D'autant que nombre de Saint-Genois n'ont pas compris la finalité de cette construction. Certes, il y avait du monde. La fake news de Monsieur le Maire qui annonce 8 000 personnes, il ne faut quand même pas exagérer. Malheureusement, ces cartons ont fini à la déchetterie. J'espère qu'ils ont été recyclés et rachetés par le Grand Lyon qui est venu les chercher. »

T. MONNET : « Après le contenu du discours de Monsieur CRUBELLIER, qui ne concerne que lui, mais je trouve que parfois c'est plutôt vivant. Ne nous plaignons pas. »

Le Festival a visiblement contenté un important nombre de personnes dont de nombreuses familles. En dehors de l'important épisode pluvieux qui samedi après-midi a perturbé les réjouissances et ruiné plus tôt que prévu la construction en carton, la satisfaction populaire était là.

Nous voudrions cependant vous faire part d'une remarque. Nous trouvons un peu contradictoire le fait de réaliser, sous la direction d'Olivier GROSSETÊTE une construction géante en carton qui a nécessité un coût financier et énergétique pour sa fabrication, et dans le même temps déclarer que les dons recueillis permettaient de proposer une programmation plus ambitieuse, de développer des outils de communication, et surtout de mieux financer des mesures environnementales (tri et recyclage de certains matériaux en produits dérivés). En effet, s'il est dit que le carton utilisé pour cette construction est entièrement recyclé, nous ne sommes pas certains, vu la quantité astronomique de scotch utilisé pour le montage, que tout le carton et encore moins le scotch puissent être totalement recyclés ! Il y a comme une incohérence entre l'objectif environnemental et sa concrétisation.

Enfin, nous souhaiterions connaître le coût de la prestation d'Olivier GROSSETÊTE lors de sa venue à Beauregard. »

F. VURPAS : « Simplement, je voudrais donner un avis un peu sympathique sur le festival. Je trouve effectivement que c'est bien. S'il a bien fonctionné c'est tant mieux. En revanche, je vais m'abstenir pour cette délibération car, par principe, me concernant quand on voit ce qui se passe dans l'Europe en l'occurrence, ce n'est pas du lobbying, on est d'accord, mais c'est du mécénat. Je n'aime pas bien le mécénat car même si la loi l'encadre et que l'on n'a pas le droit d'avoir des contreparties au mécénat, pour autant on voit qu'il y a Sodexo ou Auchan. Pourquoi ont-ils besoin d'aider ? Ils ont peut-être besoin d'aider mais en quoi cela va-t-il leur apporter du chiffre d'affaires ? J'ai un doute sur le sujet. Personnellement, je ne suis pas favorable à ce principe d'avoir un mécénat surtout pour des choses réussies. Apparemment, on dit que c'est réussi et c'est très bien. Je préférerais que l'on fasse sans mécénat et que l'on se débrouille avec le budget de la Ville. Cela ne me gêne pas. Si cela fonctionne, c'est très bien que la Ville le paye entièrement mais il ne faut surtout pas céder aux sirènes de ceux qui ont intérêt à en profiter même si c'est interdit. Voilà la raison pour laquelle je vais m'abstenir sur cette délibération, tout en soutenant le projet, qui me paraît très bien. »

M. le MAIRE : « Simplement, Monsieur VURPAS, sur le partenariat public-privé, il faut avancer. Regardez les Nuits de Fourvière, le Festival des Lumières, la Nuit des églises de Chaponost. Si aujourd'hui nous sommes dans le partenariat privé, public, et bien souvent associatif, c'est parce que les gens font converger leurs possibilités pour faire des actions que personne ne pourrait financer seul. C'est clair. Il faudrait se priver de toutes les actions culturelles : la Biennale de la danse, la Biennale de l'art contemporain... Vous dites que c'est réussi mais c'est parce que nous avons quelques moyens qui permettent d'avoir Olivier GROSSETÊTE. Sans moyens, on ne pourrait pas le payer tout seul. Il n'y aurait plus rien. On tomberait dans un désert culturel, que certains souhaitent. Sans mécènes cela ne fonctionne pas. »

F. VURPAS : « La Ville est capable de le faire. »

M. le MAIRE : « Oui, mais avec la contribution des impôts. Ce ne sont pas des recettes. Les films aussi sont sponsorisés avec des mécènes. Sinon, nous n'aurions plus grand-chose à se mettre sous la dent. J'attire votre attention là-dessus. »

F. TIRTIAUX : « Il y a de nombreuses remarques. Je vais attirer l'attention sur quelques points et notamment la raison et le pourquoi on organise ce genre d'événements, et même la fierté de la façon dont cela s'est passé.

Tout d'abord, j'aimerais parler tout de suite des chiffres du succès en quelque sorte que cet événement a remporté. Malgré vos remarques vous ne pourrez pas être indifférents, comme vous l'avez très justement dit, du succès populaire que cet événement a rencontré. Je crois que vous tous, élus, vous ne pouvez pas être indifférents au fait que de très nombreuses personnes, aussi bien des grands-parents, des parents, des petits-enfants, des adultes, des jeunes, etc., ont eu envie de se retrouver et de partager un temps ensemble. Je ne peux pas croire que vous y soyez indifférents.

Sur les trois jours, nous avons eu plus de 700 entrées le vendredi soir. Une enquête a été menée le vendredi et le samedi avec les scolaires. Nous avons eu plus de 470 personnes qui ont participé. Le samedi, nous avons noté 2 000 entrées et le dimanche 3 300 entrées, soit un total de 6 470 personnes qui ont été touchées sur les trois jours.

En parallèle, nous avons mené plusieurs actions culturelles, notamment celle de fabriquer les pièces qui ont servi à la construction de la tour. Pendant toute une semaine, au lycée Descartes, 651 personnes ont défilé pour participer à ces ateliers de construction.

Nous avons eu énormément de classes des écoles Guilloux, Sainte-Marie Saint-Joseph, du lycée Paillot, du lycée Pressin, du lycée Descartes ainsi que 110 personnes des structures sociales aux jeunes du CADA, de l'ALGED Tremplin, du Clos de Cézanne, de la Villa Mercedes, du CLESG, du Mixcube, du Centre social : de la Culture pour tous, ainsi que 41 personnes individuelles tout public qui ont participé. Cela fait plus ou moins 297 bâtisseurs.

Ensuite, 22 personnes de l'Association Stridanse ont participé à un atelier en amont pour répéter avec Denis Plassard le soir du vendredi. 45 personnes ont participé à des ateliers vidéo, cela s'est passé au pavillon Michel Perret, au Centre Henri Gabriel et au Tremplin. 45 personnes n'ont pas pu se déplacer mais ont pu à leur manière participer à cet événement.

Je reviens au chiffre annoncé par Monsieur le Maire. Si vous additionnez tous les chiffres que j'ai donnés, on arrive à un total de 7 120 personnes en tout, touchées par ces trois jours de manifestations mais une semaine de préparation en amont.

Je crois que toutes les remarques sont à examiner au regard de ces chiffres. Je ne sais pas si on peut se féliciter d'organiser autant d'événements avec une aussi grande variété si souvent que cela.

Les entreprises sont-elles sensibles à ce genre d'événements ? Monsieur VURPAS, vous qui êtes un ancien chef d'entreprise, je me permets d'être d'autant plus franche avec vous. Contrairement à ce que vous pourriez suggérer, les chefs d'entreprise sont extrêmement sensibles à l'encadrement sociétal que peuvent avoir leurs entreprises. Ils sont sensibles aussi au fait de vouloir faire passer des messages à leurs propres salariés en interne. Ils sont sensibles aussi au fait que le territoire sur lequel ils investissent puisse donner une image dynamique. Bien souvent, ils ont des difficultés pour faire venir et recruter des personnes. Ils ne sont pas du tout insensibles au fait que la Ville organise des événements qui attirent plus de 7 000 personnes. Au contraire, ils les encouragent. Ces différents acteurs sont aussi sensibles au fait que les personnes qui habitent sur le territoire puissent se rencontrer, créer des liens et qu'eux-mêmes par la même occasion puissent rencontrer d'autres entreprises.

L'objectif économique me semble tout à fait sain. Les partenaires des deux parties sont tout à fait en accord. D'ailleurs, je me permets de préciser que le fait que le privé participe à l'édification des projets culturels date depuis le début de l'histoire. Cela existe depuis tous temps. Sinon aucune cathédrale ni aucun projet d'envergure n'aurait vu le jour.

Pour ce qui est de l'objectif environnemental, ce travail collaboratif et participatif pendant une semaine ainsi que ce qui s'est passé le soir même -je sais que M. CRUBELLIER et M. BARD étaient présents- c'est-à-dire cette construction tous ensemble, s'est fait de manière complètement collective, dans la mesure où on mettait en premier les parties du haut et que

chaque fois on soulevait tous ensemble de façon à pouvoir y rajouter les nouvelles parties. Qu'est-ce qui s'y passe ? Et c'est bien l'objectif d'une politique culturelle : faire réaliser que tout seul on ne peut rien et qu'il y va de notre ouverture, de notre envie de faire un pas de côté et de s'associer à ce genre de projet pour imaginer justement un monde meilleur. Il n'a jamais été question que cette tour tienne même plus que trois ou quatre heures. C'était complètement assumé que ce soit une œuvre éphémère.

Je suis désolée que l'artiste n'ait pas pu venir vous parler mais je crois qu'il était bien occupé. D'ailleurs, c'est lui qui nous a appelé à plusieurs reprises parce qu'il avait vraiment besoin d'aide. À la fin, la structure en tant que telle pesait plus d'une tonne et demie. A 80 personnes, soit 160 bras, on a pu soulever plus d'une tonne pour qu'après les pièces en dessous soient passées. Je peux vous assurer pour l'avoir vécu que j'en ai encore des frissons dans le dos et je crois que tous ceux qui étaient là s'en souviendront longtemps car voir des grands-parents, des parents, des petits, se mettre ensemble, soulever une tour et voir que l'on a pu réussir à le faire ensemble, c'était absolument merveilleux. J'espère bien que nombre d'entre nous garderont ce message-là.

On parlait de l'Europe mais la construction européenne se fait dans le même esprit. Tout ce que l'on construit c'est ensemble, que ce soit la cohésion sociale, les affaires scolaires, tout cela ne se fait que parce que l'on y croit et que l'on décide de travailler ensemble.

Pour moi, les objectifs ont été accomplis et je remercie tous ceux d'entre vous pour y avoir cru et d'y croire encore. J'espère bien que vous continuerez à avoir envie de mener ce genre de projet.

Je termine donc par l'aspect environnemental. Je vous précise que le compacteur a bien été mis à disposition par la Métropole de façon gratuite. Que tous ces cartons avec les scotchs vont partir à l'incinérateur et qu'ils vont être utilisés comme matériau pour l'incinération de produits de chauffage. Les conditions environnementales sont complètement respectées.

De toute façon, l'objectif environnemental n'était pas le premier puisque l'objectif était culturel. Il est tout à fait assumé puisque la création a le mérite de nous ouvrir un peu au monde et à l'univers et d'éviter le repli sur soi. Et Monsieur GROSSETÊTE nous a bien emmenés dans son univers ce soir-là. Et je l'en remercie de la part des 7 000 personnes présentes pendant ce festival. Merci. »

M. le MAIRE : « Merci Madame TIRTIAUX avec votre enthousiasme qui nous a aussi conquis. »

G. PEREYRON : « Premièrement, j'interviens parce que Madame TIRTIAUX a vanté les entreprises qui étaient très sensibles à l'environnement sociétal. Je ne veux pas polémiquer mais quand je vois qu'Auchan met 10 000 € alors qu'il ferme 21 sites en France avec 800 salariés et un plan social, on va leur dire que c'est un beau mécénat et qu'ils sont attachés à l'environnement sociétal. Là-dessus, c'est plus complexe que cela par rapport à ce que font les entreprises. Il faudrait être plus modéré.

Après, sur la question du recyclage, je pensais que c'était recyclé. Vous faites une information disant que c'est bien car les cartons vont être brûlés et que c'est bien pour l'environnement. Brûler pour produire un autre produit c'est très intéressant sauf qu'il ne faut pas oublier que quand on brûle on dégage du CO₂. Pour la centrale d'incinération c'est entre 250 g à 300 g de CO₂ par kWh. Ce n'est pas neutre. Avec le nombre de CO₂ que l'on a déjà, dire que l'on respecte l'environnement, non. Je ne dis pas qu'il ne fallait pas le faire mais simplement soyons beaucoup plus modérés sur nos affirmations, aussi bien sur les entreprises qui s'engagent parce qu'elles sont sensibles à l'environnement sociétal, que sur la question de l'environnement. Soyons plus modestes. C'est tout ce que je voulais faire comme remarque. Je ne voulais pas vous reprendre sur autre chose mais comme vous avez fait ces propos, je trouve qu'il faut être plus modéré et plus modeste.

M. le MAIRE : « Je me renseignerai pour savoir si cela rentre dans le cycle du recyclage du carton de la Métropole. La combustion sert aussi à produire de la chaleur même avec la réserve que vous avez mise. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE** - Motion adoptée par 34 voix Pour
et 0 voix Contre, Abstention : 1.
Abstention François VURPAS

Le Maire propose une pause. »

La séance, suspendue à 21 heures 07, est reprise à 21 heures 15.

CULTURE

Saison culturelle de la Mouche 2019 /2020

Rapporteur : Madame Fabienne TIRTIAUX

Développer l'action culturelle sur le territoire, attirer de nouveaux publics, investir l'espace public et plus largement faire découvrir et rendre accessible les différentes formes culturelles à l'ensemble de la population sont les orientations fortes de la politique culturelle Saint-Genoise.

Aussi, La Mouche, théâtre et cinéma, organise à travers les saisons culturelles, une programmation d'événements dans la salle de spectacles mais également « hors-les-murs » pour captiver les Saint-Genois dans leur grande diversité, comme pour promouvoir les richesses artistiques et patrimoniales de la commune et rayonner sur le territoire.

Différentes actions sont ainsi déclinées :

- le développement d'une offre culturelle diversifiée, présentant les différentes formes artistiques, favorisant la création artistique (développement des résidences, des coproductions et des présences artistiques sur le territoire) et renforçant les liens entre les activités cinéma et spectacle vivant, notamment dans les actions d'éducation artistique et culturelle (parcours construits à destination des publics scolaires),
- le développement de partenariats et d'actions culturelles avec les acteurs locaux des secteurs sociaux, éducatifs, culturels, économiques ... ;
- le développement des « temps forts » et de festivals (Paroles, Paroles et festival du parc de Beauregard, programmation hors-les-murs), notamment en lien avec la compagnie associée, le développement des séances spécifiques et de la médiation au cinéma (cinés-débat, Croq'ciné, Ciné-thés, Nuit du cinéma, etc.) et la participation à des événements phares régionaux ou nationaux (festival «Lumière», festival «Télérama»);
- l'optimisation du rayonnement de la structure, par sa reconfiguration d'une part mais aussi par la mise en place de partenariats sur l'agglomération, au niveau métropolitain et régional (participation aux réseaux Groupe de 20, Réseau Cirque Auvergne-Rhône-Alpes, festival «Les Utopistes» ...
- le développement des financements (labels arts et essais, politique de la ville, Métropole, Région ...) et notamment des fonds privés (mécénat).

LA PROGRAMMATION 19-20 DE LA MOUCHE, spectacle vivant.

Afin de dynamiser la rentrée (et à l'instar de ce qui avait été initié la saison dernière pendant la période de fermeture pour travaux), la Mouche ouvrira ses portes au public le 4 septembre pour proposer des temps d'accueil et de billetterie renforcés et plus animés pendant tout le mois de septembre (rendez-vous des bénévoles, accès aux répétitions publiques des équipes en résidence, animations de certaines nocturnes en billetterie...)

La saison présente 20 spectacles pour 42 représentations.

1/ Au fil de la saison, des événements rassembleurs, grand public et construits en partenariats avec des réseaux régionaux:

- ouverture de saison, avec le spectacle Chorale public de la Cie Label Z, en accès gratuit sur le parvis de la Mouche le 22 septembre,
- Le cirque Poussière de la cie La Faux populaire, spectacle sous chapiteau co-accueilli avec le Briscope de Brignais, du 4 au 6 octobre, dans le cadre de Cirqu'à l'Ouest,
- Une séance avec le Festival Lumière le 16 octobre,
- Séance de cinéma animée le 15 novembre dans le cadre de la Nuit du cirque (événement porté par le réseau Cirqu'Aura),
- spectacle de fin d'année de magie et de mentalisme le 3 décembre avec Evidences inconnues de Kurt Demey,
- du 4 au 18 février, Festival Paroles, paroles. Une programmation diversifiée (spectacles et cinéma) sur le thème : Ogres et fabuleux méchants.
 - Le dernier ogre, Cie le cri de l'armoire, récit-concert-graf.
 - Le Yark, Cie l'organisation, théâtre jeune public.
 - La méchante soirée, récital chanson orchestré par Jeanne Garraud, et incluant des habitants de Saint-Genis-Laval.
 - Par le Boudu, par Bonaventure Gacon, cirque.
- 27 mai, clin d'oeil du Festival du parc de Beauregard, en collaboration avec le festival Les Utopistes.

2/ La programmation présente des compagnies de référence et des spectacles cultes, en dialogue avec 8 créations de compagnies régionales.

- 5 novembre, DéBaTailles de la Cie propos en danse,
- 4 et 5 avril , Quoi/Maintenant de la compagnie Belge tg STAN en théâtre,
- 9 et 10 janvier, Une Antigone de Papier par la cie de marionnettes Les anges au plafond,
- Par le Boudu de Bonaventure Gacon en cirque,

Créations théâtre

- 15 octobre, Cannes de la Cie Y , théâtre,
- 10 mars, Olivier Masson doit-il mourir ? de François Hien/collectif x,
- 14 mai, Dom Juan, et du 24 au 27 juin OVNI (reprise) de la cie Ostinato (cie associée)

Créations musique

- 21 novembre, Hypothyposis de l'ensemble La Française, musique baroque et projections photographiques
- Récital chanson La méchante soirée de Jeanne Garraud (Festival Paroles, paroles). Ce concert pourra être présenté en version courte pour quelques dates hors-les-murs.

Créations cirque dans le cadre du clin au festival du Parc de Beauregard.

- Impermance de la Cie Mauvais coton (soutenu dans le dispositif CREADIFF du Groupe des 20),
- Une nocturne au parc de Beauregard avec les Utopistes.

3/ Un parcours pour le jeune public, avec des spectacles présentés en séances scolaires et tout public, avec un fil rouge plus marqué sur le thème du cirque :

- Le cirque Poussière de la cie La Faux populaire,
- Débatailles de la cie propos,
- du 10 au 13 décembre, Sauvages de la cie Loup ange (musique baroque et vidéo)
- Une Antigone de Papier, Cie les anges au plafond,
- Le Yark, cie l'organisation (Festival Parole, paroles)
- du 23 au 27 mars ou Les 15 et 16 avril, Les genoux rouges, Cie Michèle Dhallu, cirque.
- Du 25 au 27 mai, Les pieds parallèles, Cie David Rollad, parcours dansé sous casques.

La programmation reste pluridisciplinaire, avec une diversité d'arts représentés sur scène. Elle s'intéresse aux écritures contemporaines sans oublier les œuvres classiques et de répertoire. Pour tous les âges, elle s'adresse à tous les publics et met l'accent sur les spectacles à voir en famille.

Ancrée et rayonnante, la Mouche prend soin d'accueillir des compagnies étrangères, nationales et régionales. La Mouche est soutenue par l'Office National de Diffusion Artistique pour l'accueil de spectacles nationaux et internationaux.

L'accompagnement à la création fait partie des missions pour lesquelles La Mouche reçoit des financements spécifiques, notamment de la Métropole et de la Région. Cet accompagnement prend différentes formes : apport financier en co-production, pré-achat, accueil en résidence, aide à la reprise de spectacle.

En réseau sur la Région, elle participe au festival Les Utopistes, au Groupe des 20, et au réseau Cirqu'AURA,

En réseau sur la Métropole, elle participe au festival Lumière, au réseau SOLE (Cirqu'à l'ouest »/ex« Pass chez les voisins »), aux Nuits d'une Demoiselle.

Différents projets d'actions culturelles sont mis en place autour de la programmation et en partenariat avec une grande diversité de structures sociales, culturelles, éducatives : parcours de spectateurs, ateliers de sensibilisation et de pratique dans les établissements scolaires, collèges et lycées, etc.

Cette saison la thématique du cirque sera mise en avant avec un parcours « cirque en famille » composé de spectacles et d'ateliers de découverte parents-enfants (encadrés par l'école de cirque de Ménival).

*Avec les artistes associés, des actions au long cours structurent la saison comme des répétitions ouvertes au public pendant chaque période de résidence, des représentations hors-murs, des rencontres de sensibilisation dans les structures sociaux-culturelles etc. Des Saint-Genois de tous âges participeront cette année à des ateliers d'écriture et de chant pour la création de *La Méchante soirée*, un des temps fort du festival Paroles, paroles,*

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** la programmation de la saison spectacles 2019/2020;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les contrats de cession et les conventions devant intervenir pour la mise en place et le bon déroulement de la saison spectacles 2019/2020.

M. le MAIRE : « Merci Madame TIRTIAUX. Elle sera à l'image de cette saison qui a connu beaucoup de succès au niveau de La Mouche. »

P. BARD : « Ce sera une intervention laconique et apaisée, sans jugement négatif a priori sur cette programmation. Je souhaite rappeler que l'année dernière nous demandions l'établissement d'un bilan financier simple listant les spectacles de l'année précédente. Vous nous aviez alors répondu que c'était compliqué. Nous réitérons cette demande aujourd'hui pour évacuer toute suspicion d'opacité. Quand nous disons « simple » un tableau Excel de quatre colonnes suffit : le titre du spectacle, son coût, l'affluence et les recettes. Et in fine que celui-ci soit communiqué au Conseil Municipal, dans les commissions, en même temps que la programmation à venir. En l'absence d'un tel audit, nous nous abstenons. »

F. TIRTIAUX : « Monsieur BARD, bien évidemment, je regrette que vous n'en ayez pas parlé en commission. D'ailleurs, je tiens à vous remercier d'être présent à chaque fois. Il aurait été bien d'en parler et de le rappeler. Nous en avons discuté l'année passée. Les chiffres qui sont

mis dans le budget auquel vous faites bien souvent référence font mention des cachets artistiques et vous avez le total des aides de l'ordre de 80 000 €. Mais j'entends le fait que vous aimeriez avoir ligne par ligne. Je vais voir ce que je peux faire avec l'équipe. Mais il aurait été bien d'en parler en commission afin que je puisse vous donner les éléments aujourd'hui. En tout cas, sachez que dans le budget annexe relatif à La Mouche vous retrouvez tous les montants et qu'il n'y a aucun autre montant «caché». La transparence est dans le budget auquel vous avez accès chaque année. Merci. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE - Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Abstention
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

FINANCES

Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour 2018

Rapporteur : Madame Bernadette VIVES-MALATRAIT

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire. Ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Au cours de l'année 2018, la Commune a décidé par délibération de procéder aux acquisitions et aux cessions suivantes :

Acquisitions

Cédant	Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Date	Montant
Consorts CONSTANTIN	Préemption droit au bail commercial	65 avenue Clémenceau	AW 81	Décision n° 2018-022 du 19/06/2018	20 000,00 €
Monsieur MICHUT et Madame CHAVY	Terrain bâti	49 rue Guilloux	BE 56 BE 57	Délibération n° 03.2018.012 du 20/03/2018	253 000,00 €

Cessions

Acquéreur	Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Date	Montant
Société PARC DES CÈDRES N° 2	Voie	Impasse Thévenon	BO 60	Délibération n° 05.2018.024 du 29/05/2018	50 000,00 €
Monsieur MARTOIA et Madame DECULTIEUX	Maison d'habitation	13 avenue de Beauregard	CB 396	Délibération n° 05.2018.025 du 29/05/2018 et délibération n° 10.2018.068 du 09/10/2018	116 000,00 €

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2018 ;
- **ANNEXER** ce bilan au compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

FINANCES

Approbation du compte de gestion 2018

Rapporteur : Monsieur Christophe GODIGNON

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif 2018;
- les décisions modificatives qui s'y rattachent;
- les titres définitifs des créances à recouvrer;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés;
- les bordereaux de titres de recettes;
- les bordereaux de mandats de dépenses;
- le Compte de Gestion présenté par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif et du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives;
- **DÉCLARER** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame GRANGE, Comptable public, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part;
- **APPROUVER** en conséquence les comptes de gestion 2018 du budget principal de la Ville et du budget annexe de La Mouche.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE - Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Abstention

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

FINANCES

Vote du compte administratif 2018

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Le compte administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésor Public.

Le budget 2018 avait été construit dans un contexte contraint mais plus porteur et plus favorable que les années précédentes et la Ville avait fait le choix de poursuivre les recherches d'économies déjà engagées ainsi que sa politique d'investissement tout en respectant son engagement de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux grâce un niveau d'autofinancement élevé.

Les équilibres du compte administratif 2018, c'est à dire l'exécution budgétaire du budget 2018 peuvent se synthétiser de la manière suivante:

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel	10 251 089	Impôts et taxes	16 335 149
		Dotations et subventions	3 140 318
Charges à caractère général et de gestion courante	7 142 387	Recettes issues des services et des activités (dont att. ch.)	1 027 126
		Autres produits	380 010
Frais financiers	263 972	Produits financiers	192
Charges exceptionnelles	52 218	Produits exceptionnels	333 772
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 065 741</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>17 909</i>
Total	18 775 407	Total	21 234 476

Excédent de clôture de la section de fonctionnement 2018 **2 459 069**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	2 296 854	Subventions	13 471
Emprunt	607 643	Emprunts	2 000 000
Autres immob. Financières	0	Autres immob. Financières	10 000
Participations et créances ratt.	0	Dépôts et cautionnements	723
Dotations, fds divers et réserves	0	Dotations, fonds	448 343
Restes à réaliser	1 000 945	Restes à réaliser	72 871
Dépenses 2018		Recettes 2018	
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>17 909</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 065 741</i>
		Affectation du résultat 2017	1 841 192
Déficit d'investissement 2017	266 159		
Total	4 189 510	Total	5 452 341

Excédent de financement de la section d'investissement 2018 **1 262 831**

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 2,46 M€ en 2018, différence entre les recettes totales (réelles et ordre) constatées pour 21,23 M€ et les dépenses totales (réelles et ordre) réalisées pour 18,77 M€.

- les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 17 709 666€ et diminuent de -2% par rapport à 2017 du fait de la baisse des charges à caractère général, financières et exceptionnelles.

	Réalisé 2017	Crédits ouverts 2018	Réalisé 2018	% de réalisation	Évolution € / 2017	Évolution % / 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 803 841	3 607 548	3 361 089	93,2%	-442 752	-11,6%
012 CHARGES DE PERSONNEL	10 126 071	10 528 061	10 251 089	97,4%	125 018	1,2%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	353 367	430 000	409 828	95,3%	56 461	16,0%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	15 000	0	0,0%	0	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 413 616	3 527 258	3 371 470	95,6%	-42 146	-1,2%
66 CHARGES FINANCIERES	274 267	300 000	263 972	88,0%	-10 295	-3,8%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	76 510	55 900	52 218	93,4%	-24 292	-31,8%
Total des dépenses réelles	18 047 673	18 463 768	17 709 666	95,9%	-338 007	-1,9%

Ce niveau des réalisations s'explique aussi par le fait que l'exercice 2018 n'a pas été impacté par des éléments comme le festival de Beauregard (version complète) ni les frais relatifs à l'organisation d'élections (contrairement à 2017 et à 2019).

>> **Les charges à caractère général : 3,36 M€ (-11,6% soit -442 k€ par rapport à 2017)**

Les charges à caractère général représentent 19% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles comportent comme chaque année l'ensemble des dépenses « récurrentes » comme les achats, les fluides, les frais de télécommunication et d'affranchissement, les locations, les rémunérations des prestataires, l'entretien des bâtiments et des terrains, les assurances, les formations...

Ces dépenses sont en diminution de 11,6% par rapport à 2017. Il convient de rappeler que ce résultat fait suite à des baisses régulières des charges à caractère général (-26 % par rapport à 2013). Cette réduction de la dépense publique locale est un axe fort de la politique municipale et contribue à permettre une stabilité effective sur la durée des taux communaux des impôts locaux.

Au sein de chaque politique publique, une attention toute particulière est apportée dans la définition du besoin et la mise en concurrence de manière à pouvoir optimiser ensuite l'achat public. En combinant cela avec des usages et des pratiques vertueuses au sein des services et avec les partenaires; des résultats ont pu être obtenus en matière par exemple de fournitures d'entretien, d'entretien de terrains, de maintenance.

Les groupements de commande opérés précédemment ont également permis de réduire les coûts en matière de téléphonie, de fournitures administratives et scolaires.

Les dépenses d'équipement visant à améliorer et optimiser le patrimoine bâti et les espaces publics permettent également d'exécuter le budget conformément aux prévisions initiales (entretien de terrain, de réseaux de voies et réseaux, de bâtiments et de matériel roulant). Les actions menées dans le cadre de la transition énergétique visant à lutter contre le réchauffement climatique permettent aussi de stabiliser les coûts avec des fluides (eau,

énergie, électricité) qui ont été exécutées conformément aux prévisions initiales malgré un environnement haussier.

Les dépenses relatives aux fluides et aux assurances (-3,5 k€) ont été exécutés conformément aux prévisions tout comme les frais d'affranchissement et d'entretien.

Certaines actualisations et révisions de prix se sont effectués en définitive à des niveaux moins élevés qu'anticipés du fait d'une inflation et d'indices d'évolutions des prix qui sont restés très modérés tout au long de l'année (pour les contrats de maintenance, les prestations).

>> Les charges de personnel : 10,25 M€ (soit +125 k€ ou +1,2% par rapport à 2017)

Les charges de personnel sont de 10,25 M€ et restent le premier poste de charges au sein du budget.

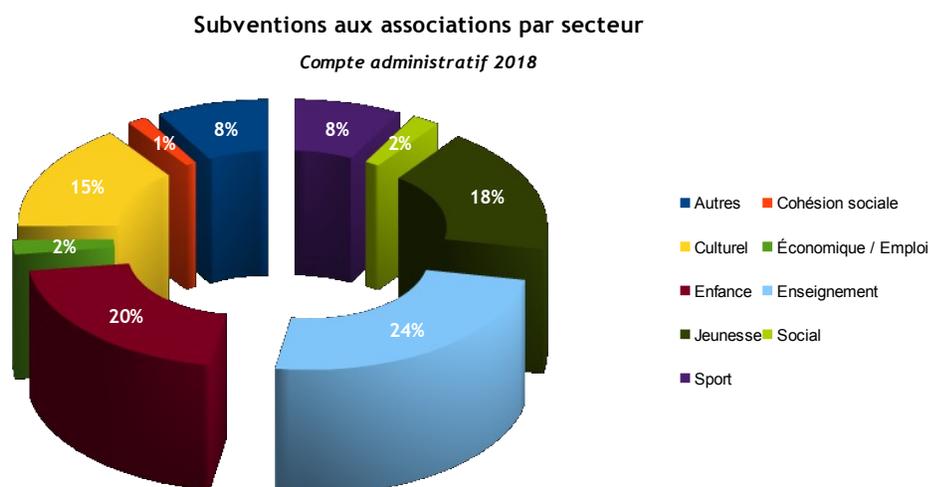
L'évolution des charges de personnel entre 2017 et 2018 est en définitive très limitée si l'on considère les différents facteurs endogènes et exogènes.

La masse salariale est ainsi affectée comme chaque année par des mesures exogènes comme la revalorisation du SMIC et des grilles indiciaires, le Glissement Vieillesse Technicité, ainsi que l'augmentation des cotisations patronales. Certaines dépenses nouvelles de l'exercice 2017 se sont appliquées en 2018 sur une année pleine (Mixcube, nouvelle classe au groupe scolaire Paul Frantz). Ces dépenses doivent aussi être mises en parallèle avec les remboursements perçus au titre des agents absents (cf. supra les précisions apportées pour les recettes du chapitre 013).

Certains arrêts maladie et absences ont été remplacés afin de maintenir un service public de qualité. La difficulté de recruter des agents qui présentent toutes les compétences requises, a entraîné un rallongement des processus de recrutement. La durée de vacance de poste a augmenté et passe en moyenne de 3 mois à six mois. Cela semble désormais structurel au vu des tensions rencontrées sur le marché de l'emploi public local qui est de plus en plus concurrentiel au sein de l'agglomération.

>> Les autres charges de gestion courante 3,37M€ (19% des dépenses réelles de fonctionnement)

Elles se décomposent principalement en deux parties :



les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 2,37 M€ au CA 2018 :

La répartition par secteur reste globalement la même que les années précédentes, avec cinq principaux secteurs associatifs subventionnés : l'enseignement (581 K€), l'enfance (480 K€), la jeunesse (433 K€), la culture (367 K€), et le sport (190 K€).

Ceci s'explique toujours par la gestion en mode associatif de deux structures dédiées à la jeunesse (CLESG et CSCB) et de quatre crèches (Sucre d'Orge, Les Récollets, Roule Virou et Pom' Cerises) pour la petite enfance. Pour la culture, les trois principales subventions ont été attribuées en 2018 au CADEC, au CMA et à l'Association Musicale. Concernant l'enseignement, le montant total intègre toujours les versements conventionnels et réglementaires à l'OGEC, les subventions votées pour le financement des TAP ainsi que des projets des écoles maternelles et élémentaires.

les subventions d'équilibre versées aux autres budgets (CCAS, La Mouche)

Ces subventions permettent d'équilibrer les budgets annexes et sont au total de 739 K€

	CA 2017	CA 2018	Évolution % 2017-2018	Évolution € 2017-2018
CCAS	261 988	276 310	5,5%	14 322
LA MOUCHE	446 913	462 773	3,5%	15 861
Total des subventions d'équilibre	708 901	739 083	4,3%	30 182

Il convient de relever que l'exercice 2018 a permis de ne pas mobiliser tous les moyens prévus aux budgets aussi bien pour le C.C.A.S. que pour le budget annexe « La Mouche».

La subvention d'équilibre versée au budget annexe La Mouche est inférieure en 2018 de 25 K€ à ce qui avait été budgété. En effet, l'exécution budgétaire est, cette année encore, caractérisée par une exécution des charges de personnel conforme aux prévisions et des dépenses à caractère général optimisées (-8,5% par rapport aux estimations initiales).

Les recettes encaissées, sur le budget annexe La Mouche ont été conformes aux estimations. Elles sont constituées essentiellement par les produits des services, ce qui traduit une bonne fréquentation de l'équipement qui résulte d'une programmation en phase avec les attentes des usagers.

>> Les autres charges de fonctionnement

Les charges exceptionnelles (chapitre 67 pour 52 K€) sont composées principalement de subventions exceptionnelles versées à des associations pour financer des départs en retraite de salariés (43 k€). Le solde correspond à quelques écritures exceptionnelles de régularisation et d'annulations de titres sur exercice antérieur.

Les charges financières (chapitre 66) correspondent aux intérêts de la dette et sont de 264 K€ en 2018. Elles sont en diminution (-22 K€ par rapport à 2017 et -39 K€ par rapport à 2016) ce qui s'explique, comme les années précédentes, par une gestion de trésorerie optimisée et un contexte financier toujours porteur. Le niveau des taux est en effet resté, en 2018, encore très bas.

Enfin, les atténuations de produits (chapitre 014) comprennent le prélèvement SRU et le FPIC et sont de 410 K€ en 2018. Pour mémoire le FPIC est un mécanisme obligatoire de péréquation horizontale entre les collectivités locales qui impacte négativement le budget communal. Il a été créé en 2011 et n'était que de 26 K€ en 2012 pour la commune. Le FPIC a été récemment stabilisé de manière nationale et il diminue légèrement en 2018 pour Saint Genis Laval (-3,5% par rapport à 2017). Cela illustre la volonté de l'État de ne pas faire porter plus de sujétions sur les collectivités locales compte tenu de leurs missions et de leurs moyens.

Le prélèvement au titre de la loi SRU, a été exécuté conformément aux prévisions initiales compte tenu de la réglementation applicable et des subventions d'équipements versées précédemment qui se déduisent intégralement de la pénalité et la réduisent de 57 K€.

– les recettes réelles de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement du budget principal est de 21 216 567€ en 2018. Elles progressent de +1,6% par rapport aux réalisations de l'exercice 2017, et sont supérieures aux prévisions. Cette évolution intègre des variations de certaines recettes à la hausse (impôts et taxes, produits exceptionnels), ou à la baisse (remboursements sur rémunérations, Dotation Globale de Fonctionnement). Elles se composent des recettes suivantes :

	Réalisé 2017	Crédits ouverts 2018	Réalisé 2018	% de réalisation	Évolution € / 2017	Évolution % / 2017
013 ATTENUATION DE CHARGES	249 245	112 600	178 973	158,9%	-70 273	-28,2%
70 PRODUITS DE SERVICES	917 318	887 768	848 153	95,5%	-69 165	-7,5%
73 IMPOTS ET TAXES	15 987 195	15 901 919	16 335 149	102,7%	347 954	2,2%
<i>dont impôts locaux</i>	12 139 809	12 245 000	12 386 378	101,2%	246 569	2,0%
<i>dont dotations Métropole</i>	2 083 232	2 070 383	2 070 995	100,0%	-12 237	-0,6%
<i>dont FNGIR (dotation état)</i>	184 206	184 206	184 008	99,9%	-198	-0,1%
<i>dont TCFE</i>	437 908	434 300	419 199	96,5%	-18 709	-4,3%
<i>dont TLPE</i>	63 962	70 000	85 367	122,0%	21 405	33,5%
<i>dont droits de mutations</i>	983 785	850 000	1 115 497	131,2%	131 712	13,4%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 182 906	3 130 463	3 140 318	100,3%	-42 588	-1,3%
<i>dont DGF</i>	1 270 431	1 245 000	1 185 922	95,3%	-84 509	-6,7%
<i>dont compensations des exonérations</i>	432 064	413 700	468 491	113,2%	36 427	8,4%
<i>dont CAF</i>	1 225 089	1 243 514	1 251 970	100,7%	26 880	2,2%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	357 436	356 530	380 010	106,6%	22 574	6,3%
76 PRODUITS FINANCIERS	217	200	192	96,0%	-25	-11,6%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	197 049	134 000	333 772	249,1%	136 723	69,4%
Total des recettes réelles	20 891 367	20 523 479	21 216 567	103,4%	325 200	1,6%

>> **La fiscalité : 16,3 M€ (77% des recettes réelles de fonctionnement)**

L'exécution de ce chapitre est conforme aux prévisions mais il est important de souligner qu'il évolue de +2,2 % par rapport à l'année 2017. Les recettes fiscales comptabilisées dans le chapitre 73 sont de différentes natures :

Les reversements par la Métropole de Lyon (montants identiques) : il s'agit de l'attribution de compensation (1,9 M€) qui a assuré la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences, et de la dotation de solidarité communautaire (190 K€) dont l'objectif est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire (selon des critères globalement péréquateurs).

Le FNGIR : ce Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources est stable depuis sa mise en œuvre en 2011 et vise à compenser sans dynamisme le manque à gagner initial résultant de la suppression de la taxe professionnelle. Il est toujours de 184 K€.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) est collectée par le SIGERLy et nous est ensuite reversée. Cette recette (419 K€ en 2018) varie en fonction de la consommation des usagers. Elle connaît une légère diminution par rapport aux prévisions et aux réalisations des années précédentes qui peut s'expliquer par une recherche par chaque acteur de réduction de ses consommations.

Les droits de mutations : la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Elle est dépendante du marché immobilier et reversée par l'État avec un certain décalage ce qui la rend toujours difficile à estimer.

Elle est de 1,1 M€ en 2018 ce qui est supérieur aux niveaux moyens constatés par le passé. Cette forte augmentation (+132 k€ de CA à CA) s'explique par la présence d'une conjoncture favorable et d'une attractivité de la Ville qui est renforcée par les projets en cours.

Enfin, la fiscalité directe locale représente comme l'an dernier 58% des recettes réelles de fonctionnement. Elle comprend une partie des 3 taxes « ménages » que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non-bâti. La progression du produit s'explique par la revalorisation des bases qui est depuis 2018 indexée automatiquement sur l'inflation ainsi que par la progression physique des bases (nouvelles habitations, extensions de construction). Les taux votés en 2018 par la commune sont stables pour la neuvième année consécutive.

>> Les dotations et participations 3,14 M€ (chapitre 74) et 14,8% des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes du chapitre 74 baissent légèrement et se stabilisent à 3,14 M€ contre 3,18 M€ en 2017 (soit -1,3% par rapport au « réalisé » 2017). Elles diminuent de manière beaucoup plus modérée que les années précédentes. Pour rappel les diminutions étaient plus marquées par le passé puisqu'elles étaient de 3,85 M€ en 2015, 3,4 M€ en 2016.

Ce chapitre est caractérisé par trois postes de recettes:

La D.G.F. (dotation forfaitaire) ne représente plus que 5,6% des recettes réelles de fonctionnement totales. Si cette dotation a été diminuée de moitié entre 2011 (2,63 M€) et 2017 (1,27 M€), la réduction globale du déficit public réalisée en 2018 et la décision récente de mettre en place d'une contractualisation via les pactes de confiance ont permis d'infléchir cette tendance pour pouvoir être en mesure de préserver ce niveau de ressources.

Les compensations fiscales sont versées par l'État en contrepartie d'exonérations d'impôts locaux qu'il décide. Elles sont de 468 k€ et supérieures aux prévisions du fait de la progression constatée in fine du nombre de contribuables qui relèvent de catégories défavorisées de la population et bénéficient d'une prise en charge de leur imposition locale par l'État.

Enfin, les participations de la CAF regroupent les prestations versées, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Elles sont stables (1,25 M€) par rapport aux années précédentes du fait d'un taux de fréquentation élevé des usagers ce qui souligne l'adéquation de l'offre proposée avec les besoins et les attentes des usagers.

>> Les produits des services 848 K€ (4% des recettes réelles de fonctionnement)

Les produits des services encaissés sont composés de deux grandes catégories de recettes qui sont constituées:

- de l'ensemble des recettes liées aux activités de la ville pour lesquelles un tarif est appliqué aux usagers : participation des parents (crèches, périscolaire, Séjours Été, Mixcube...), recettes de billetterie, concessions de cimetière, occupation du domaine public ...
- des recettes de refacturation (comptes 7084 et 7087) de dépenses supportées par la ville pour les budgets annexes. Il s'agit notamment des charges de personnel du budget annexe de la Mouche qui sont prises en charge par le budget principal de la Ville puis refacturées au budget annexe (dépense sur le budget de la Mouche / recette pour la Ville). Il en est de même pour le C.C.A.S.

La diminution des recettes de refacturation (-38,3 K€) explique la diminution des recettes de ce chapitre. La direction de structures petite enfance associatives n'est en effet plus assurée par du personnel communal mis à disposition ce qui induit nécessairement une baisse de la recette afférente.

>> Les autres produits de gestion courante 380 K€ (1,8% des recettes réelles)

Le chapitre 75 comprend les revenus des immeubles appartenant à la Ville (avec principalement le loyer de la gendarmerie, ainsi que les charges qui sont remboursées par les agents communaux qui occupent par nécessité de service les locaux au regard de leur fonction. Les recettes sont en légère progression par rapport aux années précédentes.

>> Les atténuations de charges 179 K€ (chapitre 013)

Les remboursements liés aux arrêts maladie sont comptabilisés dans ce chapitre (pour les charges et les rémunérations).

Il est important de le mettre en parallèle avec les dépenses de personnel, puisque la Ville continue de payer un salarié pendant son absence (dépenses au chapitre 012) avant d'être remboursée partiellement (par principalement son assureur, l'assurance maladie) de ces dépenses avec un certain décalage temporel. Le montant perçu en 2018 est inférieur aux réalisations des années précédentes car la Ville a été moins impactée par l'absentéisme ce qui a entraîné de moindres remboursements mais aussi une exécution budgétaire inférieure aux prévisions pour les charges de personnel.

>> Les autres recettes réelles de fonctionnement 334 K€ (chapitres 76 et 77)

Les produits exceptionnels sont plus élevés que les années précédentes. Cela s'explique par l'indemnité de sinistre qui a été versée par notre assureur du fait de la grêle qui s'est abattue sur la toiture du gymnase d'Aubarède. Les réalisations (213 K€) ont été négociées et évaluées de supérieures aux prévisions (115 k€ d'inscrit au BP 2018). Ces recettes comprennent également comme chaque année les autres remboursements de « petits » sinistres, ainsi que les cessions de biens mobiliers réformés suite aux ventes sur le site « www.agorastore.fr ». Les produits financiers représentent toujours une part négligeable des recettes.

L'exécution de toutes les dépenses et de toutes les recettes de fonctionnement 2018 s'est conclu par un solde de 2,46 M€ légèrement supérieur aux prévisions initiales tout en laissant les taux communaux des impôts locaux inchangés. Cette différence positive permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2018 mais aussi de participer au financement des investissements inscrits au budget 2019 sans recourir de nouveau à l'emprunt.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les écarts entre prévisions et réalisations se retrouvent essentiellement du fait de la déclaration sans suite de la première consultation relative à la réalisation l'espace sportif couvert au Complexe Henri Fillot qui impacte logiquement l'exécution comptable 2018 en dépenses et en recettes au regard du principe d'équilibre des budgets locaux.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles comprennent des dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) et le remboursement en capital de la dette qui ne peut être financé que par des ressources propres (c'est-à-dire les recettes hors emprunt).

	Réalisé 2017	Crédits ouverts 2018	Réalisé 2018	RAR 2018	Réalisé 2018 (RAR inclus)	Écart de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation	Évolution € / 2017	Évolution % / 2017	% des DRI
DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 755 207	5 640 745	2 296 854	1 000 740	3 297 594	2 343 150	58,5%	40,7%	-458 353	-16,6%	79,1%
20-21-23 IMMOBILISATIONS	2 439 396	4 861 215	1 741 596	989 804	2 731 399	2 129 815	56,2%	35,8%	-697 800	-28,6%	60,0%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	315 811	779 530	555 258	10 937	566 195	213 335	72,6%	71,2%	239 447	75,8%	19,1%
DEPENSES FINANCIERES	1 317 333	2 477 000	607 643	205	607 847	1 869 153	24,5%	24,5%	-709 690	-53,9%	20,9%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	358 236	0	0	0	0	0			-358 236	-100,0%	0,0%
16 EMPRUNTS	953 097	2 462 000	607 643	205	607 847	1 854 153	24,7%	24,7%	-345 454	-36,2%	20,9%
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	6 000	0	0	0	0	0			-6 000	-100,0%	0,0%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	5 000	0	0	0	5 000	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%
020 DEPENSES IMPREVUES	0	10 000	0	0	0	10 000	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%
Total des dépenses réelles	4 072 540	8 117 745	2 904 497	1 000 945	3 905 442	4 212 303	48,1%	35,8%	-1 168 043	-28,7%	100,0%

>> Les dépenses d'équipement

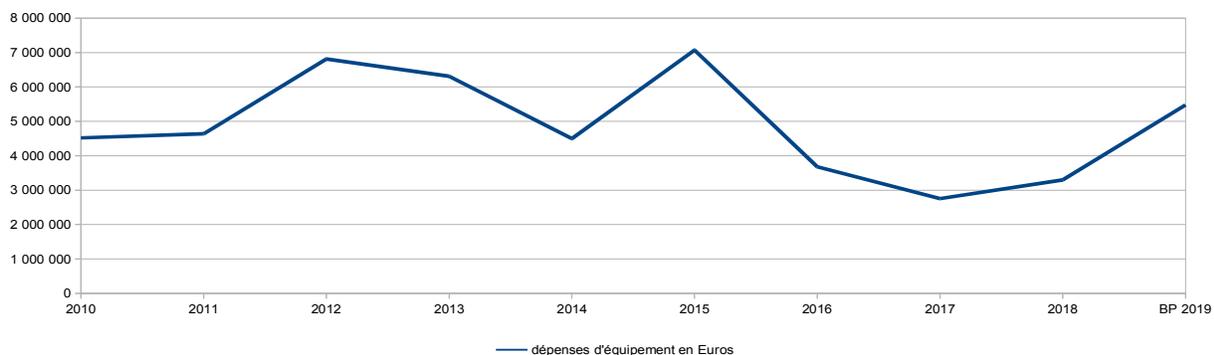
Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 3,3 M€ en 2018, dont 1 M€ correspond aux restes à réaliser pour des opérations finalisées ou en cours de réalisation pour lesquelles toutes les factures n'ont pas été réceptionnées concernant principalement des honoraires, des études, des travaux à destination des différents équipements (Halle Fillot, RAM des Collonges, rénovation de la toiture du Gymnase d'Aubarède, écoles, crèches, stade, gymnases ...) ou des espaces publics (dissimulation de réseaux, espaces verts ...).

Il est intéressant de constater que si l'on retrace les tennis couverts et l'espace multisports du complexe Henri Fillot des inscriptions budgétaires le taux de réalisation est alors de 82 %. Le différentiel résiduel s'expliquant par des optimisations réalisées en matière de commande publique, le caractère intrinsèquement évaluatif d'un budget prévisionnel ainsi que la vie du territoire (réserves foncières, aléas et urgences « bâtiments » en 2018). Notons par ailleurs que cette décision de relancer la consultation s'est avérée très judicieuse puisque le coût lié à la charpente a pu être substantiellement réduit. Lors de la première consultation les entreprises ont remis des offres supérieures de + 40 % à 80 % par rapport à l'estimation de la maîtrise d'œuvre (soit 573 k€). Après avoir proposé, dans le cahier des charges, aux entreprises d'utiliser des solutions plus innovantes et moins onéreuses ; la seconde consultation a permis aujourd'hui de ramener le coût de ce lot au niveau de la première estimation de la maîtrise d'œuvre et de respecter ainsi l'enveloppe budgétaire qui avait été programmée initialement pour cette opération.

>> Les dépenses d'équipement

Depuis 2010, plus de 40 millions d'euros de dépenses d'équipement ont été réalisés ce qui illustre bien le dynamisme structurel de la politique d'investissement de la Ville.

Dépenses d'équipement en €
(chiffres issus des comptes administratifs avec les reports pour 2018)



Le graphique ci-dessus met en évidence le traditionnel caractère cyclique de l'investissement avec des phases concertées d'analyses du besoin puis d'études précédent toujours la réalisation et le paiement des projets. Le montant minimum va correspondre à la mise aux normes et à la rénovation qualitative du patrimoine. Le montant maximum est réalisé les années où l'exécution budgétaire est plus importante du fait des dépenses générées par l'avancement des projets et/ou des équipements nouveaux et structurants.

Ces dépenses comprennent d'une part des subventions d'équipement versées à des tiers pour la réalisation d'investissements, et d'autre part des crédits pour financer les projets de la Ville.

Les subventions d'équipement ont été réalisés à hauteur de 555 K€ :

- Fonds de concours à la métropole de Lyon (349 K€) qui se répartit de la manière suivante : création de la voie Darcieux Collonges, financement du Fonds d'Initiative Communal pour permettre réalisation de petits travaux de voirie relevant d'un renforcement de la mise en sécurité routière, réalisation de la *dernière tranche de requalification des espaces extérieurs du quartier des Barolles (travaux et des espaces publics d'une surface de 9 800m² repensés pour le bien être de tous avec également une végétalisation accrue et un éclairage public plus performant)*;
- Subventions versées à Grand Lyon Habitat (6 K€) : participations déductibles intégralement de la pénalité SRU (pour les logements 12 petite rue des Collonges et à La Mouche (201 K€) pour le financement des travaux d'accessibilité et de mise aux normes de la salle de spectacle.

	Montant TTC
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - PUP Darcieux	68 622
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - FIC 2018	52 200
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - Requalification des Barolles / 1ère tranche	228 000
Subvention d'équipement LA MOUCHE	200 789
Subvention d'équipement GRAND LYON HABITAT - Logements 12 petite rue des Collonges	5 647
Total subventions d'équipement	555 258

En 2018, la Ville a porté directement certains investissements en vue de poursuivre l'amélioration constante des équipements et du cadre de vie.

Toutes les réalisations relatives au patrimoine bâti et aux espaces publics intègrent donc une recherche permanente d'optimisation en vue de réduire des charges de fonctionnement mais aussi de lutter contre le réchauffement climatique. Les plus significatives sont présentées ci après pour les principales opérations :

- **Espaces verts (50 K€)** : le renouvellement du matériel ainsi que différentes plantations d'arbres ainsi que le réaménagement des espaces verts dans, le secteur des Collonges (jardinières, réaménagement des massifs) ont été effectués tout au long de l'année.
- **Voirie-éclairage public (365 K€)** : les aménagements réalisés ont été effectués dans le cadre de projets d'amélioration du cadre de vie et des espaces publics ou d'opérations ciblées (2nde tranche de Moly, F.I.C., Place des Collonges,...).
 - Au niveau de l'éclairage public, les réalisations les plus importantes consistent en des travaux de dissimulation des réseaux, de mise en conformité des mâts et de fourniture et pose de leds pour un résultat moins énergivore et plus performant (chemin du but, route de Vourles, Place des Collonges, centre ville, avenue Charles André,...).
- **Tous bâtiments (361 K€)** : Les travaux d'accessibilité programmés ont été réalisés conformément à l'AD'AP. Comme tous les ans, de nombreux travaux de tous types sont nécessaires pour pouvoir garder un patrimoine immobilier fonctionnel et adapté à tous les usages avec par exemple des travaux d'optimisation des chaufferies, la fourniture et pose de signalétique, de bloc de secours et de vitrages, de contrôle d'accès ; la mise aux normes et de sécurité en matière électrique et d'incendie...
- **Réserves Foncières (294K€)** : acquisition du 49 rue Guilloux, préemption du local commercial situé 65 avenue Clémenceau.
- **Enseignement (169 K€)** : de nombreux petits travaux d'optimisations, de rénovation et d'amélioration du patrimoine scolaire ont été réalisés tout au long de l'année ainsi que des achats de mobilier et de matériel pour l'ensemble des écoles et des restaurants en fonction des besoins prioritaires (toiture Paul Frantz, fourniture et pose de nouvelles portes et canalisations à Guilloux, isolation renforcée à Mouton, acquisition d'une auto laveuse,...).
- **Équipements sportifs (662 K€)** : *représentant le patrimoine bâti et non bâti le plus important en terme de m², de nombreux travaux sont réalisés pour rénover et rendre les équipements sportifs plus fonctionnels. De manière non exhaustive, citons par exemple*
 - une mise aux normes complémentaire du Skate Park,
 - la fourniture et la pose d'un nouveau système de sonorisation au gymnase Équinoxe,
 - la réfection qualitative de la toiture du gymnase d'Aubarède,

- des travaux « intérieurs » et « extérieurs » au sein des différents sites sportifs en fonction des priorités en matière de sécurité, de mise aux normes et de fonctionnalités (acquisition d'une table de marque, local de rangement, peinture, ...)(clôtures, portes portillons, accès sélectifs, bancs de touche supplémentaires...),
 - le financement des études et des diagnostics pour réaliser les tennis couverts et l'espace multisports du complexe Henri Fillot.
- **Structures jeunesse (32 K€)** : la poursuite des études pour les travaux de rénovation du centre social et culturel des Barolles, l'acquisition de mobilier et d'équipements divers pour le CLESG, le CSCB et le Mixcube (ring escamotable, luges, billard, futsal).
 - **La Mouche (294 K€ HT/ budget annexe)** : mise aux normes et en accessibilité de la salle de spectacle (fauteuils, sols, murs, accès) avec quelques acquisitions de matériels divers (son, lumières, etc...)
 - **Le B612 (79 K€)** : fourniture et pose d'une nouvelle chaudière plus performante dans le cadre de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique; l'acquisition de mobilier et d'équipements pour optimiser et adapter l'équipement aux évolutions permanente des attentes des différents usagers (acquisition d'un terminal de paiement par carte bancaire).
 -
 - **Structures Petite Enfance (383 K€)**: On notera principalement le réaménagement du RAM des Collonges mais aussi de nombreuses "petites" opérations ou acquisitions qui ont été effectuées comme chaque année pour les différentes structures de gestion municipales ou associatives: la rénovation de la toiture et de la cuisine des P'tits Momes; la fourniture et pose de sols souples complémentaires (Recollets, Pom' cerises); des travaux de peinture (Sucre d'orge et Accueil Enfance); le renouvellement et l'acquisition du matériel et du mobilier indispensable au bon fonctionnement des structures (meubles, tables, banquettes...).

>> *Les dépenses financières*

Les emprunts sont comptabilisés au sein du chapitre 16 qui comprend le remboursement en capital des emprunts dits classiques, les opérations liées aux emprunts de type revolving ainsi que les dépôts et cautionnements versés.

Totalisant 607 K€ pour l'exercice 2018, il comprend:

- le remboursement en capital : 607 K€,
- les dépôts de garantie et cautionnements restitués : 0,8 K€.

En 2018 les CLTR n'ont pas été mobilisés car il a été décidé de ne pas donner suite à la consultation lancée en 2018 relative aux tennis couverts et l'espace multisports du complexe Henri Fillot. Cela n'engendre aucun frais financier puisque le caractère revolving est prévu par le contrat.

De façon consolidée, l'encours de dette (11,3 M€) reste en dessous de la moyenne des collectivités de la même strate.

Stock total en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de dette au 1/01	9 408 465	7 069 356	11 357 372	12 090 721	10 858 066	9 907 222	11 300 203
Population	21 060	21 379	21 359	21 443	21 753	21 718	22 196
Stock en € par Saint Genois	447	331	532	564	499	456	509
Communes comparables De 20 000 à 50 000 habitants (Source : Etat – DGFIP)	1 092	1 100	1 109	1 095	1 063	Non Disponible	Non Disponible
Communes comparables De 10 000 à 20 000 habitants (Source : Etat – DGFIP)	964	958	944	918	893	Non Disponible	Non Disponible

La capacité de désendettement aurait été de 4,6 années si l'on avait affecté tout l'excédent de fonctionnement (2,46 M€) au remboursement des 11,3 M€ de capital restant du. Pour rappel, l'État a imposé aux communes concernées par les pactes de confiance d'avoir un ratio qui ne dépasse pas 12 années.

L'objectif de ce ratio est de pouvoir mettre en perspective le niveau d'endettement avec les ressources d'une collectivité locale. Saint Genis Laval présente une politique d'investissement qui est bien proportionnée avec ses moyens.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles comprennent la contrepartie des amortissements comptables des immobilisations achetées précédemment par la Ville pour 1,06 M€ ainsi que les recettes réelles d'investissement qui sont de 4,3 M€ sur 2018.

	Réalisé 2017	Crédits ouverts 2018	Réalisé 2018	RAR 2018	Réalisé 2018 (RAR inclus)	Écart de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation	Évolution € / 2017	Évolution % / 2017	% des RRI
RECETTES D'EQUIPEMENT	282 854	3 744 000	2 013 471	47 871	2 061 342	1 682 658	55,1%	53,8%	1 730 618	611,8%	46,7%
13 SUBVENTIONS	282 854	129 000	13 471	47 871	61 342	67 658	47,6%	10,4%	-269 382	-95,2%	0,3%
16 EMPRUNTS	0	3 615 000	2 000 000	0	2 000 000	1 615 000	55,3%	55,3%	2 000 000		46,4%
RECETTES FINANCIERES	3 301 501	2 580 192	2 300 258	25 000	2 325 258	254 934	90,1%	89,2%	-1 001 243	-30,3%	53,3%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	612 031	436 000	448 343	0	448 343	-12 343	102,8%	102,8%	-163 688	-26,7%	10,4%
1068 EXCEDENT CAPITALISE	2 681 551	1 841 192	1 841 192	0	1 841 192	0	100,0%	100,0%	-840 358	-31,3%	42,7%
165 CAUTIONS RECUES	2 920	5 000	723	0	723	4 277	14,5%	14,5%	-2 196	-75,2%	0,0%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000	40 000	10 000	25 000	35 000	5 000	87,5%	25,0%	5 000	100,0%	0,2%
024 PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	0	258 000	0	0	0	258 000	0,0%	0,0%	0		0,0%
Total des recettes réelles	3 584 355	6 324 192	4 313 730	72 871	4 386 600	1 937 592	69,4%	68,2%	729 375	20,3%	100,0%

Différents types de recettes réelles ont permis de financer les investissements de l'exercice 2018

- **Les subventions d'équipement (68 K€) qui proviennent** de la Métropole de Lyon (Projet Nature), de l'Etat pour soutenir les investissements effectués pour lutter contre le réchauffement climatique (agence de l'eau) et pour les structures petite enfance (CAF), de Grand Lyon Habitat (RAM des Collonges).
-
- **Les dotations** regroupent le FCTVA perçu sur les dépenses d'équipement éligibles réalisées en N-1 (416 K€) et la Taxe Locale d'Équipement (32 K€).
- **L'excédent capitalisé** : il correspond au résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 (1,84 M€), affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice
- **L'emprunt (2 M€)** qui a été mobilisé comptablement en décembre 2018 mais qui a été réaffecté au financement des tennis couverts et de l'espace multisports du complexe

Henri Fillot en 2019 grâce aux conditions de financement négociées par la Ville et à l'affectation du résultat 2018.

—
L'exécution du budget 2018 a ainsi démontré que le choix de la Ville de s'appuyer sur une maîtrise de ses charges pour maintenir la stabilité des taux communaux des impôts locaux tout en poursuivant le plan pluriannuel d'investissement et en respectant les engagements pris au titre du contrat municipal par la majorité municipale était la meilleure option pour Saint Genis Laval. Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

VOTER les comptes administratif 2018 des budgets principal et annexe ;

VOTER les résultats du Budget Principal soit un excédent net de 2 459 068,90€ en fonctionnement et un excédent de financement en investissement de 1 262 831,49€ (qui intègre au titre des reports 1 000 945,01€ de dépenses et 72 870,50 € de recettes ainsi que les reports en section d'investissement de l'exercice n-1 pour un montant de dépenses de 266 158,85€) ;

—
VOTER les résultats du Budget annexe La Mouche qui est à l'équilibre en dépenses et en recettes pour un total cumulé de 941 511,44 € (629 835,17€ au titre de la section de fonctionnement et 311 676,27€ au titre de la section d'investissement) tout en reprenant les reports de l'exercice pour un montant de 102 946,99€ en dépenses et 60 000,00€ en recettes, ainsi que le reprise en recettes d'investissement de l'exercice n-1 pour un montant de 26 036,00€.

M. le MAIRE : « Merci Monsieur MASSON pour la synthèse de ce document important, qui est le compte administratif qui constate les dépenses et recettes de la ville en 2018. »

G. PEREYRON : « Une remarque, que nous pouvons faire chaque année. Il nous paraît assez facile d'arriver à un tel résultat financier. Comme chaque année, nous pouvons faire le même constat. L'année 2018 ne déroge pas de la règle de votre mode de gestion. Il y a une grande différence entre le budget adopté et le réalisé.

En premier, les dépenses de fonctionnement sur le budget adopté sont toujours surévaluées. Vous adoptez, lors du budget 2018, 18,463 M€ de dépenses de fonctionnement mais en réalité vous n'avez réalisé que 17,700 M€ de fonctionnement, soit un delta de plus de 760 000 €.

En deuxième, les recettes de fonctionnement dans le budget adopté sont toujours sous-évaluées. Vous avez adopté, lors du budget 2018, 20,523 M€ de recettes de fonctionnement mais en réalité il a été réalisé 21,216 M€ de recettes, soit une différence de plus de 700 000 €.

Sans vouloir entrer plus dans le détail pour faire très simple ceci nous conforte dans notre analyse. Nous pouvons faire d'autres choix politiques que les vôtres envers la population et le monde associatif lors du vote du budget. »

A. CALLIGARO : « Lors de l'adoption du budget primitif, mon groupe avait exprimé certains désaccords sur les priorités de l'action municipale, tout en saluant l'effort de bonne gestion de la municipalité. Je ne reviendrai pas sur les priorités et les choix politiques. C'est l'objet du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif, pas du compte administratif, qui est comme je le rappelle chaque année un bilan comptable entre les prévisions et les réalisations.

Celui-ci indique ainsi la qualité et la réalisation des prévisions. Justement, concernant l'écart entre les prévisions et les réalisations, habituellement, il est plutôt négatif, signe d'une mauvaise prévision mais pas ici car essentiellement dû à la relance de la consultation relative à l'espace sportif couvert. Elle a en effet permis de baisser significativement le prix des

offres et de rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire décidée. C'est donc plutôt une gestion conforme aux prévisions.

Sur l'endettement de la commune, je rappelle notre vigilance constante sur le sujet. À ce jour, il est toujours largement inférieur à la moyenne des communes comparables. Il n'y a pas de souci particulier de vigilance afin de maintenir le cap pour l'avenir.

Sur la maîtrise des charges, cette année encore, toujours un effort sur le sujet avec une légère baisse. C'est à saluer car cela permet de maintenir la stabilité fiscale tout en poursuivant les investissements même si nous pouvons avoir parfois quelques réserves sur vos priorités, comme je l'ai rappelé en introduction et lors du budget primitif. Merci. »

M. le MAIRE : « Monsieur MASSON, quelques éléments de réponse. »

P. MASSON : « Ce sera bref. La présentation a été un peu longue mais elle se voulait exhaustive et transparente d'où la longueur.

Concernant les différences entre l'adopté et le réalisé on rappellera qu'un budget est une prévision. Sur les recettes, je préfère que l'on soit inférieur au réalisé compte tenu du fait que nous dépendons d'un certain nombre de financeurs. Au moment où nous adoptons et faisons notre budget, nous ne savons pas vraiment de combien on va disposer. Il est préférable de prévoir de recevoir moins que de se retrouver avec un déficit en recettes à la fin.

Sur les dépenses, Monsieur CALLIGARO a confirmé une partie de l'explication donnée dans la présentation, à savoir que nous avons une dépense d'investissement qui a été décalée pour permettre de relancer des consultations et faire des économies, qui je pense est une façon de bien gérer. Tout au long de l'année, il peut y avoir des imprévus. Ils peuvent aussi ne pas survenir. Il faut quand même rester prudent dans les prévisions budgétaires dès le début. »

M. le MAIRE : « Merci Monsieur MASSON. J'ajouterai quelques éléments. Monsieur PEREYRON, vous semblez dire que c'est facile de faire le budget, mais nous n'avons pas trouvé que c'était facile. C'est vrai que parfois il existe une différence entre les recettes prévues et le réalisé et je donnerai un exemple : le remboursement de l'assurance pour la toiture du gymnase d'Aubarède, qui avait été percé. Au moment d'établir le budget on ne savait pas si le remboursement interviendrait en totalité sur 2018 ou s'il serait versé en deux fois comme nous l'avait indiqué l'assurance. Cela représente un écart de 120 000 €. Alors nous avons inscrit la 1^{ère} part de remboursement par l'assureur comme il nous l'avait dit mais in fine ce dernier nous l'a versé en totalité, alors effectivement, on ne pouvait pas le deviner à l'avance. C'est quand même mieux que l'on récupère 201 000 € mais n'oublions pas qu'il nous en reste encore 200 000 à notre charge au total.

Sur les droits de mutation, je l'ai expliqué plusieurs fois et je sais que vous le savez, mais je le répète. Il est difficile d'estimer les droits de mutation et d'autre part il y a des rôles supplémentaires, qui sont perçus sans que les services fiscaux ne nous en informe à l'avance. Là aussi, dans les différences entre les recettes et les dépenses, nous sommes plutôt dans ce que recommande la Chambre Régionale des Comptes. Nous ne sommes pas au maximum mais nous sommes plutôt bien, de l'ordre de 4 %. La CRC admet des écarts plus grands. Ce n'est pas toujours aussi simple que ce que l'on pourrait croire. Je le dis tout simplement. Nous avons une gestion prudentielle.

Par cette stabilisation des impôts, nous avons voulu aussi essayer de ne pas faire peser de charges supplémentaires aux Saint-Genois de ce côté-là. Nous avons voulu aussi préparer l'avenir. Notre ville est peu endettée. On dit parfois le contraire dans des articles. Le remboursement de notre dette est de l'ordre de 4,5 années alors que le ratio est de 10 ans. Nous sommes plutôt bien dans ce domaine-là. Nous aurons la possibilité d'emprunter pour faire face aux besoins futurs liés à l'accroissement de la population, des écoles, des crèches, etc. Nous avons la capacité financière de répondre à cette demande sans peser sur l'impôt des Saint-Genois, ce qui me semble important.

Je soulignerai un point important de la gestion car tout le monde parle de l'argent public. On a réduit sur cinq ans (2013-2018) de 23 % les dépenses à caractère général. C'est aussi un effort extrêmement important qui est à mettre au crédit à la fois de l'administration et des élus. Peu de villes l'ont fait.

Ce sont quelques éléments que je voulais partager avec vous. L'exercice d'un budget n'est pas facile surtout quand on s'est fixé la réalisation des engagements que nous avons pris au contrat municipal.

Je rappelle simplement que sur la période de 2012-2017 nous avons perdu environ 4,5 M€ de recette de l'Etat (la dotation globale de fonctionnement, etc...). Cela représente le cout de construction d'un équipement majeur sur la ville. Aujourd'hui, c'est stabilisé. Cela baisse encore un peu cette année mais cela n'a rien à voir avec les années précédentes. Nous réalisons nos engagements. On le fait dans le cadre du respect du budget. Il y a peu de variations hormis quelques explications que j'ai pu donner.

C'est plutôt un Compte Administratif satisfaisant à l'image du budget qui a été voté ici même par la majorité.

Après cette conclusion, je vais laisser la présidence de la séance pour le vote de cette délibération à Monsieur Yves DELAGOUTTE parce que je dois sortir pour ne pas influencer le vote des élus conformément à la Loi. »

Monsieur le maire sort à 22h00.

M. Delagoutte: « *Nous passons au vote du Compte Administratif.* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE - Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Abstention

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Retour de Monsieur le Maire à 22h05.

FINANCES

Affectation du résultat définitif 2018

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

Lors de la construction du budget, un autofinancement est prévu pour permettre de financer pour partie les dépenses d'investissement. Toutefois, ce « virement à la section d'investissement » n'est inscrit que pour exécuter dès le début de l'exercice les dépenses qu'il a été prévu d'autofinancer (par l'autofinancement dégagé quant à lui en fin d'exercice). Il ne donne donc pas lieu à exécution comptable pendant l'exercice.

L'affectation prévisionnelle des résultats 2018 présentée au conseil municipal du 26 mars 2019 est confirmée par la présente délibération.

Il est rappelé ainsi, après examen du Compte Administratif 2018, que les soldes des deux sections font apparaître les résultats suivants :

Budget principal Ville

Excédent de clôture de la section de fonctionnement : **2 459 068,90 €**

Excédent de financement de la section d'investissement : **1 262 831,49 €**

Aussi, il est proposé de confirmer l'affectation du résultat 2018 suivante :

- 2 459 068,90 € affectés à la section d'investissement 2019 ;
- 1 262 831,49 € affectés à la section d'investissement 2019 pour participer au financement des nouveaux équipements ;

<p><i>Excédent constaté de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2018 :</i></p> <p>2 459 068,90 €</p>
<p><i>Excédent de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2018 :</i></p> <p>1 262 831,49 €</p>

<p><i>Pour participer au financement des équipements en investissement :</i></p> <p>3 721 900,39 €</p>

Budget annexe La Mouche

Solde de clôture de la section de fonctionnement : 0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €

Les soldes d'exécution du budget annexe La Mouche étant neutres, aucune affectation de résultat est à prévoir.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement 2018 du budget principal Ville pour 2 459 068,90 € à la section d'investissement 2019 ;
- **AFFECTER** l'excédent de financement d'investissement 2018 du budget principal Ville pour 1 262 831,49 € à la section d'investissement 2019 pour participer au financement des nouveaux équipements ;

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE - Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Abstention

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement d'un chef de projet de la politique de la ville

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Depuis 2000, la Commune est inscrite dans le cadre de la Politique de la Ville et est engagée dans le dispositif contractuel de Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) avec deux quartiers (Collonges et Barolles). La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, a redéfini les quartiers prioritaires. Aussi, dans le cadre du contrat de ville 2015/2020, seul le quartier des Collonges a été retenu comme prioritaire. Le quartier des Barolles a été inscrit comme « quartier en veille » afin de bénéficier des crédits de droit commun pour l'accompagner dans sa sortie de la Politique de la Ville.

En 2018, l'État a décidé de prolonger le Contrat de ville jusqu'en 2022.

Aussi, afin de poursuivre la réalisation des objectifs prioritaires pour la ville de Saint Genis Laval, définis en 2015, à savoir

1. Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier;
2. Mobiliser les principales politiques publiques;
3. Renforcer le lien social,

en tenant compte pour chacun, des objectifs de lutte contre les discriminations, d'égalité hommes-femmes et de travail sur la jeunesse ... , la ville de Saint-Genis-Laval recrute un chef de projet politique de la ville.

Chargé(e) de la mise en œuvre de la GSUP, il accompagne aussi les initiatives des habitants, et développe les actions avec les porteurs de projets en lien avec l'insertion, la culture, la

santé... Il gère également la sécurité et la prévention de la délinquance, et suit et accompagne les chantiers structurants en lien avec les services techniques et les partenaires du territoire.

En lien avec la Métropole et l'État, le chef de projet participe à la mobilisation des politiques publiques de droit commun en étant facilitateur de leur coordination et mise en œuvre.

Eu égard aux spécificités du poste, attaché à un dispositif contractuel d'État, il est proposé d'ouvrir ce poste au recrutement d'un agent non titulaire à temps complet pour une durée de trois ans.

Parallèlement, compte tenu des missions demandées, il convient de fixer le niveau de rémunération de ce poste en référence à l'échelle indiciaire des attachés.

Afin de mener à bien ce recrutement, la vacance d'emploi a été déclarée au centre de gestion du Rhône sous le n°2019-05-5610

Selon la Loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, article 3-3 du titre 2, il convient d'ouvrir ce poste sur le cadre d'emploi des Attachés ; en cas d'absence de candidats titulaires, il convient de permettre le recrutement d'un contractuel pour une durée de trois ans maximum renouvelable par reconduction expresse, dans la limite totale de six ans.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** que le poste de chef de projet Politique de la Ville soit pourvu par un agent contractuel, au titre du 2° de l'article 3-3 de la Loi du 26/01/84 modifiée, pour une durée de 3 ans
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à fixer le niveau de rémunération du chef de projet Politique de la Ville en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux;
- **AUTORISER** en conséquence Monsieur le Maire à signer le contrat de travail et les éventuels avenants;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012);
- **DIRE** que les subventions de l'État et des différents partenaires pouvant être accordées dans le cadre du Contrat de Ville et correspondant à la prise en charge d'une part de la masse salariale seront sollicitées.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE - Motion adoptée par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.

Abstention
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

PERSONNEL COMMUNAL

Modification des dispositions d'aménagement du temps de travail

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

Les dispositions relatives à la réduction et aménagement du temps de travail ont été votées par le Conseil Municipal à l'occasion de la réduction du temps de travail à 35h. Depuis, outre les évolutions sociétales, plusieurs modifications réglementaires ou précisions sont intervenues comme l'augmentation du temps de travail de 7h portant le temps annuel à 1607h par exemple. Par ailleurs, le rapport sur le temps de travail dans la fonction publique, établi par Philippe LAURENT, Président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale paru en 2016 vise 34 recommandations réparties en 4 thématiques. Les objectifs poursuivis sont multiples : harmonisation des dispositifs, introduction davantage d'équité et de transparence, responsabilisation des acteurs et notamment des employeurs publics afin qu'ils fassent respecter la réglementation...

Aussi, la collectivité a souhaité se réinterroger sur l'aménagement du temps de travail. L'objectif à mener était d'obtenir, dans le respect de la réglementation, une meilleure adaptation du service public aux besoins des usagers ainsi qu'une meilleure qualité de vie au travail des agents. Nous noterons cependant que toutes les dispositions appliquées au sein de la collectivité depuis la réduction du temps de travail en 2002 n'avaient pas vocation à être révisées.

De plus, la volonté a été d'impliquer les élus, les encadrants ainsi que le personnel afin d'établir un dialogue participatif et de trouver des solutions consensuelles.

Un groupe de travail a donc été constitué fin 2017 et représentatif tant des différents services de la Ville que des catégories et grades du personnel. De même les représentants du personnel ont été intégrés à ce groupe. Il était primordial d'obtenir, au sein de ce dernier, une réelle représentation des différents services. En effet, il est évident que le temps de travail répond à des réalités différentes selon les missions, les sujétions particulières ... ce qui rend cette notion particulièrement complexe.

Plusieurs étapes ont été menées tout au long de l'année 2018 telles qu'un diagnostic des pratiques au sein de la collectivité en vue de la rédaction d'un règlement intérieur du temps de travail, un état des lieux des différentes organisations du temps de travail services par services, un questionnement sur l'amplitude horaire d'ouverture des services de la Mairie au regard des modifications sociétales ...

Les membres du groupe de travail, animé par le service des ressources humaines, ont ainsi pu élaborer différentes propositions qui ont été portées et présentées, par la Direction des ressources humaines, en comité technique, en comité de direction ainsi qu'à l'autorité territoriale.

Il a ainsi été proposé des modifications portant sur l'harmonisation quel que soit le service, du temps de travail à 1607 heures, une simplification du nombre de cycles de travail (3 au lieu de 5), une flexibilité plus importante dans l'organisation des horaires de travail, des précisions sur les heures supplémentaires ainsi que le nombre de congés annuels et RTT.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 (article 115) ;

Vu les directives européennes n°93/104/CE du 23 novembre 1993 et n°2003/88/CE du 4 novembre 2003 ;

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade;

Vu le décret no 2018-874 du 9 octobre 2018 pris pour l'application aux agents publics civils de la loi n°2018-84 du 13 février 2018 créant un dispositif de don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap ;

Vu les décrets n°2004-878 du 26 août 2004, n°2010-531 du 20 mai 2010, n°2018-1305 du 27 décembre 2018 relatifs au compte épargne temps ;

Vu l'article L1225-16 du Code du travail ;

Vu la circulaire NOR/RDFF/1708829C du 24.03.2017 relative à l'autorisation spéciale d'absence dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation (PMA) ;

Vu la circulaire NOR MFPF1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 ;

Vu la délibération en date du 31 janvier 2002 relative à l'aménagement et réduction du temps de travail dans la collectivité ;

Vu la délibération n°03.2006.026 du 14 mars 2006 ;

Vu la délibération n°09.2015.065 du 22 septembre 2015 fixant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du compte épargne temps ;

Vu l'avis du comité technique en date du 11 avril 2019;

Considérant que toutes les dispositions de la délibération en date du 31 janvier 2002, relative à l'aménagement et réduction du temps de travail, n'ont pas vocation à être abrogées et que seules les modifications ci-dessous doivent être envisagées.

Titre 1 : Les modifications relatives à l'aménagement du temps de travail effectif

Article 1 - Durée annuelle du temps de travail effectif

A l'occasion de l'entrée en vigueur de la réduction du temps de travail, la délibération en date du 31 janvier 2002 prévoyait, dans son article 3 « la possibilité de réduire la durée annuelle de travail pour tenir compte des sujétions particulières liées à la nature des missions ».

En effet, l'article 2 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 dispose « L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement peut, après avis du comité technique compétent, réduire la durée annuelle de travail (...) pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, et notamment en cas de travail de nuit, de travail le dimanche, de travail en horaires décalés, de travail en équipes, de modulation importante du cycle de travail ou de travaux pénibles ou dangereux ».

En d'autres termes, la durée annuelle de 1607 heures peut être réduite, pour tout ou partie des agents, en fonction de conditions particulières.

Cependant, à compter du 1^{er} juillet 2019, la durée annuelle du temps de travail effectif est fixée à 1607 heures à temps plein. Aucune réduction ne pourra être consentie. Il appartient à

chaque chef de service de s'assurer que le temps de travail de ses agents respecte cette limite.

Article 2 - Modification des modalités de temps de travail hebdomadaires

Ces dispositions ont vocation à s'appliquer uniquement aux agents dont le cycle de travail est fixé sur la semaine.

Conformément à l'article 1 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 : « La durée du travail effectif est fixée à trente-cinq heures par semaine » pour un agent à temps complet. La fixation par l'organe délibérant d'une durée de travail hebdomadaire supérieure à 35 heures entraîne l'octroi de jours de réduction du temps de travail (RTT), afin de respecter la base annuelle légale de 1607 heures.

En 2002, lorsque la réduction du temps de travail a été appliquée au sein de la collectivité, plusieurs modalités hebdomadaires ont été retenues. Par la suite, deux horaires ont été généralisés (en sus des agents annualisés) et imposés selon le secteur d'activité (37 heures avec octroi de 12 jours de RTT ou 36h15 avec octroi de 7,5 jours de RTT).

A compter du 1^{er} juillet 2019, seule la modalité hebdomadaire de 37 heures (avec octroi de 12 jours de RTT) pourra être retenue.

Pour nécessités de service, la modalité hebdomadaire de 35 heures pourra être imposée par le responsable hiérarchique.

Enfin, à titre exceptionnel, sous réserve de l'accord de ce dernier au regard des nécessités du service, la modalité hebdomadaire de 35 heures pourra être accordée sur demande de l'agent.

Remarques : pour les agents dont la modalité hebdomadaire est 35 heures (sans ARTT) les ponts imposés devront être déduits des congés annuels. De plus, la journée de solidarité devra être travaillée puisqu'elle ne peut être retirée des congés annuels.

Article 3 - Modification des plages horaires journalières

A compter du 1^{er} juillet 2019, les plages horaires sont les suivantes :

- Une arrivée le matin comprise entre 07h45 et 9h00
- Une pause déjeuner d'une durée minimum de 45 minutes comprise entre 11h30 et 14h
- Un départ le soir compris entre 16h30 et 18h00

Les plannings restent soumis à l'accord préalable du chef de service au regard des nécessités de service.

Article 4 - La compensation horaire du temps de travail supplémentaire (acquisition et utilisation)

Sont considérées comme des heures supplémentaires celles effectuées, à la demande du chef de service et hiérarchique pour ce dernier, en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail. Les modalités pratiques sont détaillées dans le règlement intérieur du temps de travail.

L'heure supplémentaire peut être compensée de deux façons distinctes : une compensation horaire (repos compensateur appelé communément récupération) ou une compensation financière. Une même heure supplémentaire ne pourra pas donner lieu à la fois à une compensation horaire et une compensation financière (elles sont exclusives l'une de l'autre).

De plus, la délibération n°03.2006.026 du 14 mars 2006, relative au régime indemnitaire des agents prévoit une priorisation du repos compensateur. A défaut seulement, une compensation financière est envisageable et uniquement pour les manifestations prédéfinies. Cette disposition a vocation à perdurer.

Ainsi, le temps de récupération accordé à un agent est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués (1h = 1h). La généralisation à tous les services de la majoration (pour nuit, dimanche ou jours fériés) n'a pas été retenue par la collectivité.

La pose des récupérations doit permettre le respect des garanties minimales de travail.

A compter du 1^{er} juillet 2019, le repos compensateur acquis devra être utilisé dans les trois mois suivant cette acquisition, sauf exception pour nécessités de service et sans possibilité de dépasser l'année civile. Néanmoins, les récupérations acquises chaque mois de décembre pourront être soldées au plus tard fin février en n+1. Enfin, le repos compensateur pourra alimenter le CET dans la limite de 5 jours par an.

Article 5 - Le temps partiel

Les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant de chaque collectivité ou établissement public, dans les conditions définies par la réglementation.

A compter du 1^{er} juillet 2019, toute demande initiale de temps partiel, quelle que soit sa nature (de droit ou sur autorisation à l'exception des temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise ou une activité libérale) devra être adressée à l'autorité territoriale au moins deux mois avant la date souhaitée. Le temps partiel pourra être renouvelé, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans, si les modalités d'exercice (durée, quotité et mode d'organisation de l'activité) sont reconduites de façon identique pour une nouvelle période. A défaut, l'agent devra présenter une demande de renouvellement au moins deux mois avant la fin de la période initialement accordée. Enfin, au terme des trois ans, si l'agent souhaite poursuivre son service à temps partiel, il devra également transmettre une nouvelle demande au moins deux mois avant le terme de la période.

Le service à temps partiel peut être organisé selon plusieurs cycles de travail. La collectivité délibère en faveur de deux cadres possibles :

- un cadre quotidien : le service est réduit chaque jour
- un cadre hebdomadaire : le nombre de jours travaillés sur la semaine est réduit

Le cadre annuel est donc exclu.

Titre 2 : Les modifications relatives aux différentes absences

Article 6 - Attribution des congés annuels (congés ordinaires, congés supplémentaires, congés bonifiés le cas échéant) en jours conformément à la réglementation

La délibération du 31 janvier 2002, dans son article 12, prévoyait une attribution des congés annuels sous forme d'heures. Or, l'article 1 du décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux, stipule expressément que « chaque agent en activité a droit, pour une année de service accompli du 1^{er} janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service. Cette durée est appréciée en nombre de jours effectivement ouverts ».

En conséquence et dans un souci de se conformer à la réglementation, à compter du 1^{er} juillet 2019, les capitaux des différents congés annuels (congés ordinaires, congés fractionnement, congés bonifiés le cas échéant) seront attribués en jours. De même, ils devront être utilisés sous forme de journée complète ou de demi-journée. La demi-journée sous entend que l'agent bénéficie d'une pause méridienne. En cas de journée continue, seule la journée complète pourra être retenue comme unité pour poser un congé.

Le capital d'ARTT demeure en heures.

Article 7 - Suppression des 2,5 jours liés à la modification du calcul réglementaire du nombre de jours fériés annuels

En 2001, la durée annuelle du temps de travail était calculée sur la base de 11 jours fériés par an. Depuis, des précisions réglementaires définissent et précisent que le forfait à prendre en compte est de 8 jours fériés. En conséquence, 2.5 jours de congés annuels sont à supprimer du capital annuel.

La collectivité, après avis du comité technique et du CHSCT, souhaite que le volume d'absence annuel reste inchangé. Aussi, il a été proposé de travailler 2.5 jours (soit 18,5 heures) de plus afin d'acquérir l'équivalent en ARTT qui s'ajouteront aux 88,8 heures correspondant à la modalité hebdomadaire de 37 heures.

Les modalités pratiques sont définies dans le règlement intérieur du temps de travail.

L'ensemble du temps de travail supplémentaire doit avoir été réalisé avant chaque 31 décembre. Aucun report de débit, sauf circonstances exceptionnelles, ne pourra avoir lieu en N+1. En conséquence, il appartient aux chefs de service de s'assurer que chacun de ces agents ait réalisé le nombre d'heures escomptées dans le respect des limites imposées.

Enfin, les contractuels pourront bénéficier de ces 18.5 heures de RTT à la condition d'être employés depuis au moins 6 mois en continu.

Article 8 - Le report des congés annuels ordinaires

L'article 5 du décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 précise « (...) le congé dû pour une année de service accompli ne peut se reporter sur l'année suivante, sauf autorisation exceptionnelle donnée par l'autorité territoriale. Un congé non pris ne donne lieu à aucune indemnité compensatrice ».

En 2002, la collectivité avait acté que les congés annuels ordinaires non pris au 31 décembre de l'année au titre de laquelle ils étaient dus étaient perdus, quelles qu'en soient les circonstances (obtention d'un congé de maladie ou de maternité, octroi d'un congé statutaire rémunéré ou non, cessation de fonctions définitive ou temporaire ...). Nous rappellerons qu'au sein de la collectivité, les congés supplémentaires peuvent être utilisés jusqu'au terme du mois de février n+1.

Par la suite, à l'occasion de la mise en place du Compte Épargne Temps (CET) en 2015, la collectivité a autorisé les agents à utiliser leurs congés annuels ordinaires acquis au titre d'une année jusqu'au terme des vacances de Noël (soit une tolérance de quelques jours en n+1).

Cependant et malgré cet encadrement, le service des ressources humaines est très régulièrement sollicité par des agents qui n'ont pu solder leurs congés annuels ordinaires avant le terme imposé. De plus, la réglementation européenne, reprise par un avis du Conseil d'État du 26 avril 2017 n°406009, préconise un report des congés annuels non soldés pour raisons de santé.

En conséquence, il a été décidé d'autoriser et d'encadrer le report des congés annuels ordinaires. Cependant, selon les motifs à l'origine de cette situation, les règles à appliquer ne seront pas les mêmes.

Le report des congés non pris du fait des nécessités de service :

Les congés annuels ordinaires non pris au 31 décembre de l'année au titre de laquelle ils sont dus pourront être reportés jusqu'à la fin des vacances de février de la zone scolaire lyonnaise.

Le report des congés non pris pour raisons de santé :

Lorsqu'un agent n'a pas pu prendre tout ou partie de ses congés du fait d'une absence prolongée pour raison de santé, les congés non pris sont automatiquement reportés, dans la limite de 4 semaines, pendant une période de 15 mois maximum. Ainsi, les congés non pris de l'année N peuvent être reportés jusqu'au 31 mars de l'année N + 2. S'ils ne sont pas pris au cours de cette période de 15 mois (notamment du fait d'une prolongation du congé de maladie de l'agent), ils sont perdus et ne peuvent pas donner lieu à indemnisation.

Le report sera accordé dans les cas suivants :

- congé de maladie ordinaire

- congé pour accident de service ou maladie d'origine professionnelle
- congé de longue maladie
- congé de longue durée
- congé de grave maladie

La prise des congés annuels reportés est soumise, comme toute prise de congés annuels, à l'accord du chef de service.

Remarques : L'agent doit avoir été dans l'impossibilité matérielle (exemple : n'a pas repris son travail au 31/12/N) pour bénéficier de ce report. En pratique, il appartiendra au service des ressources humaines ainsi qu'au chef de service, d'informer l'agent, dès son retour, de son capital de congés à solder avant le 31/12/N. Ce n'est que dans l'hypothèse où l'agent n'a pas pu solder ses congés, pour raisons de service notamment, qu'un report sera envisagé.

Cas particulier des congés de maternité : les femmes enceintes qui n'ont pu solder leurs congés annuels (et RTT) avant leur départ devront solder ces derniers à l'issue de leur congé maternité. Les congés et RTT sont donc également reportés lorsque celui-ci prend fin en n+1.

Cas particuliers des agents annualisés : les plannings des agents dont le temps de travail est annualisé se composent de trois périodes distinctes

- le temps de travail
- le temps de récupération (appelés temps à zéro)
- les congés annuels

Afin de pouvoir appliquer les différentes règles de report, il est impératif que le chef de service identifie les périodes qui relèvent de la récupération et les périodes qui relèvent des congés annuels. En effet, seules ces dernières pourront faire l'objet d'un report. Il est communément admis que les 5 semaines soient réparties durant la période de vacances scolaires estivale (4 semaines) et durant les vacances scolaires de fin d'année (1 semaine).

Article 9 - Les ARTT acquisition et report

L'article 115 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 stipule « La période pendant laquelle le fonctionnaire (...) ou l'agent non titulaire bénéficie d'un congé pour raison de santé ne peut générer de temps de repos lié au dépassement de la durée annuelle du travail ».

Une réponse ministérielle rendue le 14 mars 2013 a précisé « En l'absence de dispositions législatives contraires, le nombre de jours d'aménagement et de réduction du temps de travail ne peut toutefois pas être modulé en cas de congé de maternité ou de congé de paternité ».

Enfin, la Circulaire n°NOR MFPF1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 indique que seuls les congés de maladie, congé de longue maladie, congé de longue durée, y compris ceux résultant d'un accident survenu ou d'une maladie contractée dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions, ainsi que ceux résultant d'un accident de trajet, peuvent réduire les ARTT.

Ainsi, la collectivité acte que les congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant n'ont pas d'impact sur l'acquisition des ARTT.

Le report d'ARTT non soldés du fait des nécessités de service se fera dans les mêmes conditions que pour les congés annuels ordinaires. Il en va de même pour les ARTT non soldés avant un départ en congé de maternité.

Article 10 - Le don de jours de repos

La collectivité acte la possibilité du don de jours de repos.

Le cadre légal est entièrement détaillé dans le règlement intérieur du temps de travail.

Article 11 - Modification des modalités d'alimentation du Compte Épargne Temps

La réglementation accorde la possibilité d'épargner une partie du repos compensateur (acquis en contrepartie de la réalisation d'heures supplémentaires) au sein du compte épargne temps. A l'occasion de l'introduction de ce dispositif, en 2015, la collectivité a fait le choix de reporter cette possibilité.

Suite à l'encadrement de l'utilisation du repos compensateur, limitée aux trois mois qui suivent son acquisition, la collectivité décide d'accorder l'épargne du repos compensateur au sein du compte épargne temps dans la limite de 5 jours par an.

De plus, lors de l'introduction du compte épargne temps, la réglementation en vigueur prévoyait la possibilité d'indemniser les jours épargnés à compter du 21^{ème} jour (pour rappel, un CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours). Ainsi, la collectivité a délibéré en ce sens.

Une récente disposition impose une indemnisation à compter du 16^{ème} jour. A cet effet, la collectivité acte que lorsque le départ d'un agent implique sa radiation des cadres, une indemnisation financière du CET sera possible du 16^{ème} au 60^{ème} jour.

Article 12 - Intégration de trois autorisations spéciales d'absence

Conformément à la réglementation, les agents (sous certaines conditions) peuvent être autorisés à s'absenter de leur service dans un certain nombre de cas. Il s'agit des autorisations spéciales d'absence qui doivent être dissociées des congés annuels.

La collectivité acte l'intégration de trois nouvelles autorisations spéciales d'absence, en supplément de celles déjà existantes et sans les remettre en cause.

En premier lieu, pour les actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation (PMA). Cette autorisation a été introduite dans le Code du travail à destination des salariées du secteur privé. Cependant, dans la fonction publique, les employeurs sont invités à accorder dans les mêmes conditions, sous réserve des nécessités de service, des autorisations d'absence dans les situations analogues. Ainsi, une autorisation spéciale d'absence dans le cadre d'une PMA est créée. La durée de l'absence est proportionnée à la durée de l'acte médical reçu.

En second lieu, dans le cadre des concours et examens. En effet, des autorisations spéciales d'absence sont susceptibles d'être accordées aux agents passant des concours ou examens professionnels en rapport avec l'administration locale. La collectivité acte qu'une autorisation d'absence pourra être accordée, sous réserve des nécessités de service, pour la durée de l'épreuve et dans la limite d'une journée déplacement inclus. Seuls les concours et examens professionnels liés à la fonction publique territoriale pourront ouvrir droit à cette autorisation. Des pièces justificatives devront être fournies par les agents au service des ressources humaines.

En dernier lieu, à l'occasion des rentrées scolaires. La collectivité acte que des facilités d'horaires pourront être accordées, aux pères ou aux mères de famille ainsi qu'aux personnes ayant seule la charge d'un ou de plusieurs enfants, à condition qu'ils soient inscrits dans un établissement d'enseignement pré-élémentaire ou élémentaire. Cette faculté est également ouverte pour les entrées en sixième. Il s'agit d'un aménagement d'horaire qui devra faire l'objet d'une récupération.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** les dispositions relatives à la modification de l'aménagement du temps de travail et des modalités d'absences ;
- **DIRE** que le règlement intérieur du temps de travail intègre et explicite ces nouvelles dispositions et est pris par arrêté.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

PERSONNEL COMMUNAL

Modification état des postes

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte le grade de la personne dernièrement recrutée lors d'un remplacement.

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 27/05/2019	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 27/03/19	Dont TNC
FILIERE TECHNIQUE								
Technicien principal 2ème classe	B	3	2	0	1 (TNC)	0	4	1

Filière Technique :

- Création d'un poste de Technicien principal 2ème classe à TNC (31,5/35°)

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** la création du poste cité ci-dessus ;
- **APPROUVER** en conséquence la modification ci-dessus apportée au tableau des effectifs du personnel communal ;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

QUESTIONS ORALES :

Groupe Saint Genis Bleu Marine

P. BARD : « *Nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur l'aménagement pour le moins bizarre de cette voie très fréquentée, longue de 800 m, devenue étroite et suréquipée en îlots centraux avec environ 40 panneaux de signalisation dont je vous laisse deviner le coût de l'ensemble..., pour cette voie où les cyclistes doivent rouler sur les trottoirs pour garder la vie sauve...*

1 - Respect de l'interdiction aux véhicules avec PTAC > 3,5t :

Tout au long du chemin de la citadelle, entre la route de Charly et la route d'Irigny, figurent des panneaux d'interdiction pour les véhicules avec PTAC > 3,5t (sauf déserte locale, mais sur cette voie, il n'y a quasiment que des pavillons).

Historiquement, me semble-t-il, cette interdiction avait été créée en fonction du sous-sol peu stable de cette zone. Ensuite, l'aménagement de cette voie en zone pavillonnaire qui a été réalisé n'a pas de facto vocation à recevoir des véhicules encombrants et lourds.

Malgré les nombreux panneaux, on constate régulièrement des infractions à cette réglementation, notamment par des poids lourds avec des chauffeurs souvent jeunes. Les raisons sont de deux ordres :

Eviter le bouchon de l'A45 le matin (de 6h30 à 9h30) en direction de Pierre-Bénite.

Relier plus rapidement la zone commerciale d'Auchan à la zone industrielle de la Mouche.

Je vous ai déjà alerté personnellement par courrier, mais aucune suite positive n'a été constatée. Aucun policier municipal ou gendarme ne fait de contrôles sur cette voie, et les chauffeurs à qui on signale qu'ils sont en infraction se montrent indifférents voire agressifs.

C'est pourtant un problème simple à régler. La loi a prévu des sanctions pour cette infraction : amendes de 4^{ème} classe ou de 5^{ème} classe selon l'excès de PTAC, jusqu'à une possible immobilisation ou aliénation du véhicule. Face à de telles infractions, la dissuasion est très efficace, comme dans d'autres domaines d'ailleurs. Il suffirait de quelques contrôles et amendes bien sévères pour que cela se sache, et que la peur de se faire verbaliser fasse réfléchir et hésiter les contrevenants actuels.

2- Respect de l'interdiction de tourner à gauche à la jonction avec la route de Charly

Là encore, une interdiction n'est pas respectée, et cela nuit fortement à l'écoulement de la circulation à cet endroit. La présence du panneau d'interdiction de tourner à gauche n'est pas suffisante et il est difficile d'effectuer des contrôles de police à cet endroit pour des gens qui effectuent cette manœuvre interdite.

La solution réaliste est donc un dispositif contraignant au sol obligeant les véhicules à tourner à droite, ce qui n'est pas très compliqué ou onéreux.

Pouvez-vous nous présenter ce soir un plan d'action détaillé, précis et volontaire pour régler ces deux problèmes bien réels ? Merci de votre attention. »

Réponse

M. JOBERT-FIORE : « *Dans la réalité les problèmes sont rarement aussi simples à régler que vous semblez le penser.*

Dire que la solution est simple, ne coûte rien, et est facile à mettre en œuvre : ça en revanche c'est du simplisme !

Oui il y a parfois des poids lourds qui dépassent le tonnage autorisé sur cette voie comme sur d'autres et c'est un problème.

Mais je rappellerai que cette voie est effectivement interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sauf services publics et dessertes des riverains avec travaux.

En effet il s'agit aussi de pouvoir faire diverses livraisons aux particuliers ou de permettre l'accès à des missions de secours ou autres services publics impliquant des véhicules volumineux. Il peut donc y avoir des exceptions et cela est à intégrer dans les aménagements.

Et puis si les règles peuvent être simples, le respect de leur application l'est beaucoup moins. Les forces de l'ordre sont parfois présentes contrairement à ce que vous affirmez mais il est évident qu'elles ne peuvent l'être en permanence.

Pour ce qui est de l'interdiction de tourne à gauche route de Charly il y a déjà un îlot central mais qui n'est pas une barrière physique absolue car il s'agit aussi pour les véhicules volumineux qui sont autorisés de permettre la giration, c'est à dire le tourne à gauche depuis la route de Charly vers le chemin de la Citadelle.

Nous allons solliciter la Métropole pour étudier la possibilité d'autres aménagements qui puissent éventuellement répondre à ces deux finalités : dissuader le tourne à gauche tout en ne gênant pas les girations dans l'autre sens.

Groupe Agir à Gauche

Question 1 : Jupiter parle aux élus.

T. MONNET : « Après avoir été, durant deux années pleines, ministre des finances et avoir accompagné la forte baisse des dotations de l'État aux communes durant le quinquennat Hollande, dont vous vous plaigniez alors à juste titre ! Notre très sympathique Président de la République, depuis son arrivée remarquée au pouvoir n'a cessé de dérouler une politique ni de droite et de gauche, ni de gauche et de droite, mais bien de droite et de droite. Bouleversant tous les codes, osant porter ce que la droite n'a jamais tenté, notre illustre Jupiter s'est rapidement mis à dos les Gilets jaunes, les porteurs d'écharpes tricolores et d'une manière générale tous les corps intermédiaires, les ayant trop vite court-circuités.

Pour calmer le peuple, quoi de mieux qu'un simulacre de grand débat national, qui n'avait rien d'un débat ! Celles et ceux qui y ont participé avaient interdiction de commenter l'avis de l'un ou de l'autre... Seuls les élus, maires et députés, avaient le droit de le faire, de prêcher la bonne parole pour leur paroisse, ce que notre maire, à Saint-Genis-Laval n'a pas manqué de faire ! Et là encore, on ne commente pas la sacro-sainte parole de l'élu !

Pour calmer les élus quoi de mieux que de belles paroles, de belles promesses, de subites louanges adressées par le chef de l'État lors de son allocution télévisée du 10 décembre 2018 à ces « interlocuteurs naturels » qui « portent la République sur le terrain ». Des hommes et des femmes qu'il entend rencontrer lui-même, « région par région, pour bâtir le socle de notre nouveau contrat pour la Nation ».

Donner davantage la parole aux maires, leur permettre plus d'initiatives, davantage d'expériences, Emmanuel Macron le déclare à nouveau le jeudi 25 avril 2019 face à 350 journalistes et en direct devant les Français : « Je m'engage à ce qu'il n'y ait plus d'ici à la fin du quinquennat de nouvelles fermetures, ni d'hôpitaux, ni d'écoles sans l'accord du maire ».

Aujourd'hui les HCL veulent fermer l'hôpital Henry Gabrielle situé sur notre commune. En tant que Maire, le Président de la République vous donne le pouvoir de vous opposer à cette fermeture. Le ferez-vous ? Sachez que si c'est le cas, si vous souhaitez sincèrement vous opposer à la fermeture de cet hôpital, notre groupe, les autres groupes municipaux sont prêts à adopter une délibération qui aille dans ce sens ; une délibération qui aura de plus le soutien de tous nos concitoyens. »

Réponse

M. le MAIRE : « Vous êtes libre de votre opinion sur le grand débat, mais vous avez assisté à la réunion s'est tenue à St Genis Laval à laquelle les élus présents n'ont aucunement monopolisé la parole. Les participants ont eu tout loisir de s'exprimer.

Pour ce qui est de la déclaration du Président de la République indiquant qu'il n'y aurait pas de fermeture d'hôpitaux contre l'avis des Maires, il a aussi précisé, je le cite dans le texte : « Ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de réorganisation, elles sont parfois indispensables » Les fermetures de certains services publics notamment hospitaliers soulèvent, il est vrai, des problématiques dans certains territoires notamment ruraux ou dans de petites agglomérations.

Mais il ne vous aura pas échappé que dans l'agglomération lyonnaise nous ne sommes pas dans un désert médical.

Par ailleurs, pour ce qui est de l'hôpital Henry Gabrielle, il ne s'agit pas d'une fermeture-suppression mais bien d'une réorganisation avec un transfert dans un site situé à 15 km dans le même bassin de vie.

Je note avec intérêt que le comité de défense n'est plus aujourd'hui contre le projet de santé qui est développé et qui m'a toujours semblé pertinent dans sa globalité et pour la sécurité du parcours de santé des patients.

Comme l'a souligné Monsieur Kimelfeld, l'actuel président de la Métropole, lors d'une réunion publique à Saint-Genis-Laval, ce transfert est bien engagé et il apparaît que le combat utile à mener porte sur les conditions de soins et d'accueil à Desgenettes. »

Question 2 : le Compostage, ne passe pas comme une lettre à la poste à Saint-Genis-Laval

T. MONNET : « *Le site internet de la Ville de Saint-Genis-Laval précise : Agenda 21 de la ville de Saint-Genis-Laval, enjeu n°1, action 3 : réduction des déchets par l'incitation au compostage.*

Constats qui ont abouti à proposer l'action : comme d'autres villes, Saint-Genis-Laval connaît une augmentation régulière des volumes des déchets. Parallèlement, l'utilisation du compostage se développe, mais lentement. Il convient donc de développer prioritairement des politiques volontaristes en faveur de la réduction de la production de déchets.

Objectifs de l'action : sensibiliser les habitants, au travers d'applications concrètes, en vue de réduire leurs déchets et valoriser certains déchets alimentaires (cantines) et végétaux.

Site de pétition en ligne Change.org (<https://www.change.org/p/mairie-de-saint-genis-laval-compost-collectif-a-saint-genis-laval>) qui explique à monsieur le maire, vice-président du Grand Lyon en charge de l'Énergie et des projets Carré de Soie et Grand Montout, que si quelques composteurs privés existent à Saint-Genis-Laval, nous avons besoin, de toute urgence, d'une politique publique proactive intégrée qui passerait notamment par deux moyens.

L'installation rapide de composteurs publics collectifs dans plusieurs lieux de la ville et, lorsque c'est possible, à proximité des bennes à verre déjà existantes en suivant les procédures préconisées par l'ADEME ;

La diffusion d'information et l'encouragement à la mise en place de composteurs collectifs de copropriété et de quartier. Le Grand Lyon encourage et subventionne ces pratiques et la ville de Saint-Genis-Laval doit absolument soutenir et mettre en œuvre ces politiques publiques environnementales.

Pétition qui interpelle la Mairie pour que le développement durable de notre ville ne soit pas juste un élément de communication mais le résultat palpable de l'action publique prenant en compte la demande des habitants.

Depuis 2012 l'association l'Ecoclicot de Saint-Genis-Laval souhaite installer un composteur dans le jardin de ce qui était alors le CADEC, paix à ses employés qui ont été licenciés. Alors que le CA du CADEC avait accepté le principe, la Mairie a toujours refusé son installation. Aujourd'hui encore, aujourd'hui toujours les sollicitations de l'association restent sans réponse.

Alors notre Agenda 21, c'est du concret ou c'est de l'esbroufe ? Monsieur Arnoux, en charge du suivi de ce beau programme composé de pas moins de 43 actions, nous a parlé de cet agenda qu'une seule fois durant tout ce mandat ! Visiblement son centre d'intérêt était ailleurs,

puisque'il vous a claqué la porte au nez lors du dernier conseil municipal, comme il l'avait précédemment fait au nez de ces anciens colistiers lors du précédent mandat !

Monsieur le maire, la question du composteur que l'association l'Ecoclicot souhaite implanter sur notre ville, sera-t-elle une promesse qui figurera dans votre prochain contrat municipal ?

Réponse

M. le MAIRE : « *Le développement durable n'est pas un élément de communication mais l'ADN de la politique municipale dans tous ses projets depuis des années : gymnase HQE, 13 % de baisse pour les consommations énergétiques municipales, projet de panneaux solaires sur le toit de la médiathèque, sensibilisation « éco-énergie » dans les établissements scolaires, borne de recharge pour voiture électrique en libre service : pionnier sur la Métropole !, 20 km de voies cyclables, station Vélov prochainement en centre ville, 100 hectares supplémentaires en zone verte et naturelle, soutien au projet d'éco-agriculture du lycée de Pressin, actions du Projet Nature sur la biodiversité, préservation de la ressource en eau : cuve de récupération de l'eau de pluie, arrosage au goutte à goutte... (...)*

Par ailleurs je suis particulièrement actif en tant que Vice-président de la Métropole en charge de la transition énergétique avec un Schéma Directeur des Energies (SDE) qui a été récemment voté à l'unanimité en Conseil de Métropole.

Et puis réduire le développement durable au compost c'est soit ignorer sa définition et le spectre des enjeux climatiques qui est beaucoup plus vaste, soit tout simplement un effet de manche qui frôle le ridicule.

Pour autant nous sommes loin d'être inactif sur le sujet du compostage : sensibilisation par la promotion et le faire savoir des aides de la Métropole, soutien aux 2 composteurs collectifs existants aux Barolles et aux Collonges, soutien apporté pour la mise en place d'un composteur collectif dans l'école Mouton, avec des projets également en cours à Paul-Frantz et Guilloux, la pédagogie aux bonnes pratiques étant essentiel pour les jeunes générations qui ont aussi une influence réelle dans leurs foyers.

Par ailleurs nous avons toujours dit que la ville n'était pas contre le principe de composteurs sur l'espace public, mais qu'il convenait de trouver le site adéquat et surtout de préparer les choses avec les habitants car ce sont eux qui feront que cela fonctionnera ou pas. Il s'agit non seulement qu'il soit utilisé mais bien utilisé et que le site reste propre.

L'ADEME que vous mentionnez insiste particulièrement sur ce point.

Au demeurant le jardin que vous citez n'est pas un lieu public.

Et pour ce qui est d'être dans une démarche électoraliste, je vous retourne le compliment. L'opportunisme et l'insistance avec laquelle vous relayez cette pétition ne leurre personne. Cela vous donne du grain à moudre et vous permet de vous mettre en avant à peu de frais. Auriez vous donc si peu d'idées ?!

Et le composteur serait-il de gauche Monsieur Monnet ?

Je crois qu'il ne devrait être ni de gauche ni de droite.

L'enjeu du développement durable n'est pas idéologique, il est et doit être transpartisan.

Ce n'est pas lui rendre service que de le politiser ainsi.

Alors merci de cette contribution ou plutôt devrais-je dire de cette récupération, mais nous n'avons pas besoin de votre injonction : l'esbrouffe comme vous dites elle est de votre côté, pas de la municipalité.

Je vous invite à passer de l'injonction moralisatrice aux actes concrets.

Monsieur ARNOUX, puisque vous avez été cité, si vous souhaitez exceptionnellement répondre. »

C. ARNOUX : « *Je souhaiterais présenter les choses différemment, Monsieur MONNET. Je pense que vous avez la rancune tenace mais ce n'est pas grave. Je n'ai pas claqué la porte. Vous ne comprenez pas tout. Je n'ai pas critiqué. J'ai expliqué le choix. J'ai fait une abstention. Je n'ai pas critiqué la gestion de la municipalité. J'ai fait un choix par rapport à la politique*

générale où les collectivités sont obligées de faire des choix. Ce qui est dommageable. C'est la première chose.

Deuxièmement, j'étais à l'époque au Parti Radical Valoisien, ce qui m'a permis d'intégrer la liste de Monsieur Etienne FILLLOT à une époque mais qui m'a permis aussi de choisir la liste sur laquelle je pouvais me rapprocher. Ceci étant dit, je ne rentrerai pas dans la polémique.

Non Monsieur. Vous ne comprenez pas tout. Il y a des mots précis. Il n'y a pas de claquage de porte et je n'ai pas quitté mes colistiers. Ce sont deux choses précises. Merci. »

M. le MAIRE : « *Merci Monsieur ARNOUX. Il ne faut pas mélanger la réflexion des collectivités avec l'ancien mandat présidentiel et le nouveau mais c'est un autre sujet. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 21 juin 2019
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER